

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2016

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes



Nations Unies • New York, 2017



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	4
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	14
B. Constatations et recommandations	15
1. État d'avancement de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité	15
2. États financiers et information financière	15
3. Gestion de projets	22
4. Gestion des biens	25
5. Gestion de l'informatique et des communications	27
6. Autres constatations du Comité	32
C. Informations communiquées par l'administration	33
D. Remerciements	34
Annexe État d'application des recommandations jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2015	35
III. Certification des états financiers	48
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016	49
A. Introduction	49
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	50
C. Perspectives	57
Annexe Renseignements complémentaires	59
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	60
I. Situation financière au 31 décembre 2016	60
II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016	62
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016	63
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016	
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016	66
Notes relatives aux états financiers	67

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

Lettre datée du 30 juin 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies (UNU), à savoir l'état de la situation financière (état I), pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, qui comprennent une récapitulation des principales règles et méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Université des Nations Unies, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces normes. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

C'est l'administration qui a établi les autres informations, parmi lesquelles figure le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que l'on trouvera au chapitre IV, mais où ne figurent ni les états financiers, ni le rapport des commissaires aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus, dans le cadre de l'audit des états financiers, de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à la direction d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation de l'Université des Nations Unies selon les normes IPSAS et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité de l'Université de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer que l'Université poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à sa liquidation ou de mettre fin à ses activités ou n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'Université des Nations Unies.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si individuellement ou collectivement elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base de ces états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes matérielles dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'Université des Nations Unies afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité de l'Université de poursuivre ses

activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport. Nous ne pouvons pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'Université de poursuivre ses activités;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de l'Inde,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Président de la Cour des comptes fédérale
de l'Allemagne
(Auditeur principal)
(*Signé*) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

30 juin 2017

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Université des Nations Unies (UNU, « l'Université ») est l'organisme des Nations Unies dédié à la recherche ainsi qu'un centre de réflexion ayant vocation à proposer des solutions. Le Centre de l'Université s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour le système de l'Université à l'échelle mondiale. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'année achevée le 31 décembre 2016. À cette fin, il s'est rendu à l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne), au Vice-Rectorat de l'Université en Europe (UNU-ViE), également à Bonn, au bureau administratif de l'Université à Kuala Lumpur et au siège de l'Université, à Tokyo, pour examiner les opérations et activités financières de ces entités.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre I.

Conclusion générale

Au cours de la période considérée, l'Université a continué de s'efforcer de répondre aux préoccupations formulées par le Comité dans ses précédents rapports et d'améliorer sa gestion financière et, d'une manière générale, ses structures de gouvernance. Néanmoins, le taux d'application des recommandations antérieures du Comité a baissé, passant de 71 % en 2015 à 47 % en 2016. L'Université doit donc accélérer ses efforts en vue de mettre en œuvre toutes les recommandations.

Le montant total des produits s'étant établi à 66,18 millions de dollars en 2016 et celui des charges à 89,99 millions de dollars, les états financiers font apparaître un déficit net de 23,81 millions de dollars. La situation financière générale de l'Université est toutefois restée saine, les actifs courants étant plus de trois fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de six fois supérieur à celui du passif.

Compte tenu des constatations du Comité des commissaires aux comptes, les états financiers ont dû être à nouveau certifiés. Si, à l'issue de la deuxième certification, aucun problème majeur n'a été constaté en ce qui concerne les états financiers et leur conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), le Comité a souligné la nécessité d'améliorer la présentation de l'information financière, la gestion de projets, la gestion des biens et la gestion de l'informatique et des communications à l'Université et dans ses différents instituts.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Évaluation des contributions volontaires à recevoir

a) L'Université n'avait pas comptabilisé au moyen d'une dotation aux dépréciations une perte de 11,125 millions de dollars au titre des contributions volontaires à recevoir. En application de la recommandation du Comité, cette perte a finalement été comptabilisée, ce qui a conduit à une nouvelle certification des états financiers;

Contributions volontaires à recevoir : accords soumis à conditions

b) Le libellé du guide de référence de l'Université sur la comptabilité des produits des opérations sans contrepartie directe dans les cas propres à l'Université n'est pas conforme à la réglementation établie dans les Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (ST/IC/2013/36). Selon ces Principes, les accords pluriannuels conclus avec des donateurs ne sont généralement pas soumis à conditions. Le guide de référence donne l'impression que tous les accords conclus avec des donateurs autres que la Commission européenne sont considérés comme non soumis à conditions et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation au cas par cas;

c) L'Université considérait que les accords conclus avec les donateurs n'étaient pas soumis à conditions, même lorsqu'ils comportaient des obligations de performance précises. Ces obligations peuvent être exécutoires si les donateurs décident d'arrêter les versements lorsque les obligations de performance ne sont pas satisfaites. L'Université a affirmé que les donateurs concernés ne sanctionneraient pas un manquement aux obligations de performance formulées. Mais une telle conclusion ne pourrait être tirée que si une entité avait déjà dérogé à une stipulation imposée par un donateur, obligeant ainsi ce dernier à décider de faire appliquer ou non la stipulation. Or, comme elle l'a indiqué, l'Université n'a jamais contrevenu à aucune des dispositions imposées par les donateurs concernés. Par conséquent, conformément au paragraphe 21 de la norme IPSAS 23, l'Université doit partir du principe que les donateurs feront appliquer les stipulations, tant qu'elle n'a pas la preuve du contraire. Il en découle que lesdites stipulations remplissent les critères pour être considérées comme des conditions, et que les accords conclus sont soumis à conditions;

Actualisation des contributions volontaires pluriannuelles à recevoir

d) Les contributions volontaires pluriannuelles à recevoir n'étaient pas actualisées conformément à la norme IPSAS 29. Le Comité a noté que, d'après les calculs de l'Université, l'actualisation aurait réduit ces contributions de 1,3 million de dollars. Si cela n'a pas d'incidence significative sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2016, cela pourrait en avoir dans les années à venir, en particulier si le taux d'actualisation appliqué (0,89 %) évolue de façon considérable;

Comptabilité d'exercice concernant les voyages et les traitements, indemnités et prestations

e) La méthode de la comptabilité d'exercice consiste à constater les effets des opérations et autres événements analogues au cours de la période financière où ils se produisent, plutôt que lorsque les paiements correspondants sont émis ou reçus, même si ces paiements ont lieu au cours de la période suivante. En 2016,

L'Université a versé plus de 100 000 dollars au titre d'une facture et d'un contrat qui se rapportaient à des faits remontant à 2015. Elle n'a pas enregistré ni comptabilisé ces paiements dans les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2015, alors qu'ils se rapportaient à cette période et qu'il était clairement nécessaire d'inscrire une charge à payer dans ces deux cas;

Gestion de projets

f) La durée des engagements du personnel universitaire des Nations Unies et des contrats d'emploi à l'Université est limitée à six ans. Cette limitation pose un problème pour l'UNU-EHS et l'UNU-ViE, étant donné que la durée des contrats ne correspond pas à la durée des projets;

g) L'Université n'a pas modifié son plan stratégique pour y intégrer les objectifs de développement durable. L'UNU-EHS n'a pas défini de stratégie visant à faire en sorte que ses travaux de recherche et ses activités de conseil en matière de politique générale contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Gestion des biens

h) Le rapport de gestion des biens figurant dans le progiciel de gestion intégrée Atlas ne donnait pas une image fidèle de la disponibilité de biens immobilisés et non immobilisés à l'Université. Il contenait des informations inexacts quant à l'emplacement et à l'affectation des biens;

Gestion de l'informatique et des communications

i) Le Centre informatique du campus, qui est le service informatique de l'Université, n'a pas mis en place de dispositif de gestion active des risques afin de repérer et de signaler les failles des systèmes informatiques et des systèmes de communication;

j) Les services de gestion de l'informatique et des communications de l'UNU-EHS et de l'UNU-ViE n'ont pas établi toutes les directives et tous les plans qu'ils sont tenus de formuler. L'absence d'un dispositif de gestion active des risques en matière d'informatique et de communications pourrait entraîner des risques non identifiés dans ce domaine, qui ne sont pas couverts par des mesures d'atténuation efficaces, ce qui pourrait mettre en danger les activités essentielles;

Données personnelles dans Atlas

k) Tous les membres du personnel ayant pouvoir d'approbation peuvent consulter les données personnelles de tous les membres du personnel titulaires d'un contrat d'emploi ou d'un contrat de consultant ou de vacataire dans le progiciel de gestion intégrée Atlas, même si ces employés ne relèvent pas de leur responsabilité. Cela peut constituer une atteinte au droit à la vie privée de personnes n'étant pas placées sous la responsabilité d'un membre du personnel qui a pouvoir d'approbation.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif recommande que :

a) L'Université évalue au cas par cas, sur la base d'indications objectives, si les contributions volontaires à recevoir considérées comme significatives font l'objet d'une dépréciation;

b) L'Université modifie son guide de référence sur la comptabilité des produits des opérations sans contrepartie directe dans les cas qui lui sont propres, de façon à le rendre conforme aux Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, en y indiquant clairement qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation au cas par cas de tous les accords pluriannuels en vue de déterminer s'ils sont soumis à conditions ou non;

c) L'Université considère tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires, en particulier si elle n'a jamais traité avec le donateur en question ou n'a jamais dérogé à une stipulation et n'a donc aucune preuve que le donateur ne la ferait pas appliquer;

d) L'Université actualise ses contributions volontaires à recevoir de longue date;

e) L'Université revoit sa procédure interne de comptabilisation des charges à payer et met en place des contrôles internes pour veiller à ce que les charges soient enregistrées et comptabilisées dans les états financiers adéquats;

f) L'Université met en place un mécanisme d'examen des demandes de dérogation à la limite de six ans concernant l'emploi de personnel universitaire. Par ailleurs, l'UNU-EHS et l'UNU-ViE devraient définir des modalités transparentes pour les projets à long terme, dans lesquelles serait clairement décrite la procédure à suivre pour trouver des successeurs aux chefs de projet et de section;

g) L'UNU-EHS et l'UNU-ViE définissent une stratégie globale visant à faire en sorte que leurs travaux de recherche et leurs activités de conseil en matière de politique générale contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, l'Université devrait communiquer davantage concernant ses projets de recherches et activités de conseil, en cours ou achevés, qui ont trait au Programme 2030;

h) L'Université passe en revue les biens dont elle dispose et met à jour les informations correspondantes dans le rapport de gestion des biens figurant dans le progiciel Atlas;

i) Le Centre informatique du campus met en place un dispositif officiel de gestion des risques qui couvre les systèmes informatiques et les systèmes de communication des autres entités des Nations Unies auxquelles il fournit des services. Le document concernant la gestion des risques doit être révisé périodiquement;

j) L'UNU-EHS et l'UNU-ViE établissent et mettent en œuvre toutes les directives et tous les plans relatifs à l'informatique et aux communications nécessaires et les révisent régulièrement;

k) L'Université restreint l'accès aux données personnelles figurant dans les contrats d'emploi et les contrats de consultant et de vacataire à l'agent ordonnateur compétent.

Chiffres clefs

66,18 millions de dollars :	Produits
89,99 millions de dollars :	Charges
23,81 millions de dollars :	Déficit pour l'année
507,26 millions de dollars :	Actif
83,87 millions de dollars :	Passif
423,39 millions de dollars :	Actif net

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies, qui définit celle-ci comme une communauté internationale de chercheurs se consacrant à des études universitaires supérieures, des activités de diffusion des savoirs et des travaux de recherche destinés à promouvoir la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. L'Université a pour mission de se pencher sur les moyens de régler les problèmes mondiaux pressants qui compromettent la survie, le développement et le bien-être de l'humanité et qui relèvent de l'ONU et de ses organismes, tant dans le domaine des sciences sociales et humaines que dans celui des sciences naturelles pures et appliquées.

2. L'Université fonctionne comme un organe autonome de l'Assemblée générale. Ses recherches sont menées dans le cadre d'un réseau mondial d'instituts universitaires et de programmes, dont les activités sont coordonnées par le Centre de l'ONU. Ce dernier s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour le système de l'Université à l'échelle mondiale. Son siège principal se trouve à Tokyo, mais il dispose également de plusieurs bureaux auxiliaires, dont un bureau chargé des services administratifs et financiers situé à Kuala Lumpur. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

3. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'ONU, mais uniquement par les contributions volontaires des États accueillant ses instituts, de fondations, d'organismes, d'organisations internationales et d'autres donateurs, et par le revenu des placements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies.

4. Le Comité des commissaires aux comptes a conduit son contrôle conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et aux Normes internationales d'audit.

5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Université au 31 décembre 2016 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

6. Les constatations formulées ci-après ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. État d'avancement de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité

7. Le Comité a constaté que, sur les 17 recommandations encore en suspens au 31 décembre 2015, 8 (47 %) avaient été appliquées, 7 (41 %) étaient en cours d'application et 2 (12 %) étaient devenues caduques. On trouvera des précisions sur l'état d'avancement de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II. La proportion de recommandations intégralement appliquées a été ramenée de 71 % en 2015 à 47 % en 2016. Bien que cela puisse être imputé au fait que nombre des questions soulevées sont en cours de traitement (le pourcentage de recommandations en cours d'application est passé de 29 % en 2015 à 41 % en 2016) et que deux recommandations sont devenues caduques, le Comité attend de l'Université qu'elle accélère le rythme pour appliquer intégralement toutes les recommandations.

2. États financiers et information financière

8. Au 31 décembre 2016, le total de l'actif s'élevait à 507,26 millions de dollars, contre 517,18 millions au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1,92 %. L'actif se compose principalement des placements et des contributions volontaires à recevoir, qui, réunis, représentaient un montant de 388,74 millions de dollars, soit 76,64 % du total de l'actif. Le total du passif était de 83,87 millions de dollars au 31 décembre 2016, contre 69,62 millions au 31 décembre 2015.

9. Le total des produits de l'Université s'élevait à 66,18 millions de dollars, contre 72,36 millions en 2015, enregistrant une diminution de 8,53 %. La principale source de produits était les contributions volontaires, dont le montant s'élevait à 49,53 millions de dollars (soit 74,84 % du total). Le total des charges de l'Université s'établissait à 89,99 millions de dollars, contre 83,78 millions en 2015, marquant une augmentation de 7,4 %. Le gros des charges était constitué par les frais de fonctionnement, qui s'élevaient à 33,45 millions de dollars (soit 37,18 % du total). Les soldes des excédents cumulés et du Fonds de dotation étaient respectivement de 55,75 millions de dollars (contre 58,43 millions en 2015) et de 367,64 millions de dollars (contre 389,13 millions en 2015).

Ratios financiers

10. Les ratios indiqués dans le tableau ci-dessous montrent que la situation financière générale de l'Université est saine, les actifs courants étant plus de trois fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de six fois supérieur à celui du passif. En outre, le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate indiquent un niveau de liquidité élevé. Compte tenu du montant de l'excédent de trésorerie, l'Université pourrait envisager, par exemple, de réaliser des placements supplémentaires pour accroître ses revenus. En général, la situation financière d'une entité n'est pas considérée comme fragile tant que les ratios financiers sont supérieurs à 1. L'évolution à la baisse des ratios financiers au cours de l'année 2016 s'explique essentiellement par la dépréciation d'une contribution volontaire à recevoir (voir chap. V, note 9). En raison d'un retraitement des chiffres de l'année antérieure, les ratios indiqués pour l'année 2015 dans le tableau ci-dessous ne correspondent pas à ceux figurant dans le précédent rapport du Comité (A/71/5 (Vol. IV), chap. II; voir chap. V, note 4).

Ratios financiers

<i>Ratio</i>	<i>2016</i>	<i>2015^a</i>
Total de l'actif/total du passif^b		
Actif/passif	6,05	7,43
Ratio de liquidité générale^c		
Actifs courants/passifs courants	3,74	10,35
Ratio de liquidité relative^d		
(Trésorerie + placements à court terme + créances)/passifs courants	3,67	10,27
Ratio de liquidité immédiate^e		
(Trésorerie + placements à court terme)/passifs courants	2,31	7,35

Source : États financiers de l'UNU.

^a Après retraitement.

^b Un ratio élevé indique une bonne solvabilité.

^c Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus restrictif que le ratio de liquidité générale dans la mesure où il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Plus ce ratio est élevé, plus les liquidités sont importantes.

^e Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui compare le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des placements qui font partie des actifs courants et le montant des passifs courants.

Évaluation des contributions volontaires à recevoir

11. En décembre 2013, l'Université a signé un accord avec un donateur concernant la création, la gestion et l'emplacement d'un nouvel institut de l'Université. L'accord prévoit des contributions financières d'un montant total de 59,25 millions de dollars pour la période 2014-2023. Ce montant comprend des contributions annuelles de 5 millions de dollars au Fonds de dotation de l'Université, auxquelles s'ajoutent des contributions annuelles au titre des opérations, pouvant atteindre 1,50 million de dollars.

12. Pour l'année 2014, l'Université a reçu une contribution de 6,25 millions de dollars (5 millions de dollars versés au Fonds de dotation et 1,25 millions de dollars au fonds opérationnel). Les contributions pour 2015 et 2016, respectivement dues le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016, n'ont pas encore été reçues. Dans les états financiers initialement soumis au Comité, les créances correspondantes étaient comptabilisées à leur valeur nominale de 53 millions de dollars. En général, ces créances sont par la suite évaluées au coût amorti.

13. En outre, conformément au paragraphe 3.6.3 du document intitulé « United Nations Corporate Guidance for International Public Sector Accounting Standards: Financial Instruments » (guide pratique de l'ONU sur l'application des normes IPSAS en ce qui concerne les instruments financiers), il convient d'apprécier au cas par cas si des indications objectives de dépréciation existent pour les contributions volontaires à recevoir considérées comme significatives (voir aussi norme IPSAS 29, par. 29.67). Au vu de leur montant, les créances en question doivent être considérées comme significatives pour l'Université. Conformément au paragraphe 3.6.1 du guide pratique susmentionné et au paragraphe 68 de la norme IPSAS 29, l'ONU prend en compte, entre autres, les données observables suivantes pour juger de la dépréciation :

- a) Des difficultés financières importantes du débiteur;
- b) Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal.

14. D'après un rapport de situation relatif au nouvel institut en date du 12 décembre 2016, l'Ambassadeur du pays hôte a, au nom de son gouvernement, informé le recteur de l'Université que son pays ne serait pas en mesure de remplir les conditions financières de l'accord bilatéral conclu avec l'Université et ne pourrait pas accepter un calendrier révisé des paiements, même si les échéances étaient assouplies.

15. Qui plus est, le donateur est en défaut de paiement sur les versements attendus le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016. De l'avis du Comité, ces faits indiquent une dépréciation de la créance.

16. Lors de réunions tenues avec une délégation de l'Université à Tokyo les 31 janvier et 2 février 2017, une délégation du pays hôte a proposé un réaménagement des conditions financières de l'accord bilatéral relatif au nouvel institut. Les réaménagements proposés comprennent notamment :

- a) Une réduction notable du montant des dons;
- b) La recherche de sources de financement autres que le pays hôte;
- c) Une modification visant à libeller une partie de la contribution au fonds opérationnel en monnaie locale au lieu de dollars des États-Unis.

17. Le Comité recommande à l'Université d'évaluer au cas par cas, sur la base d'indications objectives, si les contributions volontaires à recevoir considérées comme significatives font l'objet d'une dépréciation.

18. L'Université a accepté cette recommandation. En ce qui concerne la créance décrite plus haut, l'Université avait inscrit une provision de 1,625 million de dollars au titre des versements attendus pour les années 2015 et 2016, conformément aux sections 18.2.10 a) et 18.4.3 i) des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS (ST/IC/2013/36). En application de la recommandation du Comité, l'Université s'est de nouveau penchée sur ce cas et a estimé que la créance était dépréciée. L'Université considère que l'on peut raisonnablement estimer la valeur totale de la dépréciation à 12,75 millions de dollars. Par conséquent, la provision a été augmentée de 11,125 millions de dollars, de sorte que les charges et la réduction de l'actif net sont d'un montant égal. Les états financiers ont donc dû être corrigés et certifiés de nouveau. Le Comité vérifiera si les tests de dépréciation au cas par cas qu'il a recommandés seront menés au cours de l'année 2017.

Contributions volontaires à recevoir : accords soumis à conditions

19. Selon les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, un passif doit être constaté lorsque l'accord scellé avec le donateur est soumis à conditions. Une stipulation est considérée comme une condition si elle comprend à la fois une obligation de performance et une obligation de restitution exécutoire.

20. Pour satisfaire à la définition d'une condition, l'obligation de performance devra en avoir la substance, pas seulement la forme, et est exigée comme conséquence de la condition elle-même. Les modalités convenues doivent être précises concernant des points tels que la nature ou la quantité des biens ou des services à fournir ou la nature des actifs à acquérir en tant que de besoin et, si applicable, l'année financière au cours de laquelle l'exécution doit avoir lieu.

21. En outre, il est essentiel de déterminer si l'obligation de retourner l'actif ou d'autres avantages économiques futurs ou un potentiel de service a force exécutoire et si elle serait mise à exécution par le donateur. Si le donateur ne peut pas faire appliquer l'exigence de restitution de l'actif ou d'autres avantages économiques futurs ou un potentiel de service, ou si l'expérience passée indique que le donateur ne fait jamais appliquer cette exigence en cas de non-respect des stipulations, alors, le bénéficiaire peut conclure que la stipulation a la forme mais pas la substance d'une condition et qu'elle est, par conséquent, une restriction.

22. Si, selon les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, les accords pluriannuels portant sur des contributions volontaires ne sont généralement pas assortis de conditions, il est indiqué au paragraphe 8.4.17 de ce document que certains de ces accords doivent être assortis de conditions.

23. Toutefois, on peut lire dans le guide de référence de l'Université sur la comptabilité des produits des opérations sans contrepartie directe dans les cas propres à l'Université qu'à l'exception des accords soumis à conditions conclus avec la Commission européenne, tous les accords pluriannuels passés par l'Université avec des donateurs sont considérés comme non soumis à conditions. Dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, l'Université n'a comptabilisé aucun élément de passif au titre des accords pluriannuels scellés avec des donateurs autres que la Commission européenne.

24. Le Comité a constaté que le libellé du guide de référence de l'Université n'était pas conforme à la réglementation établie dans les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, qui prévoient que les accords pluriannuels conclus avec des donateurs sont généralement – mais pas toujours – exempts de conditions et qu'il convient de procéder à un examen de tous les accords de contribution pour vérifier la présence de conditions. Le guide de référence donne l'impression que tous les accords conclus avec des donateurs autres que la Commission européenne sont considérés comme non soumis à conditions et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation au cas par cas.

25. Le Comité a examiné les accords passés avec les donateurs et recensé les cas ci-après, dans lesquels les versements sont soumis à des obligations de performance précises et exécutoires :

a) CA-89495 : l'accord stipule que 20 % du total des fonds seront transférés lors de la signature du mémorandum d'accord et que les trois autres versements, de 35 %, 20 % et 25 %, seront réalisés lorsque la méthodologie d'étude et le rapport à mi-parcours seront présentés et approuvés et une fois que toutes les activités auront été achevées;

b) CA-102623 : selon les dispositions financières de l'accord, 90 % du montant seront transférés par versements trimestriels anticipés et le paiement des 10 % restants se fera après la présentation du rapport annuel, si les principaux indicateurs de résultats ont été atteints.

26. Le Comité considère que ces deux accords sont soumis à conditions. Ils comportent des obligations de performance détaillées, concernant par exemple la présentation et l'approbation d'une méthodologie d'étude ou le respect des indicateurs clefs de résultats. Ces obligations peuvent être exécutoires si les donateurs décident de ne procéder aux versements ultérieurs que si les obligations sont remplies.

27. L'Université a indiqué avoir déjà traité avec ces donateurs, qui n'ont ni demandé de restitutions de fonds, ni retenu de contributions. L'Université a également déclaré que jusqu'à présent, elle n'avait jamais enfreint une stipulation et

n'avait donc jamais mis le donateur dans la position d'exiger la restitution de l'actif ou d'autres avantages économiques futurs ou un potentiel de services.

28. Le Comité reconnaît qu'avoir déjà traité avec un donateur est un indicateur important pour déterminer si une obligation de performance a la substance d'une condition et pas seulement la forme. L'expérience vécue avec un donateur peut permettre de savoir que ce dernier ne met jamais à exécution une stipulation. Dans un tel cas, la stipulation peut avoir la forme mais pas la substance d'une condition. Toutefois, l'entité concernée ne peut tirer une telle conclusion que si elle a déjà dérogé à une stipulation de telle sorte que le donateur a dû décider s'il allait la faire appliquer ou non. Comme elle l'a indiqué, l'Université n'a jamais contrevenu à aucune des stipulations imposées par les donateurs dont il est question. Par conséquent, conformément au paragraphe 21 de la norme IPSAS 23, l'Université doit partir du principe que les donateurs feront appliquer les stipulations, tant qu'elle n'a pas la preuve du contraire. Il en découle que les stipulations susmentionnées remplissent les critères pour être considérées comme des conditions.

29. Le Comité recommande à l'Université de modifier son guide de référence de façon à le rendre conforme aux Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, en y indiquant clairement qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation au cas par cas de tous les accords pluriannuels en vue de déterminer s'ils sont soumis à conditions ou non.

30. Le Comité recommande à l'Université de considérer tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires, en particulier si l'Université n'a jamais traité avec le donateur en question ou n'a jamais dérogé à une stipulation et n'a donc aucune preuve que le donateur ne la ferait pas appliquer.

31. L'Université a accepté de modifier le libellé du guide de référence. Elle a précisé qu'il avait été ainsi rédigé car l'objectif était de fournir un guide pratique aux personnes référentes des instituts, qui ne faisaient pas partie du personnel spécialiste des questions financières. Elle a aussi fait observer que dans les faits, des examens techniques des accords passés avec des donateurs sont effectués au cas par cas, puisque le processus d'examen est centralisé au siège. En outre, l'Université a rappelé le libellé de la note accompagnant le scénario 1, intitulé « Déterminer si une opération est avec ou sans contrepartie directe », à savoir : « Les exemples donnés ne sont pas censés être exhaustifs ni faire autorité. Il convient d'évaluer attentivement chaque opération, au cas par cas, pour bien en comprendre la substance ou la nature et déterminer s'il s'agit d'une opération avec ou sans contrepartie directe ».

32. L'Université a n'a pas souscrit à l'idée selon laquelle elle devrait considérer tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires. Elle a affirmé que, pour être considéré comme soumis à conditions, un accord devait : a) comprendre une obligation de performance; b) exiger la restitution de fonds (même déjà dépensés) en cas de non-exécution; c) prévoir un mécanisme ou un processus indépendant d'évaluation des résultats; d) prévoir une procédure visant à mettre en application la restitution des fonds; e) être signé par un donateur à qui il était déjà arrivé d'exiger que des fonds dépensés lui soient restitués du fait de la non-exécution des stipulations. L'Université a fait observer que les accords mentionnés ne remplissaient pas les critères exigeants établis dans la norme IPSAS 23. Il est

fréquent que des accords prévoient des calendriers de paiement associés à des exigences de résultat; cela ne suffit pas pour considérer les stipulations concernées comme des conditions. Qui plus est, l'obligation de restituer les fonds n'est même pas suffisante pour que l'accord soit considéré comme soumis à conditions. L'Université a ajouté qu'elle avait appliqué les directives établies par la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour déterminer si un accord était soumis à conditions ou non. Elle a affirmé qu'étant donné que cette recommandation concernait l'application des conventions comptables, elle devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi au niveau du Siège de l'ONU.

33. Le Comité prend acte des observations de l'Université. Il maintient néanmoins que tant qu'elle n'a pas dérogé à une stipulation au point que le donateur a dû décider s'il allait la faire appliquer ou non, l'Université ne peut pas tirer de conclusions fondées sur l'attitude passée du donateur s'agissant de l'exigence d'une restitution des fonds dépensés du fait de la non-exécution des stipulations. Comme indiqué plus haut, l'Université doit donc partir du principe que les donateurs feront appliquer les stipulations tant qu'elle n'a pas la preuve du contraire, conformément au paragraphe 21 de la norme IPSAS 23. Par conséquent, le Comité considère que les stipulations dont il est question remplissent les critères pour être considérées comme des conditions. De surcroît, aux termes des conventions comptables publiées par la Division de la comptabilité, à savoir les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, il convient de prendre en considération l'existence de conditions au sens des normes IPSAS, ce qui signifie que l'Université doit passer en revue chacun de ses accords et vérifier s'ils sont soumis à conditions. Le Comité réitère donc sa recommandation.

Actualisation des contributions volontaires pluriannuelles à recevoir

34. L'Université a signé plusieurs accords pluriannuels de cinq ans ou plus avec des donateurs et certains accords couvrent jusqu'à neuf ans.

35. Le plan stratégique de l'Université pour la période 2015-2019 met notamment l'accent sur la croissance durable. On y appelle l'attention sur les ressources financières nécessaires à la création d'instituts de l'Université, qui requièrent un financement annuel de base garanti sur cinq ans minimum, à raison, en général, d'au moins 1,0 million de dollars par an.

36. La comptabilisation et l'estimation des contributions volontaires à recevoir sont faites conformément aux normes IPSAS 23 et IPSAS 29. Les contributions volontaires à recevoir sont initialement comptabilisées à la juste valeur et celles à long terme doivent ultérieurement être réévaluées au coût amorti.

37. Il est indiqué à l'alinéa e) du paragraphe 18.4.3 des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS ([ST/IC/2013/36](#)) que dans le cas des contributions statutaires dues de longue date par des États Membres qui ont accepté de les régler dans le cadre d'un plan de versement, les montants à recevoir sont calculés selon la méthode de la valeur actuelle, en actualisant les flux de trésorerie futurs à la date de clôture des comptes. Il n'est pas expressément requis dans les Principes directeurs que les contributions volontaires dues de longue date soient actualisées. Cependant, comme expliqué plus haut, l'Université reçoit souvent des contributions volontaires qui deviennent des créances à longue échéance.

38. Le Comité avait d'abord recommandé à l'Université d'estimer si l'actualisation de ses contributions volontaires à recevoir de longue date avait une incidence significative, ce à quoi l'Université avait répondu par la négative. Le

Comité note que, d'après les calculs de l'Université, l'actualisation aurait réduit les contributions volontaires à recevoir de 1,3 million de dollars. Si cela n'a pas d'incidence significative sur les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2016, cela pourrait en avoir dans les années à venir, en particulier si le taux d'actualisation appliqué (0,89 %) évolue de façon considérable.

39. Le Comité recommande à l'Université d'actualiser ses contributions volontaires à recevoir de longue date.

Comptabilité d'exercice concernant les voyages et les traitements, indemnités et prestations

40. La méthode de la comptabilité d'exercice consiste à constater les effets des opérations et autres événements au cours de la période financière où ils se produisent, plutôt que lorsqu'ils font l'objet d'une entrée ou sortie de fonds ou d'équivalents de trésorerie. Les opérations et autres faits financiers sont donc portés dans les livres et constatés dans les états financiers de la période à laquelle ils se rapportent. Les charges font partie des éléments comptabilisés selon cette méthode (voir norme IPSAS 1, par. 1.7).

41. Le principe d'exécution est l'un des principaux concepts de la comptabilité d'exercice. En vertu de ce principe, une charge et l'élément de passif correspondant (charge à payer) sont constatés à la fin de la période – c'est-à-dire l'année – au cours de laquelle les services ont été reçus [voir le document intitulé « United Nations Corporate Guidance for International Public Sector Accounting Standards: Delivery Principle » (guide pratique de l'ONU sur l'application des normes IPSAS en ce qui concerne le principe d'exécution)]

42. Sur les 27 opérations afférentes à des voyages ou à des traitements, indemnités et autres prestations qu'il a examinées, le Comité a constaté ce qui suit, concernant deux opérations :

a) Le 6 novembre 2015, l'Université a reçu une facture de 158 943 cedi ghanéens (41 744,71 dollars) correspondant au coût des billets d'avion des participants au forum régional de l'Université sur l'économie verte, tenu à Accra en novembre 2015. Ce montant a été payé en janvier 2016, sans avoir été provisionné en 2015;

b) Dans le cadre d'un contrat d'emploi ayant expiré le 31 décembre 2015, il avait été convenu que le salaire mensuel serait versé une fois les tâches assignées accomplies de façon satisfaisante. Après la publication du rapport d'évaluation, selon lequel les résultats étaient satisfaisants, le montant restant de 65 100 dollars correspondant à quatre mois de salaire a été versé en avril 2016, sans avoir été provisionné en 2015.

43. Le Comité a noté que les deux opérations, dont le montant total dépassait 100 000 dollars, auraient dû être enregistrées et comptabilisées dans les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2015, puisqu'elles se rapportaient à cette période. Le Comité maintient que pour les deux opérations, il était évident que les charges auraient dû être provisionnées. Dans le premier cas, la facture a été reçue bien avant le début de la clôture des comptes. Dans le second cas, le contrat se terminait à la fin de l'année et il avait été clairement établi que le paiement ne pourrait se faire qu'après publication d'une évaluation.

44. L'Université a approuvé ce constat et confirmé que les opérations en question se rapportaient à l'année financière 2015. Elle a indiqué avoir renforcé, depuis 2016, les contrôles internes relatifs aux procédures de coupure de l'exercice, grâce à

l'examen des bons de commandes en cours en fin d'année, à la vérification des ordres de paiement dus après la fin de l'année et à des sessions de formation.

45. Le Comité recommande à l'Université de revoir sa procédure interne de comptabilisation des charges à payer et de mettre en place des contrôles internes pour veiller à ce que les charges soient enregistrées et comptabilisées dans les états financiers adéquats.

Seuil d'amortissement

46. La gestion des immobilisations corporelles est décrite dans les instructions élaborées à l'intention de l'Université, aux fins de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (également appelées instructions relatives à la clôture des comptes au 28 décembre 2016) publiées par la Division de la comptabilité. Selon ce document, il convient d'actualiser les soldes des immobilisations corporelles, d'enregistrer les dotations aux amortissements de 2016 et de soumettre les actifs à une vérification physique et à des tests de dépréciation. À titre de mesure transitoire, lorsque des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en service conservent une valeur importante, des ajustements sont comptabilisés dans les états financiers au titre des amortissements cumulés et des immobilisations corporelles pour tenir compte d'un seuil d'amortissement d'au moins 10 %.

47. Or, aux termes du paragraphe 67 de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), la durée d'utilité d'un actif doit être révisée au moins à la fin de chaque clôture annuelle des comptes et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés comme un changement d'estimation comptable selon la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs). Dans son rapport précédent [A/71/5 (Vol. IV), chap. II], le Comité a recommandé à l'Université de réviser la durée d'utilité de ses actifs. L'Université a signalé que le processus de révision de la durée d'utilité de tous les actifs devait faire l'objet d'une coordination entre elle et la Division de la comptabilité. Au cours de l'audit du Volume I que le Comité a fait pour l'année financière 2016, l'ONU a déclaré que l'examen de la durée d'utilité des immobilisations corporelles serait entrepris au cours de l'exercice 2017/18. Le Comité tient à souligner la nécessité de procéder à un tel examen et de mettre progressivement fin à la mesure transitoire consistant à appliquer un seuil d'amortissement d'au moins 10 %.

3. Gestion de projets

Durée des contrats du personnel de l'Université des Nations Unies et programme des projets à long terme

48. Une partie du personnel de l'Université est employée conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et a donc le statut de personnel des Nations Unies, tandis que l'autre partie est employée dans le cadre de contrats d'emploi ou de contrats de consultant ou de vacataire. Conformément au paragraphe 7 de l'article VIII de la Charte de l'Université, mis à part le recteur et le personnel dirigeant, tout le personnel universitaire est généralement recruté dans le cadre de contrats d'emploi.

49. Le paragraphe 4.2 des directives relatives au personnel de l'Université dispose, entre autres, que le personnel universitaire de l'Université doit généralement avoir un engagement initial d'une durée déterminée d'un an. Un membre du personnel peut obtenir de nouveaux engagements s'il a donné

satisfaction. La durée cumulée des engagements de durée déterminée ne devrait pas dépasser six ans.

50. D'après les conditions d'emploi énoncées dans les directives, le personnel engagé en vertu de contrats d'emploi est généralement recruté pour la durée du programme, du projet ou des tâches administratives pour lesquels ses services sont requis. La durée de l'engagement initial de ce type de personnel ne devrait pas être inférieure à six mois; elle est habituellement de deux ans. Ces contrats peuvent être renouvelés pour des périodes de deux ans maximum, toujours à condition que la personne ait donné satisfaction et qu'il y ait des fonds disponibles. La durée cumulée de l'engagement initial et des renouvellements ne devrait pas dépasser six ans.

51. Des précisions concernant la durée des contrats ont été ajoutées aux directives relatives au personnel de l'Université en 2003, à l'issue d'un débat sur les avantages et les inconvénients de la limitation de la durée d'emploi du personnel universitaire. À cette occasion, l'ancien recteur avait souligné que la limitation prévue par les directives était flexible et que la règle admettait des exceptions.

52. Dans deux mémorandums, publiés en juin et septembre 2013, le recteur a clairement indiqué que la durée des engagements du personnel universitaire des Nations Unies et des contrats d'emploi était strictement limitée à six ans. Cette règle vise à assurer l'apport régulier d'idées nouvelles et la mise en œuvre d'un programme de recherche dynamique, comme le veut la fonction de centre de réflexion qu'assume l'Université.

53. À l'UNU-EHS et à l'UNU-ViE, les chefs de section sont des fonctionnaires des Nations Unies. Les recherches liées aux projets de l'Université sont essentiellement menées par les doctorants.

54. Dans le rapport faisant suite à la réunion qu'il a tenue en juillet 2016, le comité consultatif de l'UNU-EHS a fait observer qu'en raison de la règle des six ans, un chef de section pourrait ne plus être en mesure de superviser un doctorant pendant toute la durée de son projet de recherche. En conséquence, le nombre d'étudiants en doctorat à l'UNU-EHS risquerait de diminuer et les recherches seraient menées par des chercheurs postdoctoraux, dont le coût d'engagement est de deux à trois fois plus élevé.

55. Le comité consultatif a conclu en affirmant que l'UNU-EHS devrait éviter de se trouver dans une situation où il fallait en permanence recruter du personnel pour pourvoir les postes vacants. Il faudrait donc établir des modalités transparentes pour les projets à long terme, dans lesquelles seraient clairement décrits les rôles de chacun et la procédure à suivre pour trouver des successeurs lorsque la durée d'un projet devait s'étendre au-delà de la fin du mandat du chef de projet ou du chef de section.

56. Lors des entretiens du Comité avec la direction, les chefs de section de l'UNU-EHS ont également souligné que les doctorants jouaient un rôle moteur dans les activités de recherche et contribuaient à mettre en place un réseau mondial dynamique. Par conséquent, la baisse du nombre de doctorants pourrait réduire l'influence et la visibilité de l'UNU-EHS et nuire à sa réputation. D'après les chefs de section, les résultats et la réputation de l'UNU-EHS s'étaient déjà détériorés.

57. En outre, de l'avis des hauts responsables de l'UNU-EHS et de l'UNU-ViE, l'Université devrait mettre fin au contrat d'un membre du personnel universitaire une fois son projet achevé, en raison de changements de stratégie ou s'il ne donne pas satisfaction, et non pas pour des raisons purement administratives.

58. Par ailleurs, selon un rapport publié en décembre 2014 par un groupe d'examen et d'évaluation à l'intention de l'UNU-EHS, la règle des six ans comporte des risques. Étant donné que les chefs de section et de programme peuvent être personnellement associés à des programmes, leur départ peut représenter un risque majeur, puisque le succès et la crédibilité de l'institution dépendent en grande partie de leur travail. Dans le rapport, il est recommandé à l'institution de tenir compte des problèmes liés à l'engagement de personnel à court terme.

59. Le Comité tient compte du fait que l'Université des Nations Unies n'est pas une université traditionnelle; son budget est plus modeste et ses résultats doivent contribuer à la mise en œuvre de politiques d'utilité publique. De plus, le Comité approuve l'argument du Rectorat selon lequel l'apport régulier d'idées nouvelles est crucial pour l'Université. Il estime cependant que cela ne requiert pas nécessairement un changement de personnes. Comme indiqué dans les directives relatives au personnel de l'Université, un membre du personnel universitaire peut obtenir de nouveaux engagements s'il a donné satisfaction. Le Comité est d'avis qu'une institution aussi dispersée et de taille aussi réduite que l'Université doit conserver un certain degré de fiabilité et de visibilité, au sein du système des Nations Unies et dans le monde universitaire. Ses travaux peuvent être davantage mis en valeur par du personnel loyal, fortement motivé, bien intégré dans des réseaux et reconnu. La qualité du travail du personnel pourrait être mesurée par des indicateurs et des critères de référence. Cela permettrait à l'Université de juger si les activités menées par les membres du personnel contribuent efficacement à répondre aux besoins des décideurs, à un moment donné.

60. Le Comité recommande à l'Université de mettre en place un mécanisme d'examen des demandes de dérogation à la limite de six ans concernant l'emploi de personnel universitaire. L'Université devrait donc établir un système pertinent d'indicateurs de qualité et de critères de référence pour évaluer les résultats des activités menées par le personnel universitaire.

61. Le Comité recommande également à l'UNU-EHS et à l'UNU-ViE de définir des modalités transparentes pour les projets à long terme, dans lesquelles seraient clairement décrits les rôles des personnes associées aux projets et la procédure à suivre pour trouver des successeurs aux chefs de projet et de section.

62. L'Université a accepté ces recommandations.

Objectifs de développement durable

63. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), dans lequel sont définis des objectifs de développement durable. À cette date, l'Université avait déjà élaboré son plan stratégique pour la période 2015-2019. Bien que ce dernier accorde une large place au thème du développement mondial, il ne fait pas explicitement référence aux objectifs de développement durable. L'Université n'a pas ultérieurement modifié ce plan pour y mentionner les objectifs, et il n'existe aucune autre directive générale expliquant comment l'Université entend aider les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030. Il en va de même pour le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université pour l'exercice biennal 2016-2017.

64. Les projets de l'Université sont gérés à l'aide de Pelikan, un système de gestion de projets en ligne. Dans ce système, les contributions potentielles à la réalisation des objectifs de développement durable sont indiquées pour de nombreux projets. Néanmoins, l'UNU-EHS et l'UNU-ViE n'ont pas défini de stratégie globale

visant à faire en sorte que leurs travaux de recherche et leurs activités de conseil en matière de politique générale contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030. Par conséquent, l'UNU-EHS ne compile pas l'ensemble des résultats de ses travaux de recherche ayant trait aux objectifs et ne fait donc pas ressortir ses contributions à leur réalisation.

65. L'Université n'a pas encore pris de mesures pour assurer la visibilité de ses activités de recherche et de conseil, ni de ses apports à la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple en ce qui concerne le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est l'entité centrale des Nations Unies pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

66. L'Université a reconnu qu'elle pourrait communiquer davantage au sujet des travaux de recherche et activités de conseil qu'elle mène pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Elle s'attachera à élaborer une stratégie de communication publique qui mette plus en valeur ces contributions et prendra ainsi part à la réalisation des objectifs de développement durable.

67. Le Comité recommande à l'UNU-EHS et à l'UNU-ViE de définir une stratégie globale visant à faire en sorte que leurs travaux de recherche et leurs activités de conseil en matière de politique générale contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une telle stratégie devrait comprendre des programmes de travail se rapportant expressément aux objectifs de développement durable.

68. En outre, l'Université devrait communiquer davantage concernant ses projets de recherches et activités de conseil, en cours ou achevés, qui ont trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Gestion des biens

69. La gestion des immobilisations corporelles est décrite dans les instructions élaborées à l'intention de l'Université aux fins de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (également appelées instructions relatives à la clôture des comptes au 28 décembre 2016), publiées par la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

70. Conformément à l'annexe I de la circulaire publiée par l'Université le 19 mai 2016, les directives relatives à la comptabilisation des biens non immobilisés ont été modifiées de façon à exclure les chaises et les tables d'une valeur inférieure à 1 500 dollars des actifs devant être portés en immobilisations.

Siège de l'Université des Nations Unies

71. Le dernier inventaire physique des immobilisations du siège de l'Université à Tokyo a été effectué le 22 décembre 2016 et celui de tous les biens (immobilisés et non immobilisés), le 12 avril 2017.

72. Les services administratifs de l'Université ont fourni au Comité un rapport de gestion des biens généré par le progiciel de gestion intégrée Atlas, qui dresse la liste des 122 biens immobilisés et 733 biens non immobilisés utilisés au siège à Tokyo au 17 avril 2017. Le Comité a procédé à un inventaire physique de toutes les immobilisations et de certains des biens non immobilisés figurant sur la liste. Il a constaté plusieurs problèmes, dont les suivants :

a) Sur les 122 biens immobilisés, 4 ne se trouvaient pas à l'endroit indiqué dans le rapport de gestion des biens. Un de ces biens (un véhicule) n'était pas

marqué d'une étiquette apparente comportant une référence au rapport; le Comité n'a pu identifier le véhicule en question qu'en vérifiant son modèle et sa description. Douze tables dont la valeur d'acquisition à l'unité estimée était supérieure à 1 500 dollars étaient dûment étiquetées, mais seule une d'entre elles avait été enregistrée en tant qu'immobilisation dans le rapport, les onze autres n'ayant été enregistrées ni à la rubrique des immobilisations ni à celle des biens non immobilisés;

b) Sur les 234 biens non immobilisés que le Comité a vérifiés, 11 ne se trouvaient pas à l'endroit indiqué dans le rapport et 21 autres se trouvaient dans une autre salle que celle indiquée. En outre, deux des biens non immobilisés ayant été vérifiés n'étaient pas étiquetés et ne portaient aucun numéro, pas même un numéro de série;

c) Sur les 234 biens non immobilisés que le Comité a vérifiés, 58 étaient obsolètes ou n'étaient plus utilisés depuis longtemps (certains depuis plus d'un an), alors qu'ils apparaissaient comme étant en cours d'utilisation dans Atlas.

Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et Vice-Rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe

73. Les derniers inventaires physiques auxquels ont procédé l'UNU-EHS et l'UNU-ViE remontent à avril 2015 pour l'ensemble des biens et à décembre 2016 en ce qui concerne les seules immobilisations.

74. Le Groupe de l'administration et des finances de l'Institut et du Rectorat a fourni au Comité un rapport de gestion des biens généré par le progiciel de gestion intégrée Atlas et contenant la liste des biens immobilisés et non immobilisés qui étaient utilisés au 28 février 2017. Le Comité a procédé à un inventaire physique de toutes les immobilisations et de certains des biens non immobilisés figurant sur la liste. Il a notamment constaté les problèmes suivants :

a) Sur les 25 biens immobilisés énumérés, 14 ne se trouvaient pas à l'endroit indiqué dans le rapport de gestion des biens et aucun n'était marqué d'une étiquette apparente comportant une référence au rapport. Le Comité n'a pu les identifier qu'en vérifiant leurs numéros de série. En outre, 11 biens immobilisés n'étaient pas répertoriés dans le rapport;

b) Sur les 50 biens non immobilisés que le Comité a vérifiés, 37 ne se trouvaient pas à l'endroit indiqué dans le rapport de gestion des biens et 2 avaient été donnés au partenaire de projet en mai 2016, mais étaient toujours inscrits dans le rapport. En outre, 9 autres biens non immobilisés se trouvaient dans une autre salle que celle indiquée dans le rapport. Trois meubles (une chaise, une table de conférence et un meuble de rangement) d'une valeur estimée à moins de 1 500 dollars étaient inscrits sur la liste, mais seul le meuble de rangement a été retrouvé et était dûment étiqueté;

c) Sur le total des 238 biens non immobilisés, 78 étaient placés sous la garde de l'ancien chef des services informatiques et de communication selon le rapport de gestion des biens. Or, le chef actuel avait pris ses fonctions en novembre 2015.

75. Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-Rectorat de procéder à un inventaire physique de tous les biens immobilisés et non immobilisés dès que possible et de mettre à jour les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et la personne qui en a la garde.

76. Le Comité recommande à l'Université de mettre à jour les données relatives aux biens immobilisés et non immobilisés dans le progiciel de gestion

intégré Atlas selon l'inventaire physique effectué en avril 2017. Seuls les biens effectivement en service devraient être consignés comme étant « en cours d'utilisation » dans Atlas. Les biens obsolètes ou inutilisés devraient être supprimés ou, au moins, répertoriés comme étant « cédés » dans Atlas.

77. Le Comité recommande également à l'Université de dûment étiqueter tous ses biens immobilisés et non immobilisés de façon à indiquer une référence valide aux informations consignées dans Atlas.

78. L'Université a accepté ces recommandations.

79. L'Université a indiqué que l'Institut et le Vice-Rectorat procéderaient à un inventaire physique de tous les biens immobilisés et non immobilisés et qu'ils s'étaient engagés à tenir à jour les données consignées dans Atlas ou dans un système similaire. Malgré un taux de rotation du personnel élevé (dû essentiellement aux limitations contractuelles de la durée du service), l'équipe chargée de la gestion des biens accorderait l'attention voulue à la mise à jour régulière des informations relatives aux personnes ayant la garde des biens dans Atlas ou dans un système similaire.

80. En outre, l'Université a noté que, dans le cadre du plan de gestion des biens, l'Institut et le Vice-Rectorat avaient déjà pris des mesures pour mettre à jour leur registre des biens dans Atlas (en particulier en supprimant les articles qui avaient été transférés au partenaire de projet).

5. Gestion de l'informatique et des communications

81. Les systèmes informatiques sont indispensables à la bonne marche des principales activités d'une entité et à la capacité de celle-ci à se développer. La gestion des activités relevant de l'informatique et des communications doit être conforme à la stratégie et aux objectifs de l'entité, et doit par conséquent occuper une place non négligeable dans les activités de base de ladite entité.

82. Lorsqu'une entité demande des crédits pour mettre en place de nouveaux systèmes informatiques et de communication ou mettre à niveau ses systèmes, elle doit veiller à respecter la stratégie informatique et communications et le principe de l'équilibre entre les coûts et les avantages. Les objectifs stratégiques globaux de l'entité doivent donc être pris en compte et traduits en une série d'objectifs et d'initiatives propres à l'informatique et aux communications afin d'élaborer une stratégie appropriée dans ce domaine. L'entité doit ensuite déterminer les capacités informatiques qui seront nécessaires pour appuyer ces objectifs et initiatives.

83. L'Université accueille dans ses locaux à Tokyo d'autres entités des Nations Unies, auxquels les services informatiques de son siège (le Centre informatique du campus) fournissent des services.

Gestion des risques liés à l'informatique et aux communications

84. Le Centre informatique du campus doit mettre en place un dispositif de gestion active des risques de façon à déterminer les failles des systèmes informatiques et des systèmes de communications et définir des mesures efficaces d'atténuation des risques. Un plan de continuité des opérations comprenant un plan de reprise après sinistre doit être établi pour assurer la continuité des opérations d'une entité en cas de panne et pour surmonter une interruption des activités suite à un sinistre.

85. Le Centre informatique du campus a établi un plan de continuité des opérations, dont un plan de reprise après sinistre fait partie intégrante. Le plan couvre les infrastructures de réseau, les machines virtuelles, les systèmes de

fichiers, de messagerie, de stockage et de téléphonie, ainsi que l'intranet et les sites Web publics du siège de l'Université. D'après le Centre, le plan est conforme aux objectifs stratégiques visés dans le programme de travail de l'Université.

86. Le Centre informatique du campus a défini des mesures d'atténuation en cas de panne de différents sous-systèmes informatiques dans diverses sections de son plan de continuité des opérations. Il n'a toutefois pas mis en place de dispositif de gestion active des risques de façon à déterminer et consigner les failles des systèmes informatiques.

87. L'absence d'un tel dispositif pourrait exposer l'Université à des risques non identifiés dans ce domaine, qui ne sont pas couverts par des mesures d'atténuation efficaces, ce qui pourrait compromettre les activités de base.

88. L'Université a indiqué que des procédures informelles d'évaluation des risques avaient été intégrées dans l'ensemble du processus d'exécution des tâches du Centre, comme en témoignent les mesures d'atténuation des risques mises en place pour assurer la disponibilité et la continuité des services essentiels. Le Centre a procédé à une évaluation et a établi un dossier de décision complet, dans lequel il a présenté les risques et avantages liés à la mise en service d'Office 365. De même, une simulation d'attaque par hameçonnage (phishing) conduite récemment et un séminaire sur la sécurité qui sera prochainement organisé montrent que le Centre s'efforce d'identifier et de gérer de manière proactive des risques qui évoluent constamment.

89. Le Comité recommande au Centre informatique du campus de mettre en place un dispositif officiel de gestion des risques qui couvre les systèmes informatiques et les systèmes de communication des autres entités des Nations Unies auxquelles il fournit des services. Le document concernant la gestion des risques doit être révisé périodiquement.

90. L'Université a souscrit à la recommandation et indiqué que la mise en place d'un dispositif officiel de gestion des risques serait l'une des grandes priorités du Centre.

Directives et plans d'intervention d'urgence relatifs à l'informatique et aux communications du Vice-Rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe et de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine

91. Les directives sont des documents de haut niveau qui reflètent la philosophie d'une organisation. La direction doit s'assurer que les employés concernés par une directive reçoivent toutes les explications voulues et comprennent les objectifs de ladite directive. Les directives doivent être révisées périodiquement. Le service de l'informatique et des communications attache une grande importance aux directives relatives à la sécurité informatique et à l'utilisation acceptable des ressources informatiques, qui décrivent les règles d'utilisation des infrastructures informatiques et de communication que doit respecter le personnel pour se conformer aux principes directeurs de l'entité. Les activités des utilisateurs doivent être surveillées afin de s'assurer que ces derniers respectent les directives de leur entité.

92. Le service de l'informatique et des communications de l'Institut et du Vice-Rectorat comprend quatre employés. Le chef du service a pris ses fonctions en novembre 2015. Le budget annuel du service s'élève à 90 000 dollars et relève du budget des services administratifs de l'Institut et du Vice-Rectorat. Ces derniers ont également reçu des contributions affectées à des projets spécifiques d'un montant de 370 000 euros (environ 400 000 dollars) du Ministère allemand de l'éducation et de la recherche, pour le remplacement de matériel informatique et de communication.

93. Conformément à la stratégie opérationnelle de l'Institut et du Vice-Rectorat, trois objectifs stratégiques en matière d'informatique et de communications ont été définis et une stratégie de base dans ce domaine a été élaborée. Le principal objectif en 2016 était d'assurer la continuité des services fournis au personnel utilisant du matériel informatique installé en 2009 et 2010. En outre, le remplacement du matériel informatique doit être planifié en collaboration avec le Ministère allemand de l'éducation et de la recherche. Pour le reste, l'Institut et le Vice-Rectorat en sont encore aux premiers stades de leur planification stratégique.

94. Le Comité a constaté ce qui suit :

a) Bien que l'Institut et le Vice-Rectorat aient déterminé que le matériel informatique vétuste présentait un risque majeur, ce risque ne pouvait pas être écarté avant le remplacement du matériel, prévu pour 2017. Or, les deux entités n'avaient pas indiqué avoir pris des mesures concrètes d'atténuation des risques et n'avaient pas mis en place de dispositif officiel de gestion des risques;

b) L'Institut et le Vice-Rectorat avaient installé un système de stockage et de sauvegarde des données suffisant pour protéger leurs données informatiques en tenant dûment compte des contraintes du bâtiment Langer Eugen, dont le niveau de sécurité était qualifié de faible à moyen. Toutefois, des pannes (telles que celle provoquée par l'attaque massive par virus de mai 2016) ne sont pas à exclure. Or, l'Institut et le Vice-Rectorat n'avaient établi ni plan de continuité des opérations ni plan de reprise après sinistre pour faire face à de tels scénarios; en particulier, ils n'avaient pas effectué d'analyse des risques et des menaces ou d'analyse d'impact sur les opérations, n'avaient pas élaboré de stratégies d'atténuation ou d'instructions détaillées à suivre en cas d'urgence et n'avaient organisé aucune formation sur la gestion de ce type d'événements en 2016;

c) Même si les données de l'Institut et du Vice-Rectorat faisaient l'objet de diverses mesures de protection contre les accès non autorisés, aucune directive officielle relative à la sécurité informatique n'avait été établie. En outre, aucune formation sur la sécurité informatique n'avait été organisée et aucun test d'intrusion n'avait été effectué en 2016;

d) L'Institut et le Vice-Rectorat n'avaient établi aucune directive relative à l'utilisation acceptable des ressources informatiques. Un dispositif de surveillance des activités des utilisateurs était prévu afin d'empêcher une utilisation illicite des moyens informatiques ou la consultation ou la publication de contenus qui pourraient être considérés comme inappropriés, mais il n'avait pas encore été mis en place.

95. L'Institut et le Vice-Rectorat ont déclaré que le budget prévu pour l'informatique et les communications pour l'exercice biennal 2016-2017 avait été provisoirement revu à la hausse afin de faciliter le renouvellement en cours de l'infrastructure informatique. Étant donné que la plupart des projets et activités menés dans le domaine de l'informatique et des communications en 2016 étaient liés à l'atténuation des risques, l'Institut et le Vice-Rectorat considéraient qu'il s'agissait là de mesures actives d'atténuation.

96. Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-Rectorat d'établir ou de réviser toutes les directives voulues concernant l'utilisation de leurs systèmes informatiques et de veiller à ce que tous les membres du personnel s'y conforment.

97. Le Comité recommande en outre à l'Institut et au Vice-Rectorat de planifier, de formaliser et de mener toutes les activités voulues pour assurer la

continuité des opérations et la reprise après sinistre en cas de panne. Le plan établi devra être révisé régulièrement.

98. L'Université a souscrit aux recommandations et noté que les observations et recommandations faites par le Comité correspondaient aux besoins recensés en interne, lesquels étaient donc pris en compte dans le document d'orientation relatif à l'informatique et aux communications. Le service informatique du bureau de Bonn avait l'intention de consulter le Centre informatique du campus concernant l'établissement et l'harmonisation des directives informatiques ainsi que l'application des plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre.

Mise en service d'Office 365 au Vice-Rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe et à l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine

99. Le degré d'intégration des diverses entités de l'Université à l'environnement de leur organisme hôte varie et a été défini dans l'accord conclu avec les donateurs. Il en découle que chaque entité a également des besoins informatiques différents. C'est la raison pour laquelle le siège de l'Université n'a jusqu'à présent pas donné de directives stratégiques concernant l'informatique et les communications à ses entités. L'Institut et le Vice-Rectorat ont leurs propres noms de domaine, ce qui leur permet de gérer les réseaux, serveurs et services qui relèvent de leur responsabilité.

100. Le siège de l'Université compte mettre en service le pack Office 365 de Microsoft dans l'ensemble du système de l'Université. Une demande de participation a par conséquent été envoyée à l'Institut et au Vice-Rectorat le 9 juillet 2016.

101. Office 365 permet aux utilisateurs de l'Université d'utiliser la suite Microsoft Office complète, une boîte de messagerie d'une capacité de 50 gigaoctets, des services de stockage en ligne (1 téraoctet), Skype Entreprise et Office Online. Selon les informations fournies par l'Institut et le Vice-Rectorat, le coût mensuel d'Office 365 par utilisateur est de 8 dollars. Le coût annuel total s'élèvera donc à 6 240 dollars pour les 65 membres du personnel actuel et passerait à 9 600 dollars si l'effectif atteignait 100 personnes. Ce chiffre ne comprend ni les coûts supplémentaires relatifs à l'utilisation de SharePoint (pour le partage de dossiers dans le cadre d'un projet ou d'un groupe par exemple) ni le coût de la récupération des données si le modèle d'affaires de Microsoft venait à changer. L'utilisation d'Office 365 ne réduira pas les dépenses afférentes au personnel des services informatiques de l'Institut et du Vice-Rectorat.

102. L'Institut et le Vice-Rectorat ont indiqué être en mesure de fournir eux-mêmes les services compris dans Office 365. Le service informatique estime que, dans ce cas de figure, des dépenses non renouvelables d'un montant total de quelque 16 000 euros (environ 17 000 dollars) couvrant une période d'au moins cinq ans devraient être engagées au début de la période. Il estime en outre que le coût annuel d'un fournisseur de services de visioconférence serait d'au maximum 660 euros (environ 700 dollars). Sur une période de cinq ans, les dépenses totales s'élèveraient donc à 20 500 dollars.

103. Le Comité a relevé, en comparant ces deux solutions offrant des avantages similaires, que le seuil de rentabilité de la solution interne serait atteint après 3,1 ans, à supposer que l'effectif soit de 65 personnes, et tomberait à 1,9 an avec un effectif de 100 personnes. Il n'est donc pas rentable pour l'Institut et le Vice-Rectorat d'utiliser Office 365.

104. En outre, d'autres considérations comme la sécurité des données stockées dans le cloud, notamment dans les boîtes aux lettres électroniques, pourraient empêcher d'utiliser Office 365, sachant que les services informatiques de l'Institut et du Vice-

Rectorat veulent se conformer au référentiel IT-Grundschatz, établi par l'Office fédéral allemand de la sécurité informatique et visant à garantir le respect des normes de sécurité et de qualité reconnues au niveau international. Il s'agit en particulier d'atteindre un niveau de sécurité suffisant pour protéger les informations opérationnelles requérant un niveau de protection normal en appliquant un ensemble de garanties techniques et organisationnelles, ainsi que des garanties relatives au personnel et aux infrastructures qui ont fait leurs preuves.

105. L'Université a indiqué qu'il serait difficile pour le service informatique de Bonn de fournir partout une gamme de services similaires si tous les services étaient gérés en interne. Elle a fait valoir que l'intégration aux systèmes de son Centre était grandement souhaitable pour que la politique en matière de sécurité informatique et de sécurité des réseaux des différentes entités soit alignée sur les principes de sécurité de base appliqués au siège.

106. L'Université a également noté que le service informatique de Bonn pourrait peut-être se décharger de certaines fonctions liées à la gestion des comptes utilisateurs tout en fournissant des moyens d'hébergement pour des services connexes afin de réduire ou d'éliminer les frais administratifs de recouvrement des coûts. L'infrastructure de messagerie électronique pourrait ainsi être mise hors service ou servir à d'autres fins. En passant à Office 365, les utilisateurs bénéficiaient de meilleurs services de messagerie électronique ainsi que de diverses fonctionnalités favorisant la productivité et la collaboration sans frais supplémentaires. Les droits de licence pour l'installation facultative de la suite Office sur les ordinateurs de bureau s'élevaient à 3 dollars par mois et par utilisateur.

107. Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-Rectorat de ne pas mettre Office 365 en service tant que sa rentabilité par rapport à des services assurés en interne n'aura pas été démontrée. La question de la sécurité informatique devra également être prise en considération.

108. L'Université a souscrit à la recommandation et annoncé que le service informatique de Bonn allait entreprendre, en collaboration avec le Centre informatique du campus, un examen de la rentabilité et de la sécurité de l'utilisation d'Office 365.

Services dans le domaine de l'informatique et des communications fournis à d'autres entités

109. Le Centre informatique du campus fournit des services à d'autres organismes des Nations Unies ayant des bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, ainsi qu'à d'autres entités de l'Université et à la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies. Ces services font l'objet de contrats entre le Centre et les entités en question (17 sont actuellement en vigueur).

110. Le Centre a transmis au Comité les 17 contrats ainsi que toutes les factures envoyées aux entités. Sur la base de ces documents, le Comité a procédé à une vérification des factures et noté ce qui suit :

a) Le Centre avait envoyé des factures mensuelles d'un montant moyen de 233 dollars à l'Institut international pour la santé mondiale de l'Université des Nations Unies (UNU-IIGH) concernant des services de messagerie fournis entre janvier et août 2016. Il lui avait également envoyé des factures mensuelles d'un montant de 500 dollars pour des services d'appui informatique fournis entre janvier et décembre 2016. Or, le service informatique du siège de l'Université et l'UNU-IIGH n'avaient pas conclu d'accord écrit concernant la prestation de ces services en

2016. Les deux entités n'ont établi un tel accord qu'en avril 2017, lorsqu'ils ont mis par écrit l'accord verbal qu'ils avaient conclu précédemment.

b) Le Centre avait envoyé des factures mensuelles d'un montant moyen de 221 dollars à l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) concernant des services de messagerie fournis entre janvier et octobre 2016. Or, ce n'est qu'en octobre 2016 que le Centre et l'UNU-INWEH ont conclu un accord écrit remplaçant l'accord verbal concernant les services de messagerie qui avait été conclu avec l'ancien directeur de l'Institut.

111. Le Comité recommande au Centre informatique du campus de l'Université de conclure uniquement des contrats écrits avec les entités auxquelles il fournit des services.

112. L'Université a accepté cette recommandation.

6. Autres constatations du Comité

Normes minimales requises en matière de facturation

113. Les directives générales de l'Université concernant la réception des biens et services fixent la procédure standard concernant leur acquisition, qui suit le processus d'approvisionnement habituel. Conformément à la procédure, les agents ordonnateurs signent l'ordre de paiement à la réception de la facture. Toutefois, ni la procédure ni les règles de l'Université ne fixent de conditions minimales concernant les factures envoyées par les fournisseurs.

114. Le Comité a constaté que certaines informations (date d'émission, délai de paiement, référence, coordonnées bancaires ou numéro fiscal) n'étaient pas indiquées sur des factures envoyées par des fournisseurs. L'Université a par exemple approuvé le règlement de factures concernant des travaux de rénovation d'un montant total de 50 000 dollars, dans lesquelles des données de ce type étaient manquantes. Elle a déclaré que ces cas ne concernaient que des petits fournisseurs de certains pays.

115. Le Comité a noté que les factures devaient contenir des informations générales telles que la date, la référence ou le numéro fiscal afin que chaque paiement puisse être clairement rattaché à une acquisition donnée. Cela était essentiel pour éviter les doubles paiements et prévenir la fraude. En outre, certains fournisseurs accordaient un escompte de caisse pour des paiements effectués dans un délai donné. Pour tirer parti de ces escomptes, il aurait fallu les renseignements susmentionnés devaient figurer sur les factures.

116. Le Comité recommande à l'Université de fixer des règles minimales s'appliquant aux factures envoyées par les fournisseurs.

117. L'Université a souscrit aux observations et à la recommandation du Comité.

Faits et chiffres publiés sur la page Web

118. Une présentation de l'Université figure sur son site Web. La page « Facts and Figures » (faits et chiffres) contient des informations de base sur le budget, les contributions, les activités et le personnel de l'Université.

119. Pendant l'audit, le Comité a constaté que les chiffres et graphiques figurant sur la page Web dataient de 2012 et n'étaient donc pas du tout à jour. Il estime que la présence de l'Université sur Internet est une bonne manière pour elle de se faire mieux connaître auprès du public. Cependant, cela requiert de mettre régulièrement à jour les faits et chiffres.

120. L'Université a donné suite à cette remarque et retiré les informations obsolètes de son site Web. Elle a déclaré que des données actualisées figuraient dans ses rapports annuels, qui étaient publiés chaque année sur son site.

121. Le Comité remercie l'Université d'avoir réagi promptement, mais estime cependant qu'il serait plus convivial d'accéder directement aux faits et chiffres via le site Web plutôt que de rechercher ces informations dans les rapports annuels.

122. Le Comité recommande à l'Université de publier les principaux faits et chiffres issus de ses rapports annuels sur une page de son site Web réservée à cet effet et de les mettre régulièrement à jour.

Données personnelles dans Atlas

123. Tous les membres du personnel ayant pouvoir d'approbation peuvent consulter les données personnelles de tous les membres du personnel titulaires d'un contrat d'emploi ou d'un contrat de consultant ou de vacataire dans le progiciel de gestion intégrée Atlas, même si ces employés ne relèvent pas de leur responsabilité. Cela peut constituer une atteinte au droit à la vie privée de personnes n'étant pas placées sous la responsabilité d'un membre du personnel qui a pouvoir d'approbation.

124. Le Comité recommande à l'Université de restreindre l'accès aux données personnelles figurant dans les contrats d'emploi et les contrats de consultant et de vacataire à l'agent ordonnateur compétent.

125. L'Université a souscrit aux observations et à la recommandation du Comité.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

126. L'Université a indiqué au Comité qu'aucun montant en espèce, aucune créance ni aucun bien n'avait été comptabilisé en perte pendant l'année terminée le 31 décembre 2016.

2. Versements à titre gracieux

127. L'Université a indiqué au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'année terminée le 31 décembre 2016.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

128. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

129. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité a demandé également à l'Université et au Bureau des services de contrôle interne s'ils avaient connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

130. L'Université a indiqué au Comité qu'aucun cas de fraude avérée ou présumée n'avait été constaté pendant l'année terminée le 31 décembre 2016.

D. Remerciements

131. Le Comité tient à remercier la direction et le personnel de l'Université de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve au cours de l'audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de l'Inde,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Président de la Cour fédérale des comptes
de l'Allemagne
(Auditeur principal)
(*Signé*) Kay **Scheller**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le 30 juin 2017

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2015

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
1.	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II	35	Élaborer des directives concernant la gestion des projets et intégrer des indicateurs de résultats, des points de référence et d'autres éléments clefs dans les plans de projet futurs.	<p>Le 8 mars 2016, le Recteur a publié un mémorandum sur la gestion de projets et l'assurance qualité, à l'intention de tous les directeurs d'instituts et chefs de programmes. Au titre du point sur l'assurance qualité, les critères de référence et le suivi, il était expressément demandé aux directeurs et aux chefs de programme : a) d'établir des critères de référence et des indicateurs de résultats, en consultation étroite avec les conseils d'administration et comités consultatifs respectifs des instituts; b) de prévoir des indicateurs de suivi concernant les chercheurs participant aux projets (dans Pelikan, il s'agit du champ indicateur de suivi); c) de prévoir des mesures de contrôle de la qualité lors de l'approbation de projets (dans la nouvelle version de Pelikan, le champ permettant d'entrer des informations sur le contrôle de la qualité est devenu obligatoire).</p> <p>En outre, depuis la publication du mémorandum susmentionné, ce point du jour est devenu obligatoire pour les réunions des conseils d'administration/comités consultatifs, lors desquels les membres participent à l'élaboration de critères de références et</p>	La recommandation est en cours d'application. La plupart des instituts ont commencé à la mettre en œuvre en 2016 et quelques instituts ont fait de même en 2017.	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
				d'indicateurs destinés aux instituts et aux programmes qu'ils supervisent. En outre, le manuel de gestion des projets et des programmes a été révisé en 2016 et a abouti à l'élaboration d'un projet de directives relatives à la gestion de projets. Ce dernier a été approuvé par le groupe de gestion lors de sa réunion, organisée le 22 septembre 2016, et a été achevé et publié en octobre 2016.					
2.	2014 A/70/5 (Vol. IV), chap. II	21	Améliorer le système Pelikan en se donnant pour objectif prioritaire de mettre au point de nouvelles fonctionnalités ayant pour objet d'accroître son utilité pour les utilisateurs finaux, y compris le personnel de direction, portant en particulier sur les données financières et les mécanismes d'alerte; a) Améliorer le suivi des projets et programmes en cours par les instituts, en tirant le meilleur parti du système Pelikan; b) Veiller à ce que les profils de projet soient dûment complétés et indiquent l'état d'avancement réel du projet, ce qui permettra	Depuis janvier 2016, Pelikan et Atlas sont entièrement intégrés. Les données financières figurant dans Atlas sont mises à jour quotidiennement dans Pelikan. Les définitions de termes figurant dans Atlas ont également été intégrées dans Pelikan, par souci de convivialité auprès des utilisateurs et de cohérence entre les instituts. Après la mise à jour de Pelikan, en mars 2016, les instituts se sont progressivement adaptés au nouveau système et au nombre plus élevé de champs obligatoires. Le Bureau du Recteur organise régulièrement des exercices de vérification ponctuelle (notamment en février 2016 et en février 2017), de manière à s'assurer que les champs obligatoires et d'autres éléments essentiels des projets (par exemple, les champs relatifs aux produits et aux activités) sont bien remplis. Lorsque des irrégularités sont constatées, les directeurs de	La recommandation a été appliquée.	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recomman- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			de renforcer le contrôle interne et de fournir des informations fiables aux parties intéressées.	projet sont invités à actualiser les informations dans Pelikan. En outre, parmi les nouvelles fonctionnalités de la version actualisée du système, on trouve les alertes automatiques, c'est-à-dire que si les directeurs de projets ne remplissent les champs obligatoires, un message automatique sera envoyé au chef de projet, pour l'inviter à ajouter les informations manquantes. De même, le système Pelikan envoie des messages automatiques aux utilisateurs concernés^# lorsque certaines informations doivent être mises à jour, notamment lorsque la date d'achèvement d'un projet a été dépassée. Du point de vue du Bureau du Recteur, et sur la base des dernières vérifications ponctuelles effectuées, l'utilisation de Pelikan s'est considérablement et constamment améliorée depuis la mise en service du système.					
3.	2014 A/70/5 (Vol. IV), chap. II	33	Respecter les dispositions de l'accord de coopération relatives au paiement des employés de l'Université de Maastricht	L'amendement à l'accord de coopération est entré en vigueur le 27 juillet 2016, et contient un compte rendu des débats sur les « activités intégrées ». (L'accord de coopération initial avait été signé le 1 ^{er} mai 2007.)	La recommandation a été appliquée.	X			
4.	2014 A/70/5 (Vol. IV), chap. II	35	a) Améliorer la production de justificatifs afin de rendre plus transparentes les modalités de sélection des consultants et vacataires;	L'Université va intégrer une fonctionnalité de notification automatique dans le système de progiciel de gestion intégré, qui sera activée lorsque la durée d'un contrat est prorogée au-delà de 24 mois, sur une période de 36 mois, et ce, dans le but d'exercer un	La recommandation est en cours d'application. Par souci d'information et de transparence, une déclaration de bonne santé destinée aux consultants et aux vacataires a été ajoutée au modèle de contrat		X		

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			<p>b) Procéder à une évaluation formelle du travail accompli par un consultant avant de renouveler son contrat;</p> <p>c) Ne verser de somme forfaitaire au titre des honoraires qu'après obtention auprès du responsable habilité d'un document certifiant que les tâches prévues ont été effectuées de façon satisfaisante;</p> <p>d) Prendre des mesures pour faire en sorte que la durée totale de service des consultants et vacataires ne dépasse pas le maximum fixé par les instructions administratives applicables.</p>	contrôle et d'améliorer le suivi.	figurant dans le progiciel de gestion intégré. En outre, les instructions administratives seront révisées afin de tenir compte de ces changements; le Bureau des ressources humaines a déclaré qu'aucun contrat n'a été renouvelé sans qu'une évaluation formelle des travaux accomplis n'ait été effectuée.				
5.	2015 A/71/5 (Vol. IV) , chap. II	14	L'Université devrait créer un passif pour les produits comptabilisés d'avance correspondant au montant des versements à venir qui dépendent du respect des obligations d'exécution.	L'Université s'est opposée à cette recommandation car les accords en question ne sont pas considérés comme étant assortis de conditions, au sens de la norme IPSAS 23, mais plutôt comme étant assortis de stipulations. Par conséquent, si elle appliquait ces accords comme s'ils étaient assortis de conditions, elle irait à l'encontre de la norme IPSAS 23.	Nous avons fait les mêmes constatations s'agissant du caractère conditionnel des accords pluriannuels conclus avec les donateurs, ainsi qu'une recommandation similaire figurant dans le présent rapport. Cette question sera examinée plus avant au niveau du Siège de l'Organisation des Nations Unies.			X	
6.	2015 A/71/5 (Vol. IV) , chap. II	18	L'Université devrait examiner la durée d'utilité de tous les actifs, réévaluer les actifs entièrement	L'Université a appliqué la durée d'utilité prévue dans les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS et collabore avec la Division de la	Le processus de révision de la durée d'utilité de tous les actifs doit faire l'objet d'une coordination entre l'Université et la Division de la comptabilité. Au			X	

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			amortis qui sont encore en usage et estimer leur durée d'utilité;	comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité afin de déterminer s'il existe des changements dans la durée d'utilité, en se fondant sur l'étude menée par le groupe de travail chargé des immobilisations corporelles, qui opère à l'échelle du système des Nations Unies.	cours de l'audit du Volume I que le Comité a fait pour l'exercice 2016, l'ONU a déclaré que l'examen de la durée d'utilité des immobilisations corporelles serait entrepris au cours de l'exercice 2017/18.				
7.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	31 a)	L'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES) devrait réévaluer sa stratégie de collecte de fonds afin d'explorer de nouvelles possibilités pour le financement de ses activités de base, par exemple en faisant appel aux organismes multilatéraux de financement, le but étant de stabiliser sa situation financière à long terme.	Malgré sa création relativement récente (environ 4 ans), l'UNU-FLORES a fait des progrès notables s'agissant de financer ses activités grâce à des tiers. Toutefois, il ne lui est pas possible d'obtenir des ressources de base auprès d'autres pays. Il est important de noter que la décision d'accorder des fonds à l'Université incombe au premier chef au pays hôte. Les contributions aux ressources de base de l'UNU-FLORES sont fondées sur un mémorandum d'accord illimité avec les donateurs et leur situation est stable et saine. En outre, l'Institut accordera la priorité aux projets spécifiques dans le cadre de sa collecte de fonds diversifiée. D'ailleurs, l'Institut s'emploie actuellement à renouveler l'accord de financement avec les donateurs, qui sera signé d'ici à la fin de 2017.	L'accord de financement entre l'UNU-FLORES et ses donateurs sera renouvelé.		X		
8.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	31 b)	L'UNU-FLORES devrait se concerter avec ses donateurs en vue d'étudier la	Les donateurs ont déjà répondu qu'il n'était actuellement pas souhaitable de créer un fonds de dotation, compte tenu des faibles	Compte tenu des informations fournies par l'Université, nous estimons que la recommandation est devenue caduque.			X	

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			possibilité de créer un fonds de dotation.	taux d'intérêt, mais qu'ils examineront la question d'un appui à long terme. Selon le plan stratégique de l'Université pour la période 2015-2019, il n'est pas nécessaire que l'UNU-FLORES crée un fonds de dotation.					
9.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	31 c)	L'UNU-FLORES devrait investir à court terme ses fonds excédentaires par l'intermédiaire du Centre de l'UNU.	Cette recommandation a été examinée avec les donateurs, et a été rejetée. Lors des négociations sur le prochain accord de financement, qui auront lieu au deuxième trimestre de 2017, l'UNU-FLORES se concertera avec les donateurs au sujet des investissements à court terme de fonds excédentaires.	Compte tenu des informations fournies par l'Université, nous estimons que la recommandation est devenue caduque.			X	
10.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	36	L'Université devrait prendre des mesures adéquates pour bien planifier son budget aux fins du contrôle et de l'utilisation optimale de ses ressources	Durant chaque exercice biennal, l'Université a cherché à améliorer son mécanisme d'établissement de budget, notamment en mettant en place de nouveaux paramètres et analyses, de manière à établir un lien entre les pratiques passées et les résultats attendus. Étant donné que l'Université est tributaire des contributions volontaires versées par les gouvernements hôtes et par d'autres donateurs, il est difficile, voire impossible, de connaître le montant de son enveloppe budgétaire avant le nouvel exercice biennal. Même les financements récurrents, qui sont stables depuis de nombreuses années, ont subi des fluctuations du fait de l'évolution du contexte politique et du contexte environnemental.	Il convient de tenir compte du fait que le budget relatif aux financements limités (les contributions aux projets spéciaux) est en soi difficile à prévoir. Toutefois, l'Université n'a pas amélioré ses prévisions budgétaires pour 2016 par rapport à celles pour 2014 (la première année de l'exercice biennal). Différence entre les montants inscrits au budget définitif et les montants effectifs en 2014 : 38 % Différence entre les montants inscrits au budget définitif et les montants effectifs en 2016 : 37 % En outre, conformément au paragraphe 14 de la norme IPSAS 24, l'Université a fourni des explications concernant les écarts entre le montant définitif des			X	

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
11.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	41	L'Université devrait continuer de s'employer résolument à recouvrer les contributions non réglées. En ce qui concerne les cas où les rapports n'avaient pas été présentés à temps, le Comité a recommandé à l'Université de les terminer le plus tôt possible et d'étudier les causes des retards.	<p>En outre, selon les directives budgétaires de l'Université, sous « recettes escomptées », les instituts sont priés d'énumérer uniquement les fonds qui ont été confirmés ou qui le seront très probablement, de sorte que l'Université établisse ses effectifs et ses niveaux de dépenses avec la plus grande prudence.</p> <p>En outre, les instituts établissent un nombre considérable de propositions de recherche en vue d'attirer des financements supplémentaires, mais il est impossible de prédire quelles propositions seront approuvées, étant donné que celles-ci sont en concurrence.</p> <p>Tant le Centre de l'UNU (le Bureau du Recteur, le service des finances/de l'administration) que les instituts eux-mêmes font tout leur possible pour assurer le suivi des contributions non réglées. Le service des finances est tenu de rendre compte de tout paiement qui devrait être reçu à une date différente de celle initialement prévue. Étant donné que l'Université compte une grande diversité d'instituts dans différents pays et contextes, les contributions des donateurs et les calendriers varient d'un lieu à un autre. Par exemple, dans le cas de l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité, situé en Espagne, ce</p>	<p>crédits ouverts et le montant effectif des dépenses dans la note 6 afférente aux états financiers. Le Comité a noté que les explications données dans les notes relatives aux états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 étaient les mêmes que celles relatives à l'année précédente, qui sont elles-mêmes restées pratiquement inchangées par rapport à l'année antérieure. L'Université a remédié à ce problème, conformément à une recommandation que le Comité avait formulée à cet égard. Toutefois, on peut constater qu'il y a encore des améliorations à apporter en ce qui concerne le contrôle et l'utilisation optimale des ressources.</p> <p>La recommandation a été appliquée.</p>	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
				<p>sont le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux qui fournissent un financement opérationnel à l'Institut; de même, à l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale, situé en Belgique, le Gouvernement régional des Flandres et le Gouvernement fédéral de Belgique en sont les contributeurs. Ces relations peuvent soulever des difficultés ou heurter des sensibilités, et échappent parfois au contrôle de l'Université. Quant à l'Institut pour le développement durable, en Algérie, il a été créé en collaboration avec le Gouvernement hôte, qui a accepté un plan de financement prévoyant le versement sur 10 ans de contributions opérationnelles au fonds de dotation. Toutefois, en raison de la chute des prix du pétrole et de la pression sur les finances du pays qui en a découlé, le Gouvernement hôte n'a pas été en mesure d'honorer ses engagements financiers vis-à-vis de l'Université. Une délégation du Gouvernement algérien s'est entretenue avec des représentants du Bureau du Recteur à Tokyo les 31 janvier et 1^{er} février 2017 pour discuter des moyens pour le Gouvernement d'honorer ses engagements par l'intermédiaire d'autres mécanismes.</p> <p>L'Université continuera de surveiller toute contribution</p>					

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recomman- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
12.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	53 a)	L'Université devrait prendre rapidement des mesures pour faire coïncider les montants des budgets et des dépenses dans Pelikan et dans Atlas;	<p>financière non réglée et s'emploiera activement à assurer le suivi avec les donateurs.</p> <p>En janvier 2016, l'Université a intégré Pelikan dans le système Atlas. Depuis lors, toutes les données financières provenant du système Atlas ont été automatiquement entrées dans Pelikan, et l'intégration des données a été mise à jour quotidiennement.</p> <p>Dans un mémorandum en date du 8 mars 2016, le Recteur a souligné que le système Pelikan était un outil essentiel s'agissant de préserver la mémoire institutionnelle relative à tous les projets de l'Université, mais aussi en matière d'efficacité du suivi et de la communication d'informations. Depuis, le Bureau du Recteur a fourni toute une série d'exercices de formation et un appui à divers membres du personnel engagés au titre des projets et ce, dans l'ensemble du système de l'Université. Il a également procédé à des exercices de vérification ponctuelle pour veiller à ce que le système Pelikan soit correctement compris et utilisé, celui-ci étant un outil essentiel pour l'Université dans son ensemble.</p>	La recommandation a été appliquée.	X			
13.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	53 b)	L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-	La recommandation formulée au cours de l'audit a été intégralement appliquée par l'UNU-WIDER.	La recommandation a été appliquée.	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			WIDER) devrait veiller à apporter l'ensemble des modifications demandées par le Recteur dans son mémorandum, afin d'exploiter le potentiel de Pelikan.						
14.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	70	L'Université devrait veiller à ce que les bons de commande soient émis avant l'achat des biens et services.	Le 28 septembre 2016, des instructions ont été envoyées à toutes les unités administratives pour veiller à ce que tous les bons de commande soient émis avant l'achat des biens et services et pour expliquer que les bons de commande établis à posteriori doivent être accompagnés d'une justification écrite par le chef de bureau dans laquelle il explique les motifs de cette procédure a posteriori et propose un moyen d'éviter que la situation ne se reproduise. Les directives relatives aux activités d'achat et de paiement, qui ont été publiées dans l'Intranet, ont été modifiées en conséquence.	La recommandation a été appliquée.	X			
15.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	76	L'Université devrait veiller à ce que tous les contrats soient signés avant le début de la période visée.	L'équipe chargée des contrats a renforcé son flux de travail pour remédier à ce problème. La recommandation formulée lors de l'audit a été intégralement appliquée.	La recommandation a été appliquée.	X			
16.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	82	Le Comité recommande que les marchés relatifs à des services de conseil en investissement soient passés par l'Université à l'issue d'un processus	Le 31 janvier 2017, la Division de la gestion des investissements a publié une demande d'information en vue de confier la gestion des actifs du Fonds de dotation à un spécialiste des fonds indiciels et	La recommandation a été appliquée.	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recomman- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			d'appel d'offres à la concurrence.	des fonds équilibrés. Elle a fixé le calendrier suivant : Délai de réponse à la demande d'information : 15 février 2017 Dernière réunion de sélection à la Division de la gestion des investissements : mars 2017 Diligence raisonnable <i>in situ</i> : mars 2017 Sélection du gestionnaire : avril 2017 Documentation : avril 2017 Transition : 1 ^{er} mai 2017 La Division a envoyé la demande d'information à six institutions financières. Toutes les institutions, sauf une, ont présenté une proposition avant la date limite (15 février 2017). La Division a entrepris une évaluation préliminaire et a publié un rapport le 24 février 2017. Sur la base de l'évaluation, il a été recommandé de sélectionner deux institutions pour la prochaine étape de la diligence raisonnable. Au moment de la publication de cette mise à jour, voilà où en est le processus.					
17.	2015 A/71/5 (Vol. IV), chap. II	87	L'Université devrait mettre en place un plan de continuité des opérations dans l'intérêt de l'organisation, afin de s'assurer qu'elle est en mesure de poursuivre ses activités au cas où des perturbations	L'Université a rédigé son propre plan de continuité des opérations en mars 2017, à la suite des exercices annuels de sûreté et de sécurité et des essais d'antennes de téléphonie mobile qu'elle a menés. Ce document est actuellement examiné par les divers bureaux/unités de l'Université,	La recommandation devrait être appliquée jusqu'à la fin de l'année 2017.	X			

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recomman- dation en cours d'application	Recomman- dation devenue caduque	Recomman- dation non appliquée
			majeures surviendraient dans son fonctionnement normal.	<p>située à Tokyo. Le plan constitue la feuille de route de l'Université et vise à assurer la continuité des opérations en cas de catastrophe qui toucherait l'Université au Japon. Il recense les risques et scénarios de catastrophes qui pourraient affecter l'Université, et énumère les garanties que celle-ci a mises en place pour garantir la continuité des opérations. Ce document contient une description du plan de continuité des opérations et des détails sur les rôles et les responsabilités du personnel de direction en cas de crise.</p> <p>Deux documents complémentaires étroitement liés au plan de continuité des opérations méritent d'être mentionnés :</p> <p>a) Le plan de sécurité établi pour le Japon définit les rôles, les responsabilités et les procédures en cas de catastrophe majeure, pour toutes les entités des Nations Unies basées au Japon. Il est activé sur décision de l'équipe de direction, qui est présidée par le Recteur de l'Université. Le plan de sécurité a été mis à jour en mars 2017 avec l'appui du conseiller régional pour les questions de sécurité, qui relève du Département de la sûreté et de la sécurité;</p> <p>b) Le plan d'intervention d'urgence s'appuie sur le plan de continuité des opérations et expose,</p>					

N°	Exercice biennal/ exercice sur lequel porte le rapport d'audit	Paragra- phe du rapport	Recommandations du Comité	Mesures prises par l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				dans un diagramme logique, les différents scénarios de crise et les processus d'intervention correspondants que l'Université a établis pour chaque scénario. Ce document, élaboré en mars 2017, est actuellement à l'étude.					
	Total		17			8	7	2	0
	Pourcentage		100			47	41	12	0

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mars 2017, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse
(*Signé*) Bettina Tucci **Bartsiotas**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

A. Introduction

1. Le recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

3. L'UNU est un centre de réflexion et l'une des entités du système des Nations Unies qui se consacrent à la recherche. Conformément à sa charte, elle a pour mission de contribuer à trouver des solutions aux « problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions », en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement. Le plan stratégique de l'Université pour 2015-2019 met davantage l'accent sur ses missions qui consistent à jouer le rôle de passerelle entre les chercheurs et à promouvoir la recherche fondée sur des données factuelles en vue d'appuyer l'élaboration des politiques au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans les États Membres. À cette fin, l'Université gère un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires qui mènent des travaux de recherche utiles à l'élaboration des politiques et proposent, pour les problèmes mondiaux actuels, des solutions objectives reposant sur des faits (voir <http://unu.edu/about/unu-system>).

4. Le programme de recherche de l'Université associe des projets consacrés à des problèmes de politique générale et des études prospectives de moyen terme intéressant des questions nouvelles. Elle collabore avec d'autres entités des Nations Unies (organismes, programmes, commissions, fonds et secrétariats de convention), ainsi qu'avec de grands établissements universitaires, instituts de recherche et groupes de réflexion dans le monde entier. En 2016, de nouvelles collaborations importantes ont été lancées avec diverses composantes du Secrétariat et un appui direct en matière de recherche et de politiques a été offert au Cabinet du Secrétaire général et au Bureau du Président de l'Assemblée générale.

5. Un autre succès important en ce qui concerne l'interface de recherche sur les politiques est la tenue de la conférence historique sur le renforcement du rôle de la recherche à l'ONU, organisée à Genève en avril par l'UNU et l'Institut de hautes études internationales et du développement. La réunion a rassemblé quelque 40 chefs d'unités de recherche et d'orientation du système des Nations Unies et des représentants de plus de 50 groupes de réflexion et organismes de recherche internationaux de premier plan. Elle a permis d'établir un large éventail de recommandations sur la façon de combler les écarts chroniques entre recherche et politiques constatés à l'ONU. Des chercheurs de l'UNU ont également présenté leurs travaux à plusieurs réunions mondiales de l'ONU, notamment la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue en Équateur, la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue au Mexique, et la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue au Maroc.

6. Le programme de travail de l'Université pour 2016 a été exécuté sous la direction d'un conseil d'administration entièrement nouveau, étant donné que ses membres sont entrés en fonctions le 3 mai 2016. Leurs profils détaillés sont disponibles à l'adresse <https://unu.edu/about/unu-council>.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

7. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'UNU et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2016. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière de l'Université ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Situation financière

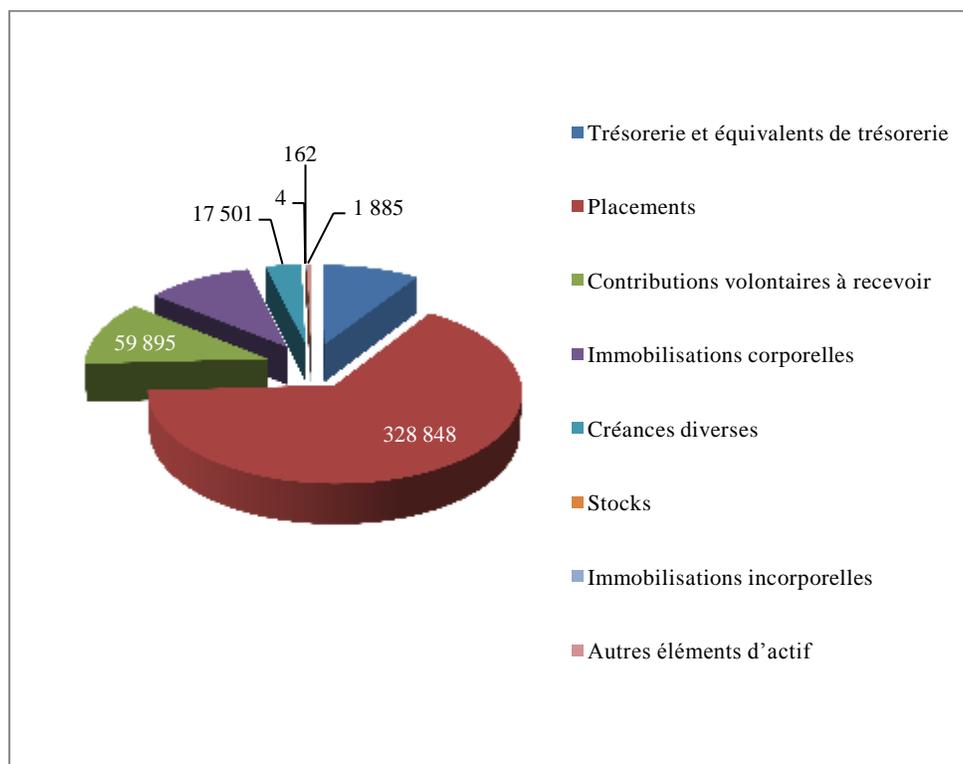
Actif

8. Au 31 décembre 2016, le total de l'actif s'établit à 507,26 millions de dollars, contre 517,18 millions au 31 décembre 2015 (après retraitement). On trouvera à la figure IV.I la répartition des actifs au 31 décembre 2016. L'

Figure IV.I

Actifs au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)



9. Les principaux actifs au 31 décembre 2016 sont les suivants : les placements et les contributions volontaires à recevoir (388,74 millions de dollars, soit 76,6 % du total de l'actif); les immobilisations corporelles (52,07 millions de dollars, soit 10,3 %); la trésorerie et les équivalents de trésorerie (46,90 millions de dollars, soit

9,2 %). Les créances diverses, les stocks et les immobilisations incorporelles forment l'essentiel des actifs restants.

10. Sur le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements (375,75 millions de dollars), 326,89 millions de dollars (soit 87,0 %) sont détenus par le fonds de dotation et 27,40 millions de dollars (soit 7,3 %) sont placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

11. Selon les normes IPSAS, les créances au titre de contributions volontaires doivent être intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à payer lors de périodes ultérieures. L'exception à cette règle concerne les accords passés avec l'Union européenne qui comportent une clause de restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur. Le montant total des contributions volontaires à recevoir, qui s'élève à 17,72 millions de dollars au 31 décembre 2016, devrait être reçu en 2017.

Passif

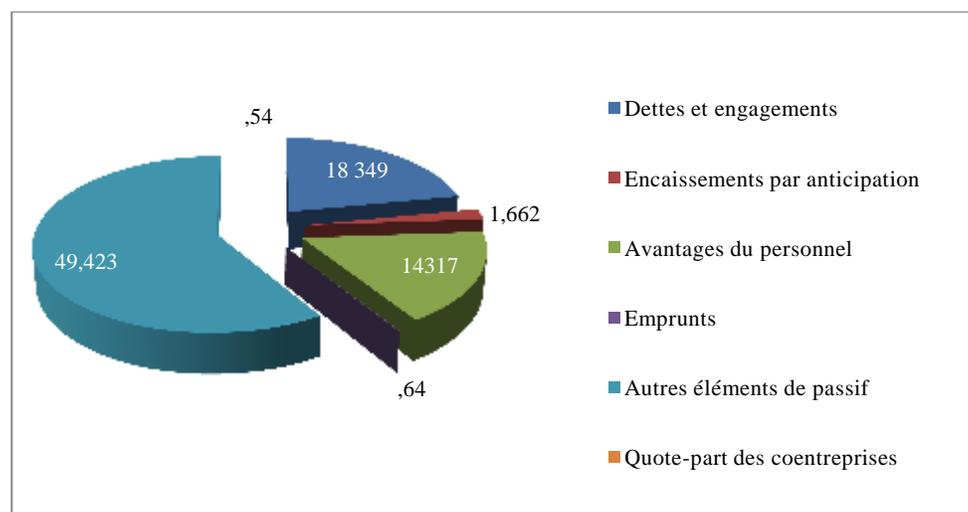
12. Au 31 décembre 2016, le total du passif s'établit à 83,87 millions de dollars, contre 69,62 millions au 31 décembre 2015 (après retraitement). On trouvera à la figure IV.II la répartition des passifs de l'UNU au 31 décembre 2016.

13. L'augmentation de 14,25 millions de dollars est principalement imputable aux placements faits à la fin de l'année, d'un montant de 16,68 millions de dollars, qui ont été comptabilisés comme des dettes en raison de la date de transaction et réglés au début de janvier 2017.

Figure IV.II

Passifs au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)



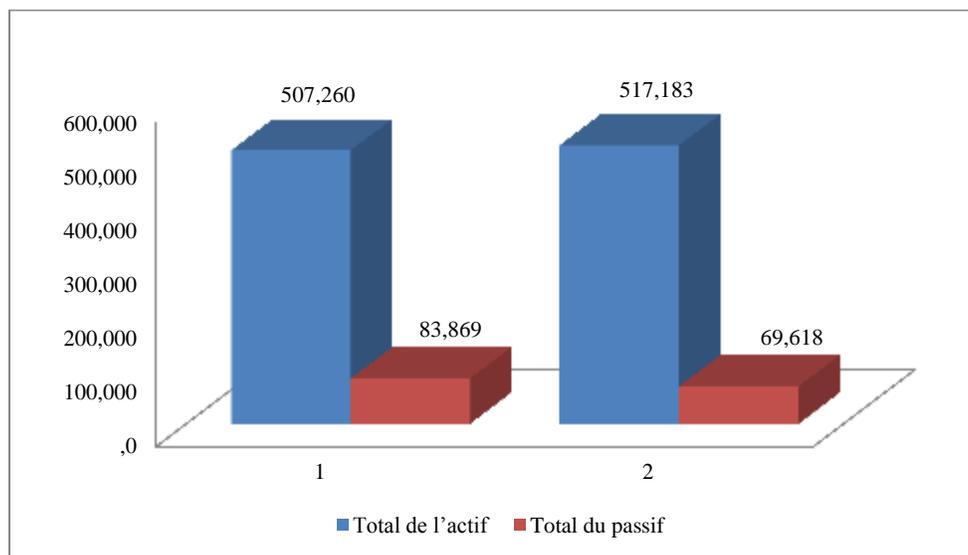
14. Le principal passif est constitué par les droits d'usage, cédés sans contrepartie, des bâtiments occupés par les bureaux de l'Université. Il s'élève à 49,42 millions de dollars, soit 58,9 % du montant total du passif. L'autre élément important du passif concerne les dettes et les engagements, qui s'élèvent à 18,35 millions de dollars, soit 21,9 % du montant total du passif. La répartition est indiquée dans la note 16 relative aux états financiers. Les autres passifs sont essentiellement des avantages

du personnel acquis par les fonctionnaires, les retraités et les vacataires mais non réglés à la date de clôture des comptes.

Figure IV.III

Variation du montant total de l'actif et du passif au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)



15. La figure IV.III fait apparaître une légère diminution (1,9 %) du montant total de l'actif, qui est passé de 517,18 millions de dollars en 2015 (après retraitement) à 507,26 millions de dollars en 2016, et une hausse de 20,5 % du montant total du passif, qui s'établit à 83,87 millions en 2016 contre 69,62 millions en 2015.

Actif net

16. Le montant total de l'actif net (recalculé conformément aux normes IPSAS) a diminué de 24,17 millions de dollars au cours de l'année; il est passé de 447,57 millions de dollars au 31 décembre 2015 à 423,39 millions au 31 décembre 2016, principalement en raison d'une diminution nette de 21,49 millions de dollars du solde du fonds de dotation et de pertes actuarielles de 0,37 million de dollars.

Tableau IV.1

Récapitulatif de la situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Actifs courants	97 374	94 900	2 474	2.6
Actifs non courants	409 886	422 283	(12 397)	-2.9
Total de l'actif	507 260	517 183	(9 923)	1.9
Passifs courants	26 047	9 166	16 881	184.2
Passifs non courants	57 822	60 452	(2 630)	-4.4
Total du passif	83 869	69 618	14 251	20.5
Actif net/situation nette	423 391	447 565	(24 174)	-5.4

Résultats financiers

Produits

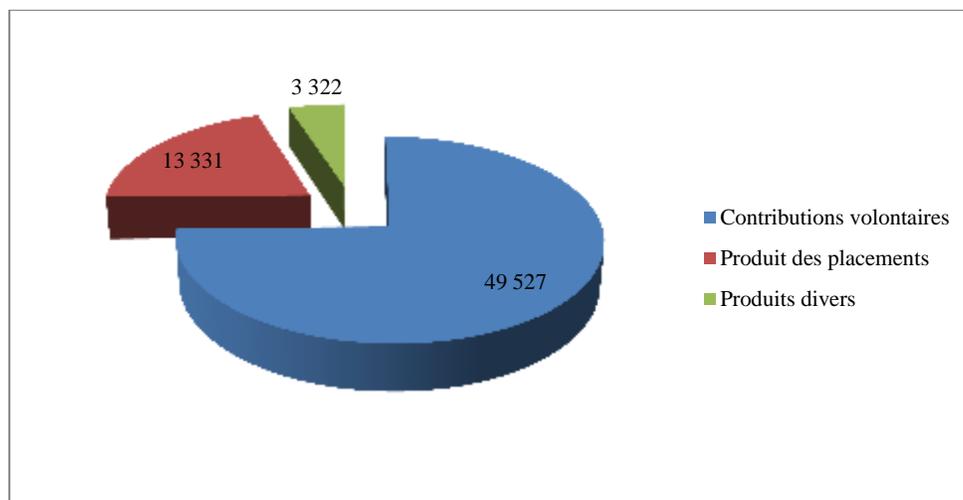
17. En 2016, le montant total des produits de l'UNU s'établit à 66,18 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 6,18 millions (soit 8,5 %) par rapport à 2015 (après retraitement). Ces produits proviennent essentiellement de contributions volontaires (49,53 millions de dollars), notamment de contributions financières des États Membres (25,08 millions en montant net) et d'autres donateurs (4,29 millions). Les contributions volontaires comprennent également des contributions en nature d'un montant de 20,15 millions de dollars qui représente la différence entre le prix du marché et celui effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe. L'UNU touche en outre des produits des placements (13,33 millions de dollars) et des produits divers (3,32 millions de dollars) qui proviennent principalement des montants perçus au titre de la location de locaux et de services de conférence se rapportant au bâtiment qui abrite le siège de l'Université et des honoraires liés à la formation et aux services de conseil.

18. On trouvera à la figure IV.IV la répartition des produits de l'UNU au 31 décembre 2016.

Figure IV.IV

Produits au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)



19. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs; ses six principaux bailleurs de fonds ont versé 75 % environ du montant total des contributions de donateurs pour l'année. On trouvera à la figure IV.V les montants versés par les principaux donateurs, au premier rang desquels se trouve le Japon en 2016, et à la figure IV.VI la répartition des contributions volontaires entre l'année considérée et les années suivantes, de 2014 à 2016.

Figure IV.V
Contributions volontaires d'État d'un montant supérieur à 1 million de dollars
 (En milliers de dollars des États-Unis)

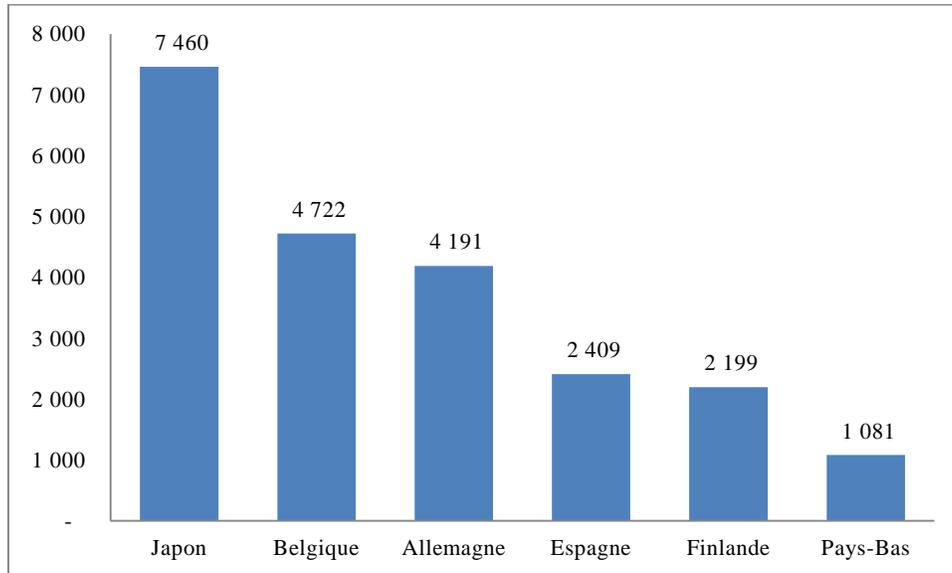


Figure IV.VI
Contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, de 2014 à 2016
 (En milliers de dollars des États-Unis)

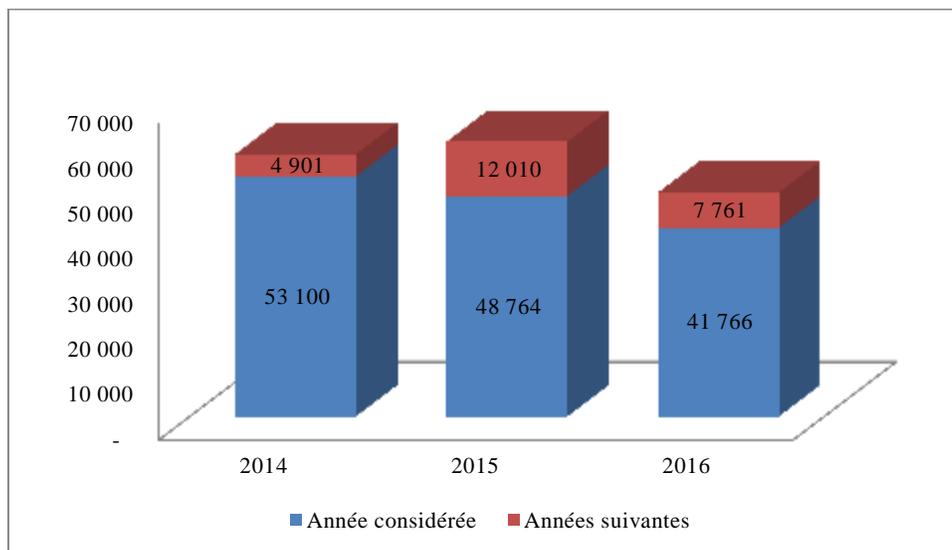


Tableau IV.2
Analyse comparative des produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Contributions volontaires	49 527	60 774	(11 247)	-18.5
Produit des placements (montant net)	13 331	9 142	4 189	45.8
Produits divers	3 322	2 439	883	36.2
Total des produits	66 180	72 355	(6 175)	-8.5

Charges

20. Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, le montant total des charges s'établit à 89,99 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,20 millions (soit 7,4 %) par rapport à 2015. Les charges se répartissent entre les principales catégories suivantes : traitements de base, indemnités et autres prestations (22,88 millions de dollars, soit 25,4 % des charges); loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (17,65 millions de dollars, soit 19,6 %); frais de fonctionnement divers (33,45 millions de dollars, soit 37,2 %). On trouvera à la figure IV.VI la répartition des charges de l'UNU au 31 décembre 2016.

Figure IV.VII
Charges au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

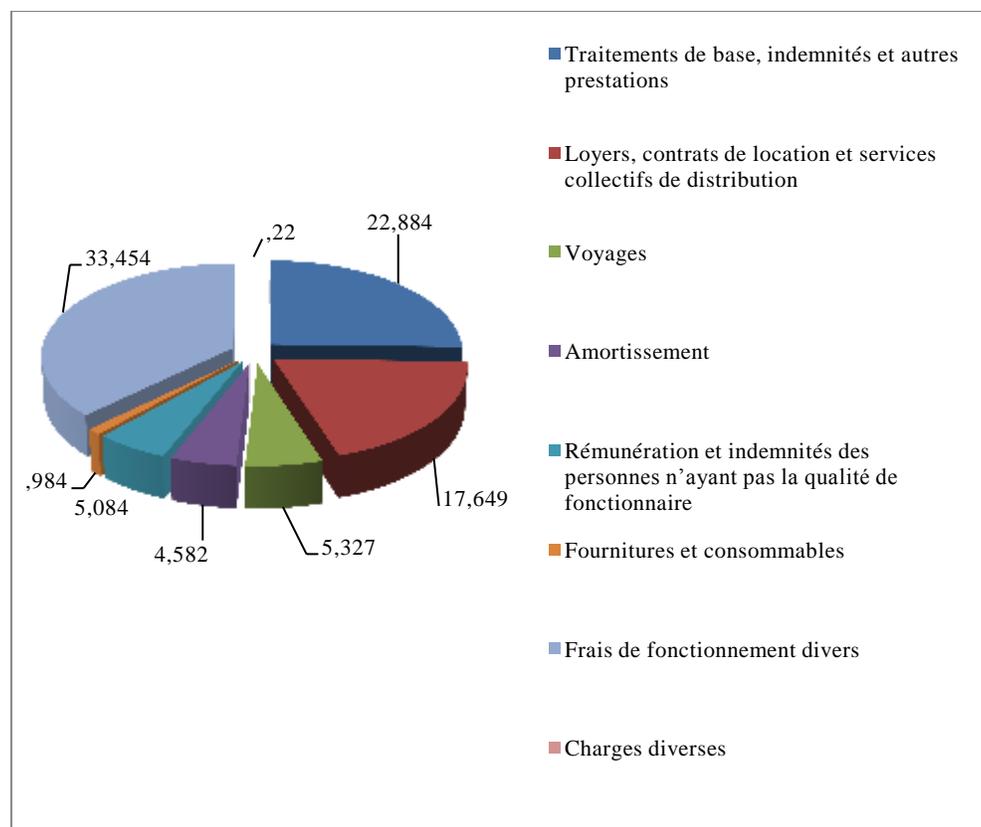


Tableau IV.3
Analyse comparative des charges
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Traitements de base, indemnités et autres prestations	22 884	23 168	(284)	-1,2
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	17 649	15 491	2 158	13,9
Voyages	5 327	5 420	(93)	-1,7
Amortissement	4 582	4 430	152	3,4
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 084	5 161	(77)	-1,5
Fournitures et consommables	984	1 412	(428)	-30,3
Frais de fonctionnement divers	33 454	28 678	4 776	16,7
Charges diverses	22	24	(2)	-8,3
Total des charges	89 986	83 784	6 202	7,4

21. En 2016, les traitements de base, indemnités et autres prestations ont diminué de 0,28 million de dollars (soit 1,2 %) par rapport à 2015, principalement en raison de la baisse des indemnités pour frais d'études.

22. L'augmentation des frais de fonctionnement divers de 4,78 millions de dollars (16,7 %) est due essentiellement à l'augmentation de la dotation aux dépréciations des contributions volontaires estimées irrécouvrables.

Résultats des activités

23. Le déficit global de l'Université a augmenté en 2016 pour atteindre 23,81 millions de dollars, contre 11,43 millions de dollars en 2015 (après retraitement), principalement en raison de la baisse des produits provenant des contributions volontaires et de l'augmentation des frais de fonctionnement divers, essentiellement imputable à la provision pour créances douteuses.

Liquidités

24. Au 31 décembre 2016, la situation de trésorerie de l'ONU était saine; l'entité disposait de suffisamment d'actifs liquides pour régler ses engagements. Le montant total des liquidités s'établissait à 95,51 millions de dollars (46,90 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie, 13,39 millions de placements à court terme et 35,22 millions de créances), tandis que les passifs courants s'élevaient à 26,05 millions et le montant total du passif à 83,87 millions.

25. On trouvera au tableau IV.4 quatre grands indicateurs de liquidité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016 et les données comparatives pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

Tableau IV.4
Indicateurs de liquidité pour l'Université des Nations Unies

Indicateurs	2016	2015 (après retraitement)
Ratio liquidités/passifs courants	3,7:1	10,3:1
Ratio liquidités (hors créances)/passifs courants	2,3:1	7,4:1
Ratio liquidités/total de l'actif	0,2:1	0,2:1
Nombre moyen de mois durant lesquels les liquidités (hors créances) restent en caisse	8,5	10,2

26. Le ratio liquidités/passifs courants permet d'évaluer la capacité de l'Université de couvrir ses obligations à court terme au moyen des liquidités dont elle dispose. Le ratio de 3,7:1 signifie que le montant des liquidités est plus de trois fois supérieur à celui des passifs courants et que les liquidités disponibles suffiraient par conséquent à couvrir l'intégralité des passifs si cela s'avérait nécessaire. La diminution de ce ratio, qui était de 10,3:1 en 2015, témoigne de la baisse des liquidités, qui s'explique par l'augmentation des passifs courants détenus à la fin de l'année 2016 due à la hausse des placements. Si l'on ne tient pas compte des créances, le ratio de couverture des obligations courantes est de 2,3:1 pour 2016 et de 7,4:1 pour 2015.

27. Au 31 décembre 2016, les liquidités détenues par l'Université représentaient environ 20 % du montant total de ses actifs et celle-ci disposait de suffisamment de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme pour couvrir ses dépenses mensuelles moyennes, estimées à 7,12 millions de dollars, pendant 8,5 mois.

28. À la date de clôture des comptes, les engagements de l'Université au titre des avantages du personnel s'élevaient à 14,32 millions de dollars. Ces passifs sont couverts par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, dont le montant total s'élève à 375,75 millions de dollars.

C. Perspectives

29. Certaines entités de l'ONU, telles que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) et l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), coopèrent avec des gouvernements en vue d'élaborer des politiques visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA) s'emploie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation internationale du Travail, à promouvoir les économies vertes en Afrique au niveau infranational, et l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS) et l'UNU-INRA coopèrent directement aussi avec des organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

30. L'ONU s'emploie également à produire des connaissances en collaboration avec des partenaires, coopérant directement avec des entités des Nations Unies afin de combler les lacunes recensées dans les processus décisionnels des Nations Unies, les résultats de ces travaux étant conçus et adaptés pour être directement pris en

compte dans les processus décisionnels. Cette approche reprend et approfondit les apports techniques précédents de l'ONU destinés aux débats sur la gestion des risques de catastrophe et les changements climatiques [de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS)], le développement (UNU-WIDER) et l'eau (UNU-INWEH), mais amène les entités opérationnelles des Nations Unies à participer dès les premiers stades à l'élaboration et à la réalisation de travaux de recherche à plus long terme. On peut citer par exemple les travaux sur l'incidence de l'extrémisme violent sur la réintégration des combattants et des enfants et les travaux sur les villes en situation de fragilité (du Bureau de l'ONU à New York et du Centre de recherche sur les politiques à Tokyo). De nouvelles possibilités de coopération apparaissent, notamment la collaboration avec l'initiative Énergie durable pour tous et les travaux de l'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS) sur les données participatives aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le recteur de l'Université est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Aucune perte d'espèces ou de créances n'a été comptabilisée en 2016 en application de la règle de gestion financière 106.7 a).

Comptabilisation en pertes de biens

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2016 pour l'UNU en application de la règle de gestion financière 106.7; les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2016.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Université des Nations Unies

I. Situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015 (après retraitement) ^a
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	46 900	53 534
Placements	8	13 388	13 879
Contributions volontaires à recevoir ^a	9	17 723	25 586
Créances diverses	10	17 501	1 116
Stocks	11	4	17
Autres éléments d'actif	12	1 858	768
Total des actifs courants		97 374	94 900
Actifs non courants			
Placements	8	315 460	317 057
Contributions volontaires à recevoir ^a	9	42 172	48 857
Immobilisations corporelles	14	52 065	56 152
Immobilisations incorporelles	15	162	192
Autres éléments d'actif	12	27	25
Total des actifs non courants		409 886	422 283
Total de l'actif		507 260	517 183
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	16	18 349	2 169
Encaissements par anticipation	17	1 368	526
Avantages du personnel	18	2 214	2 349
Emprunts	19	32	37
Autres éléments de passif	20	4 084	4 085
Total des passifs courants		26 047	9 166

Université des Nations Unies

I. Situation financière au 31 décembre 2016 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015 (après retraitement) ^a
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	17	294	27
Avantages du personnel	18	12 103	10 963
Emprunts	19	32	44
Autres éléments de passif	20	45 339	49 354
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	29	54	64
Total des passifs non courants		57 822	60 452
Total du passif		83 869	69 618
Total net de l'actif et du passif		423 391	447 565
Actif net			
Excédents cumulés ^a	21	55 747	58 431
Fonds de dotation ^a	22	367 644	389 134
Total de l'actif net		423 391	447 565

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures et de reclassements (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i> <i>(après retraitement)^a</i>
Produits			
Contributions volontaires ^a	23	49 527	60 774
Produit des placements (montant net) ^a	24	13 331	9 142
Produits divers	25	3 322	2 439
Total des produits		66 180	72 355
Charges			
Traitements de base, indemnités et autres prestations ^a	26	22 884	23 168
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	26	17 649	15 491
Voyages	26	5 327	5 420
Amortissement	14, 15, 26	4 582	4 430
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	26	5 084	5 161
Fournitures et consommables	26	984	1 412
Frais de fonctionnement divers ^a	26	33 454	28 678
Charges diverses ^a	26	22	24
Total des charges		89 986	83 784
Déficit sur l'année		(23 806)	(11 429)

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures et de reclassements (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	Total
Actif net au 1^{er} janvier 2015 (selon les normes IPSAS)	47 988	404 735	452 723
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 29)	25	–	25
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 18)	6 246	–	6 246
Excédent/(déficit) sur l'année	3 239	(14 604)	(11 365)
Actif net au 31 décembre 2015	57 498	390 131	447 629
Ajustements sur périodes antérieures ^a	933	(997)	(64)
Actif net au 31 décembre 2015 (après retraitement)	58 431	389 134	447 565
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 29)	(2)	–	(2)
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 18)	(366)	–	(366)
Excédent/(déficit) sur l'année	(2 316)	(21 490)	(23 806)
Total des variations constatées dans l'actif net	(2 684)	(21 490)	(24 174)
Actif net au 31 décembre 2016	55 747	367 644	423 391

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	2016	2015 (après retraitement) ^a
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Déficit pour l'année		(23 806)	(11 429)
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	14, 15	4 582	4 430
(Gains)/pertes non réalisé(e)s sur les placements du fonds de dotation découlant de variations de la juste valeur	24	2 897	12 816
(Gains)/pertes sur la vente de placements du fonds de dotation	24	(8 883)	(14 502)
(Gains)/pertes non réalisé(e)s sur le fonds de dotation en raison d'une réévaluation	24	6 975	13 501
(Gains)/pertes actuariel(le)s sur les engagements au titre des avantages du personnel	18	(366)	6 246
(Gains)/pertes sur la part des coentreprises	29	(2)	25
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	14	148	65
(Produits)/charges des placements du fonds de dotation présentés parmi les activités de placement		(7 182)	(7 372)
(Produits)/charges des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités de placement	24	(163)	(84)
Contributions en nature : immobilisations corporelles	14	(210)	(441)
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(Augmentation) des contributions volontaires à recevoir	9	14 548	(8 808)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	10	(16 386)	136
Diminution des stocks	11	13	5
Augmentation des autres éléments d'actif	12	(1 092)	(371)
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et des charges à payer	16	16 180	(58)
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	17	1 109	(2 200)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	18	1 005	(4 795)
Diminution des autres éléments de passif	20	(4 016)	(3 705)
Diminution des quotes-parts des coentreprises (mise en équivalence)	29	(10)	(19)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(14 659)	(16 560)

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>2016 (après retraitement)^a</i>	<i>2015</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Produits/(charges) des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités de placement (montant net)	24	163	84
Variation nette du fonds de gestion centralisée des liquidités		(890)	3 842
Dividendes perçus		4 112	3 786
Intérêts créditeurs		3 070	3 671
Achats de placements		(526 344)	(309 898)
Recettes provenant de la vente et de l'arrivée à échéance de placements		528 334	314 786
Achats d'immobilisations corporelles	14	(392)	(1 498)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(11)	(195)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		8 042	14 578
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Diminution des emprunts	19	(17)	(4)
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(17)	(4)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(6 634)	(1 986)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		53 534	55 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	7	46 900	53 534

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures et de changements de présentation (voir note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé ^a				Montant effectif calculé sur une base comparable	Différence entre budget définitif et budget effectif	Différence (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif	Budget annuel initial	Budget annuel définitif			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	57 038	56 916	34 212	46 777	22 705	(24 072)	-51
Traitements et autres dépenses de personnel	41 348	40 332	20 487	19 812	17 530	(2 282)	-12
Frais généraux de fonctionnement	19 187	19 768	9 861	10 256	8 423	(1 833)	-18
Total	117 573	117 016	64 560	76 845	48 658	(28 187)	-37

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université pour l'exercice 2016-2017 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2015. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la convention comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif; les différences supérieures à 10 % sont expliquées dans la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

1. Les présents états financiers portent sur les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU), qui constitue une entité publiante distincte de l'Organisation.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de promotion de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution 2573 (XXIV)]. Elle a examiné la question plus en détail au cours des deux sessions suivantes [résolutions 2691 (XXV) et 2822 (XXVI)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer une université internationale placée sous les auspices de l'Organisation qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution 2951 (XXXVII)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies ([A/9149/Add.2](#)) [résolution 3081 (XXVIII)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à la Charte de l'Université, à savoir le paragraphe 8 de l'article premier et le paragraphe 2 bis de l'article IX (résolution [64/225](#)), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et des doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé des amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte (résolution [68/236](#)), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université des Nations Unies.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur situé au Japon, dont la mission consiste à contribuer, par des projets collectifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les grands problèmes mondiaux relatifs à la survie de l'humanité, au développement et au bien-être qui préoccupent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'Université contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'Université à Tokyo fait office de siège en matière de programmation, de planification et d'administration. Il comprend le Bureau du recteur et les services administratifs et éducatifs qui appuient les travaux de l'ensemble du système de l'Université. Ces services disposent également de bureaux administratifs à Kuala Lumpur et de bureaux de liaison auprès de l'Organisation des

Nations Unies à New York et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris.

11. Le Centre de l'Université à Tokyo comprend également le Centre de recherche sur les politiques, dont la création en 2014 est une des mesures prises par le Recteur pour renforcer la valeur des travaux de l'Université dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement mondial, comme le Secrétaire général l'a demandé. Le Centre de recherches sur les politiques a pour mission principale d'effectuer des recherches sur les politiques qui alimentent les grands débats intéressant l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement mondial.

12. L'Université est composée de 13 instituts et programmes de recherche et de formation répartis dans 12 pays à travers le monde. Ce réseau mondial est coordonné par le Centre de l'Université et comprend les entités suivantes :

- a) Le Programme sur la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas;
- b) L'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique);
- c) L'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS), à Macao (Chine);
- d) L'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne);
- e) L'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne);
- f) L'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM), à Barcelone (Espagne);
- g) L'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo;
- h) L'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur;
- i) L'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra;
- j) L'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton, en Ontario (Canada);
- k) L'Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), à Alger;
- l) Le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas);
- m) L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki.

13. Les autres activités de l'Université sont assurées au siège, à Tokyo.

14. L'Université est considérée comme une entité publiante autonome qui ne subit aucun contrôle de la part d'une autre entité publiante du système des Nations Unies ni n'exerce aucun contrôle sur une telle entité. Les entités publiantes du système des Nations Unies ayant chacune leur propre mode de gouvernance et leurs propres procédures budgétaires, elles ne sont pas considérées comme étant soumises à un contrôle commun. Par conséquent, les présents états financiers se rapportent uniquement aux activités de l'Université.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

Référentiel comptable

15. Dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comme le prescrivent les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Conformément à ces normes, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- a) Un état de la situation financière (état I);
- b) Un état des résultats financiers (état II);
- c) Un état des variations de l'actif net (état III);
- d) Un état des flux de trésorerie (établi selon la méthode indirecte) (état IV);
- e) Un état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V);
- f) Des notes relatives aux états financiers, comprenant un récapitulatif des principales conventions comptables et des notes explicatives;
- g) Des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers I à V et, le cas échéant, pour les éléments narratifs et les détails présentés dans les notes y relatives.

Continuité des activités

16. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités et les conventions comptables exposées brièvement dans la note 3 ont été systématiquement appliquées lors de leur établissement et de leur présentation. L'hypothèse de continuité des activités repose sur l'approbation du plan stratégique pour 2015-2019 par le Conseil de l'Université, la situation de l'actif net, la tendance positive observée par le passé en ce qui concerne le versement de contributions volontaires et le fait que l'Assemblée générale n'a pas décidé de mettre fin aux opérations de l'Université.

Autorisation de la publication des états financiers

17. Les présents états financiers ont été certifiés exacts par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 doivent être soumis au Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général au plus tard le 31 mars 2017. De plus, en application de l'article 7.12 dudit Règlement, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers vérifiés dont la publication a été autorisée et prévue pour le 30 juillet 2017.

Base d'évaluation

18. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des biens immobiliers, qui sont comptabilisés au coût de remplacement net d'amortissement, et des actifs financiers, qui sont comptabilisés à la juste valeur

avec contrepartie en résultat. Ils portent sur la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation de l'information financière

19. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Université. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

20. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement (monnaies étrangères) sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, lequel se rapproche des taux de change au comptant en vigueur à la même date. La valeur des actifs et passifs en monnaies étrangères est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies étrangères est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsque c'est la méthode du coût historique qui est employée, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies étrangères n'est pas convertie.

21. Les gains et pertes de change qui résultent du règlement des opérations en monnaies étrangères et de la conversion de la valeur des actifs et passifs en monnaies étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'année sont constatés dans l'état des résultats financiers pour leur montant net.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

22. L'importance relative est un principe essentiel qui régit l'établissement et la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique les décisions comptables relatives à la présentation, à la communication de l'information, au regroupement, à la compensation et à l'application rétrospective ou prospective des changements de convention comptable. D'une manière générale, un élément est considéré important si son omission ou son regroupement avec d'autres peut avoir une incidence sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

23. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose que des estimations, des appréciations et des hypothèses soient utilisées concernant le choix et l'application des conventions comptables et le montant comptabilisé pour certains actifs, passifs, produits et charges.

24. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont revues régulièrement et les éventuelles révisions sont rattachées à l'année durant laquelle elles se produisent et à toute année ultérieure qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir sont celles qui se rapportent à l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, à la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles et au choix de la méthode d'amortissement de ces immobilisations, à la dépréciation des actifs, au classement des instruments financiers, à l'évaluation des stocks, aux taux d'inflation et d'actualisation utilisés pour établir la valeur actualisée des provisions et au classement des actifs et passifs éventuels.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

25. L'évolution des positions officielles majeures attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public concernant les éléments énumérés

ci-après et l'incidence de ces positions sur les états financiers de l'Université font l'objet d'un suivi constant :

a) Instruments financiers propres au secteur public : mise au point d'orientations comptables axées sur les questions relatives aux instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas couverts par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et 30 (Instruments financiers : informations à fournir);

b) Biens patrimoniaux : mise au point de normes comptables relatives aux biens patrimoniaux;

c) Charges afférentes à des opérations sans contrepartie directe : mise au point d'une ou de plusieurs normes définissant les obligations des parties à des opérations sans contrepartie directe en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des charges liées à ces opérations, hors prestations sociales;

d) Produits : mise au point d'une ou de plusieurs normes IPSAS portant sur les opérations génératrices de revenus (opérations avec et sans contrepartie directe), l'objectif étant de modifier ou de remplacer les dispositions et orientations actuelles figurant dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)];

e) Modifications découlant des chapitres 1 à 4 du Cadre conceptuel de l'information financière à usage général des entités du secteur public : introduction de modifications dans les normes IPSAS de manière à y intégrer les concepts développés dans les chapitres susmentionnés, en particulier les objectifs relatifs à l'information financière et les critères et exigences à respecter en ce qui concerne la qualité de l'information;

f) Contrats de location : mise au point de dispositions révisées relatives à la comptabilisation des contrats de location qui tiennent compte à la fois du bailleur et du preneur et concordent avec les Normes internationales d'information financière sur lesquelles elles se fondent, l'objectif étant de remplacer la norme IPSAS 13 par une nouvelle norme dont l'approbation est prévue pour juin 2018 au plus tard et la publication pour juillet 2018.

Nouvelles normes IPSAS

26. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié les normes IPSAS 33 (Première application des normes IPSAS et de la comptabilité d'exercice), 34 (États financiers individuels), 35 (États financiers consolidés), 36 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises), 37 (Arrangements conjoints) et 38 (Information à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces normes doivent être appliquées pour les périodes commençant le 1er janvier 2017 ou après. L'Université n'est pas concernée par la norme IPSAS 33, étant donné qu'elle a adopté les normes IPSAS au 1er janvier 2014, soit avant la publication de la norme 33.

27. En juillet 2016, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) en remplacement de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) afin de la mettre en concordance avec la norme IAS 19 (Avantages du personnel) sur laquelle elle repose. Le 31 janvier 2017, il a publié la norme IPSAS 40 (Regroupement d'entités du secteur public) qui porte sur le traitement comptable, le classement et l'évaluation des regroupements d'entités du secteur public, c'est-à-dire les opérations et autres actions qui ont pour effet de réunir deux entités

distinctes ou plus en une seule entité relevant du secteur public. L'effet escompté de ces normes sur les états financiers de l'Université pour l'année considérée et l'année antérieure est indiqué ci-après :

<i>Norme</i>	<i>Effet escompté pour la première année d'application</i>
IPSAS 34	Les dispositions sur les états financiers individuels de la norme IPSAS 34 sont très semblables à celles de la norme IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels). La norme IPSAS 34 ne devrait donc pas avoir d'effet sur les états financiers de l'Université.
IPSAS 35	<p>La norme IPSAS 35 exige toujours que le contrôle soit évalué en fonction des avantages et du pouvoir; cependant, la définition du pouvoir a changé et la norme comporte maintenant bien plus de directives sur l'évaluation du contrôle. L'Administration évalue actuellement les intérêts détenus par l'Université dans d'autres entités publiantes et les arrangements qui la lient à ces entités pour vérifier que les nouvelles définitions sont bien prises en compte.</p> <p>Autre changement majeur, la norme IPSAS 35 annule la disposition de la norme IPSAS 6 concernant l'exclusion des entités contrôlées à titre temporaire de la consolidation. Les états financiers de l'Université pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2017 ou après comprendront donc l'évaluation des entités contrôlées à titre temporaire.</p>
IPSAS 36	<p>Un des principaux changements introduits par la norme IPSAS 36 est l'annulation de la disposition de la norme IPSAS 7 qui n'imposait pas l'application de la méthode de mise en équivalence lorsque le contrôle conjoint ou l'influence notable était temporaire; les états financiers de l'Université établis pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2017 ou après comprendront donc une évaluation de ces arrangements selon la méthode de mise en équivalence.</p> <p>En outre, la norme 36 s'applique uniquement à des investisseurs ayant une influence notable ou exerçant un contrôle conjoint sur une entité et dans les cas où l'investissement aboutit à la détention d'une part d'intérêt quantifiable. Elle ne s'applique donc à l'Université que de façon limitée car les participations visées ne concernent généralement pas des parts d'intérêt quantifiables.</p>
IPSAS 37	<p>La norme IPSAS 37 comporte de nouvelles définitions et modifie sensiblement la manière dont les arrangements conjoints sont classés et comptabilisés. Dans les présents états financiers, certains arrangements de coentreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de mise en équivalence.</p> <p>Les arrangements qui font l'objet d'un accord contraignant et d'un contrôle conjoint répondent à la définition d'arrangement conjoint énoncée dans la norme IPSAS 37. Selon cette norme, dans les cas où l'Université est considérée comme partie à une coentreprise (lorsque les intérêts qu'elle détient dans une coentreprise lui donnent des droits sur l'actif net de ladite coentreprise), la méthode de mise en équivalence doit être utilisée, ce qui ne constitue pas un changement de convention comptable. Lorsqu'elle s'accompagne de droits sur les actifs et d'obligations au titre des passifs, la participation dans une coentreprise est considérée comme une opération conjointe; dans ce cas, l'Université doit présenter les actifs, les passifs, les produits et les charges liées à cette participation conformément aux dispositions des normes IPSAS applicables aux actifs, aux passifs, aux produits et aux charges en question. L'Université collabore actuellement avec les autres entités qui participent à ces arrangements pour élaborer des conventions comptables conformes à la norme 37.</p>

<i>Norme</i>	<i>Effet escompté pour la première année d'application</i>
IPSAS 38	La norme IPSAS 38 élargit la portée des informations à fournir sur les participations dans d'autres entités et pourrait avoir des incidences sur les états financiers de l'Université.
IPSAS 39	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 39 n'a aucun effet sur les états financiers de l'Université, étant donné que la « méthode du corridor » prescrite pour la constatation des gains et pertes actuariels, que la norme 39 annule, n'a jamais été appliquée depuis l'adoption des normes IPSAS en 2014. L'Université ne détient aucun actif du régime et, par conséquent, l'utilisation de la méthode de l'intérêt net recommandée dans la norme n'a aucune incidence sur ses états financiers. Une analyse plus poussée serait effectuée à l'avenir si l'Université venait à acquérir des actifs du régime.
IPSAS 40	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 40 n'a aucun effet sur les états financiers de l'Université, étant donné qu'il n'existe encore aucun regroupement d'entités du secteur public. Les effets qui découleraient de l'application de la norme IPSAS 40 par l'Université à compter du 1er janvier 2018, date de prise d'effet de ladite norme, seraient évalués si de tels regroupements venaient à se produire.

Note 3

Principales conventions comptables

Classement des actifs financiers

28. L'Université classe ses actifs financiers dans l'une des catégories visées ci-après au moment de leur comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture des comptes. Les actifs financiers sont classés essentiellement en fonction du but pour lequel ils ont été acquis.

<i>Classement</i>	<i>Actifs financiers</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Investissements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits à recevoir d'opérations avec ou sans contrepartie directe

29. Tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

30. Les actifs financiers qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture des comptes sont inscrits parmi les actifs non courants. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes, le montant net des gains ou pertes étant pris en considération dans l'état des résultats financiers.

31. Les actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont

détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement dans l'objectif d'une revente à court terme. Ils sont expressément désignés comme tels parce que le spécialiste des placements gère les avoirs détenus et prend les décisions d'achat ou de vente en se fondant sur la juste valeur telle que déterminée conformément aux stratégies dûment étayées de l'Université concernant la gestion des risques et les placements. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture des comptes, tous gains ou pertes résultant des variations de cette valeur étant présentés dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils se produisent. Les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur et les produits d'intérêts et de dividendes sont portés en excédent ou en déficit comme « gains ou pertes nets sur la juste valeur des placements ».

32. Les prêts et créances désignent des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

33. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle elles se produisent.

34. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments.

35. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est porté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité est juridiquement tenue de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités

36. La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit les ressources mises en commun par les entités du Secrétariat et d'autres participants dans des fonds de gestion centralisée des liquidités. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des investissements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général du portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

37. Les montants investis par l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme, dans l'état des résultats financiers.

Placements dans le Fonds de dotation

38. Le Fonds de dotation représente les contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Les ressources du Fonds sont constamment investies pour dégager des recettes qui permettent de répondre aux besoins de l'Université pour ses activités et son fonctionnement.

39. Dans l'état des résultats financiers, les montants investis par l'Université dans le Fonds de dotation sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de

l'investissement considéré, dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou placements à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

40. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe : contributions à recevoir

41. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Université dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, qui sont comptabilisés sous forme de provision pour créances douteuses.

42. La provision pour créances douteuses est calculée de la même façon pour les contributions volontaires à recevoir que pour les autres créances.

Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe : créances diverses

43. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens ou services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. Les créances sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie. Les soldes jugés importants des créances diverses et des contributions volontaires à recevoir font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté.

Autres éléments d'actif

44. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont portées à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services considérés par l'autre partie; après quoi, une charge est constatée.

Stocks

45. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs courants selon les catégories suivantes :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

46. Les stocks de l'Université sont les biens destinés à la vente ou à la distribution.

47. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend le prix d'acquisition majoré de tous autres coûts liés au transport jusqu'au lieu de stockage et au conditionnement. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût

d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation. Ceux destinés à être distribués pour un coût nul ou symbolique ou pour être consommés dans la production de biens ou services sont évalués au plus faible du coût d'acquisition ou du coût de remplacement.

48. La valeur comptable des stocks est passée en charge lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond aux frais estimatifs à engager pour acquérir le bien considéré.

49. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur ou du risque que l'administration leur attribue. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de remplacement ou la valeur nette de réalisation, qui sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Biens patrimoniaux

50. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais signalés dans les notes explicatives qui accompagnent ces derniers lorsqu'ils sont importants.

Immobilisations corporelles

51. Les immobilisations corporelles sont classées dans différents groupes analogues selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et leurs méthodes d'évaluation, à savoir : véhicules; bâtiments temporaires; matériel de communication et matériel informatique; matériel et outillage; mobilier et agencements; biens immobiliers (bâtiments, infrastructures et immobilisations en cours de construction). La comptabilisation se fait comme suit :

a) Toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont constatées au coût historique minoré des montants cumulés des amortissements et des moins-values. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site;

b) Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût nul ou symbolique, y compris les dons, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition;

c) Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif lorsque leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars par unité, ou à 100 000 dollars par unité dans le cas des améliorations locatives et des travaux pour compte propre.

52. L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire, à hauteur de la valeur résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. L'amortissement d'une immobilisation corporelle comprenant des composants dont les durées d'utilité sont différentes est comptabilisé composant par composant. L'amortissement commence à être appliqué au cours du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des Règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux (Incoterms) et cesse au cours du mois durant lequel la cession de l'immobilisation intervient. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle est considérée comme nulle, à moins qu'elle puisse être encore suffisamment importante. La durée d'utilité estimative des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Matériel de communications et matériel informatique	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communications et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	6-12 ans
	Navires	10 ans
Machines et matériel	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	
	Matériel de sécurité et de sûreté	
	Matériel de détection des mines et de déminage	7 ans
	Matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant	
	Matériel de transport	
	Matériel d'hébergement et de réfrigération	6 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
	Matériel de reproduction et de publication	20 ans
Mobilier et agencements	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
	Mobilier	10 ans
Bâtiments	Structures temporaires et structures mobiles	7 ans
	Structures permanentes	Jusqu'à 50 ans
	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée de l'arrangement ou durée d'utilité du bâtiment si celle-ci est plus courte
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et petits travaux de construction	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

53. Lorsque des immobilisations corporelles maintenues en service conservent une valeur au coût d'acquisition qui reste importante, des ajustements sont comptabilisés dans les états financiers au titre des amortissements cumulés pour tenir compte d'une valeur résiduelle de 10 % du coût historique, lorsqu'une analyse des catégories et des durées d'utilité des actifs amortis a révélé que la majorité de ces biens avaient une durée d'utilité relativement courte n'excédant pas 10 ans.

54. L'Université a retenu le modèle du coût pour évaluer les immobilisations corporelles lors de leur comptabilisation initiale, au lieu du modèle de la réévaluation. Les coûts engagés après l'acquisition initiale sont portés en charges uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé au bien considéré en découleront pour l'Université et que les coûts ultérieurs excéderont le seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en charges dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils sont engagés.

55. Des plus-values ou moins-values sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces plus-values et moins-values sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

56. Un test de dépréciation est effectué lors de l'inventaire physique annuel et lorsque, du fait d'événements ou de changements de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable.

57. Les terrains, bâtiments et infrastructures dont la valeur comptable nette en fin d'année excède 100 000 dollars par unité sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Le seuil équivalent pour les autres immobilisations corporelles (à l'exclusion des immobilisations en cours de construction et des améliorations locatives) est fixé à 5 000 dollars par unité.

Immobilisations incorporelles

58. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, minoré du montant cumulé des amortissements et moins-values. Pour celles qui ont été acquises à un coût nul ou symbolique, y compris les dons, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition. Le seuil d'immobilisation est fixé à 100 000 dollars par unité pour les actifs incorporels mis au point en interne et à 5 000 dollars par unité pour ceux acquis à l'extérieur.

59. Le coût des licences d'utilisation des logiciels acquis à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des frais engagés pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement des logiciels destinés à l'Université sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ces coûts directs comprennent les dépenses de personnel afférentes aux fonctionnaires qui ont pris part à l'élaboration des logiciels, les dépenses au titre des services de consultants ainsi que la part des frais généraux pertinents. L'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est bien déterminée est constaté selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative; il commence au cours du mois d'acquisition ou lorsque l'immobilisation considérée devient opérationnelle. La durée d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles a été estimée comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	3 à 10 ans
Licences et droits	Entre 2 et 6 ans (durée de la licence ou du droit)
Droits d'auteur	3 à 10 ans

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Immobilisations incorporelles en développement	Pas d'amortissement

60. Les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation annuels lorsqu'elles sont en développement ou lorsqu'elles ont une durée d'utilité indéfinie. Sinon, ces tests ne sont pratiqués que lorsque des éléments indiquant une dépréciation ont été mis en évidence.

Classement des passifs financiers

61. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie « Autres passifs financiers ». Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les soldes dus à d'autres organismes des Nations Unies publiant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis comptabilisés au coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ces éléments lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Passif financier : dettes et charges à payer

62. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation et autres éléments de passif

63. Les encaissements par anticipation et autres éléments de passif comprennent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et d'autres produits comptabilisés d'avance.

Contrats de location : l'Université est le preneur

64. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ces contrats sont comptabilisés au début du bail à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est la plus faible. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif dans l'état de la situation financière. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux conventions appliquées aux immobilisations corporelles. La part des paiements au titre de la location correspondant aux intérêts est comptabilisée en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du bail, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

65. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

66. L'Université occupe des terrains et bâtiments et utilise des infrastructures, des machines et du matériel dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage conclus essentiellement avec les gouvernements des pays hôtes pour un coût nul ou symbolique. Selon la durée de l'accord considéré et les clauses de transfert du contrôle et clauses de résiliation figurant dans le contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement.

67. Dans le cas d'un contrat de location simple, un montant égal au montant annuel du loyer de locaux analogues sur le marché est comptabilisé comme charge et comme produit dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (dont la durée supérieure à 35 ans concerne des locaux, essentiellement), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et amortie sur la plus courte de la durée d'utilité du bien ou de la durée du bail. Lorsque le bien est transféré sous certaines conditions, un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe l'Université est constaté d'avance; passé progressivement en produits, ce montant contrebalance l'amortissement comptabilisé. Lorsque le bien est transféré sans conditions particulières, un produit est constaté pour le même montant dès la prise de contrôle des locaux.

68. Les accords de cession à long terme de droits d'usage concernant des bâtiments et des terrains sont comptabilisés comme contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des bâtiments ou que le transfert du titre de propriété des terrains est assujéti à des restrictions. Lorsque le titre de propriété d'un terrain est transféré à l'Université sans restrictions, le terrain est comptabilisé comme une immobilisation corporelle ayant fait l'objet d'un don et est constaté à la juste valeur à la date de l'acquisition.

69. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie représente une valeur locative annuelle équivalant à 5 000 dollars dans le cas des locaux et à 5 000 dollars par unité dans celui des machines et du matériel.

Avantages du personnel

70. Le terme « personnel » désigne les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires employés par l'Université.

71. L'Université comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :

- a) Les avantages du personnel payables à court terme, c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière où les services y ouvrant droit ont pris fin;
- b) Les avantages postérieurs à l'emploi;
- c) Les autres avantages à long terme du personnel;
- d) Les indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme du personnel

72. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année

où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts et congé dans les foyers) accordés au personnel employé durant la période considérée, en fonction des services rendus. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas encore été payés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

73. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement à la cessation de service et le régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes de prévoyance à prestations définies

74. Les prestations suivantes sont comptabilisées au titre des régimes de prévoyance à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et les jours de congé accumulés qui sont convertis en versement compensatoire au moment de la cessation de service (autres avantages à long terme). Les régimes de prévoyance à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent à l'Université du fait qu'elle est tenue de servir les prestations convenues. Le passif lié aux régimes à prestations définies est évalué à la valeur actualisée des engagements afférents à ces prestations. Les variations du passif, sauf celles dues aux gains et pertes actuariels, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement dans l'état des variations de l'actif net les variations du passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies qui sont dues aux gains et pertes actuariels. À la date de clôture des comptes, l'Université ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

75. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs paiements au moyen du taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

76. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part revenant à l'Université dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour

parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale (résolutions 38/235, 1095 A (XI) et 41/209).

77. Prestations liées au rapatriement : à la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est évalué à la valeur actuelle du montant estimatif des engagements nécessaires pour régler ces prestations.

78. Congés annuels : les engagements au titre des congés annuels représentent les jours de congé payés que les fonctionnaires n'ont pas pris et dont on prévoit qu'ils donneront lieu à un versement compensatoire à leur cessation de service à l'Université. L'ONU comptabilise au passif, dans l'état de la situation financière, la valeur actuarielle totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). Les engagements au titre des congés annuels sont calculés en appliquant le principe du dernier entré premier sorti selon lequel les fonctionnaires prennent d'abord les jours de congé auxquels ils ont droit pour la période en cours avant d'utiliser les jours accumulés pendant les exercices précédents. En fait, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis, et globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires lors de la cessation de service des fonctionnaires, qui constituent le véritable passif de l'Université. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques de l'Université à la cessation de service sont donc comptabilisées en autres avantages à long terme. On notera que la part des jours de congé accumulés dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à versement compensatoire dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 25, les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, par conséquent l'Université évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime de prévoyance à prestations définies, qui est calculé sur la base d'évaluations actuarielles.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

79. L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

80. Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, l'Université et la

Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Université dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que l'Université a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Indemnités de fin de contrat de travail

81. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé si l'effet de son actualisation est significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

82. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou la part des prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services ouvrant droit à ces avantages. Les jours de congé accumulés sont un exemple d'autres avantages à long terme.

83. Indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel : l'appendice D régit l'indemnisation en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable à l'exercice de fonctions officielles pour le compte de l'Organisation des Nations Unies. Les actuaires évaluent ces éléments de passif, tous changements de passif étant constatés dans l'état des résultats financiers.

Provisions

84. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de charges futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée dès lors que, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Passifs éventuels

85. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre; ou encore une obligation dont le montant ne peut pas être mesuré de façon suffisamment fiable. On évalue constamment les provisions et éléments de passif éventuel pour déterminer s'il faudra plus ou moins

probablement aliéner des biens d'intérêt économique ou ayant quelque potentiel d'utilisation. Si la probabilité qu'il faudra encourir une telle charge augmente, il est constitué une provision dans les états financiers de la période pendant laquelle se produit ce changement de probabilité. De même, si la probabilité diminue, on constate un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

86. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'Université. Les actifs éventuels sont signalés dans les notes lorsqu'il est fort probable que des avantages économiques en découleront pour l'Université.

Engagements

87. Les engagements désignent des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et qu'elle n'a guère la possibilité d'éviter dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisation ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats de fourniture de biens et services à l'Université lors d'années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et autres engagements au titre de contrats non résiliables.

Produits d'opérations sans contrepartie directe : contributions volontaires

88. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire le moment à partir duquel l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les ressources soient versées sous certaines conditions, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites.

89. Les annonces de contributions volontaires et autres promesses de dons sont comptabilisées en produits à partir du moment où l'arrangement qui les organise acquiert force de loi.

90. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits. Le produit reçu au titre d'arrangements interorganisations représente les allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Université administre des projets ou autres programmes pour leur compte.

91. Les contributions en nature sous forme de biens, d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services; elle signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur excède le seuil de 5 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

92. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la

juste valeur des contreparties reçue ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que l'entrée de ressources représentatives d'avantages économiques est probable et qu'il satisfait à certaines conditions.

a) Le produit de la vente de publications et de livres, ainsi que des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et les risques et avantages ont été transférés;

b) Le produit des commissions et des honoraires liés aux services d'achat, aux services de formation, aux services techniques, administratifs et autres services rendus aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à d'autres partenaires est comptabilisé lorsque le service est fourni;

c) Les recettes provenant des frais d'inscription représentent les droits acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université;

d) Les produits d'opérations avec contrepartie directe comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les cotisations des adhérents et les gains nets résultant d'ajustements de change.

Produit des placements

93. Le produit des placements apparaît en gains ou pertes nets sur la juste valeur des placements dans l'état de la situation financière. Il comprend la part revenant à l'Université dans les revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Les recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation comprennent les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, et les profits et pertes latents sur valeurs mobilières. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement sont déduits des produits. Les produits nets des fonds de gestion centralisée des liquidités sont répartis au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde journalier, tandis que les profits et pertes latents sur valeurs mobilières sont répartis entre les participants en fonction de leur solde en fin d'année.

Charges

94. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services rendus, quelles que soient les conditions de paiement.

95. Les traitements comprennent les traitements à proprement parler, les indemnités de poste et les contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et autres prestations comprennent les autres droits et avantages, dont les prestations de retraite et d'assurance, la prime d'affectation, la prime de rapatriement et la prime de sujétion, notamment. La rémunération et les indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire désignent les honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

96. Les frais de fonctionnement divers comprennent l'acquisition de biens et d'actifs incorporels dont le coût est inférieur aux seuils d'immobilisation, les coûts d'entretien, des services collectifs de distribution, des services contractuels, de la formation, des services de sécurité et des services partagés, les frais de location, les frais d'assurance, les pertes de change, les provisions pour créances douteuses et les montants passés en charges. Les autres charges correspondent aux frais de représentation et dépenses au titre des réceptions officielles, aux dons et aux transferts d'actifs.

97. Le coût des fournitures et consommables représente le coût des stocks utilisés et les charges afférentes aux fournitures et consommables.

Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

98. Une coentreprise est un arrangement contractuel par lequel l'Université et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique sujette à un contrôle conjoint. Selon la norme IPSAS 8 (Participations dans des coentreprises), il peut s'agir d'une entité contrôlée conjointement, d'un élément d'actif contrôlé conjointement, d'une activité contrôlée conjointement ou d'une coentreprise sur laquelle l'Université exerce une influence notable. L'Université a conclu des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une « influence notable » aux termes de l'accord, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle concernant les activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces activités.

99. La norme IPSAS 8 (Participations dans des coentreprises) prescrit de comptabiliser toutes participations dans de telles activités selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans une coentreprise sur laquelle l'Université exerce une influence notable est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'Université dans l'actif net de la coentreprise. La part de l'excédent ou du déficit de la coentreprise revenant à l'Université est constatée dans l'état des résultats financiers et sa part des variations enregistrées directement dans l'actif net est comptabilisée dans l'état des variations de l'actif net. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation déficitaire, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

Note 4

Ajustements sur périodes antérieures et retraitements

100. Les ajustements significatifs sur périodes antérieures concernent les contributions volontaires. Pour les ajustements significatifs sur périodes antérieures présentés ci-dessous, lorsque l'incidence à comptabiliser renvoyait à 2015, ce sont les chiffres correspondants de 2015 qui ont été retraités au niveau de chaque rubrique. Lorsque l'incidence renvoyait à un exercice antérieur à 2015, c'est l'actif de l'exercice correspondant qui a été retraité :

a) Un ajustement de 0,93 million de dollars a été effectué pour la part des contributions volontaires qui doivent être versées ultérieurement et n'ont pas été comptabilisées en raison de la soumission tardive des accords relatifs aux contributions de 2015. Cette modification entraîne, pour l'état de la situation financière après retraitement pour l'année terminée le 31 décembre 2015, une augmentation des contributions volontaires courantes et non courantes à recevoir de respectivement 0,83 et 0,10 million de dollars et, pour l'état des résultats financiers, une augmentation de 0,93 million de dollars des produits provenant des contributions volontaires;

b) Un ajustement supplémentaire d'un million de dollars a été effectué concernant les contributions volontaires à recevoir afin de retraiter la contribution du Gouvernement camerounais dans la monnaie adaptée. Cette modification entraîne une diminution des contributions volontaires courantes et non courantes à recevoir de respectivement 0,67 et 0,33 million de dollars et, pour l'état des résultats financiers, une diminution des produits provenant des contributions volontaires de 0,99 million de dollars et une augmentation de 0,01 million de dollars des pertes non réalisées;

c) 13,80 millions de dollars concernant des contributions à recevoir dans les 12 mois suivant la clôture de l'année financière, initialement comptabilisés au titre de la rubrique « contributions volontaires non courantes à recevoir », ont été reclassés comme contributions volontaires courantes à recevoir;

d) 0,20 million de dollars, concernant l'assurance maladie des salariés, initialement comptabilisé au titre de la rubrique « frais de fonctionnement divers », a été reclassé comme traitements de base, indemnités et autres prestations afin de mieux correspondre à la nature des charges;

e) 15,22 millions de dollars concernant des pertes de change, initialement comptabilisés au titre de la rubrique « dépenses d'investissement (montant net) », ont été reclassés comme frais de fonctionnement divers à des fins de comparaison, conformément à la décision prise par l'administration, en 2016, de ne plus comptabiliser les gains et pertes de change comme produits/dépenses de placement mais comme frais de fonctionnement divers;

f) 1,01 million de dollars, initialement comptabilisé au titre de la rubrique « charges diverses », a été reclassé comme frais de fonctionnement divers à des fins de comparaison, conformément à la décision prise par l'administration, en 2016, de comptabiliser les pertes de change comme frais de fonctionnement divers;

g) 0,006 million de dollars, initialement comptabilisé au titre de la rubrique « quote-part des déficits de coentreprises », a été reclassé comme frais de fonctionnement divers à des fins de comparaison, au lieu de faire apparaître ce montant dans une rubrique séparée, du fait du peu d'importance de ce montant.

Incidence nette des ajustements sur périodes antérieures

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montants communiqués au 31 décembre 2015	Ajustements sur périodes antérieures	Changements de présentation	Montants retraités au 31 décembre 2015
État de la situation financière (extrait)				
Actifs				
Contributions volontaires à recevoir (courantes)	11 620	13 966		25 586
Contributions volontaires à recevoir (non courantes)	62 887	(14 030)		48 857
Actifs nets				
Excédents cumulés	57 498	933		58 431
Fonds de dotation	390 131	(997)		389 134
État des résultats financiers (extrait)				
Produits				
Contributions volontaires	60 828	(54)		60 774
Produit des placements (montant net)	-		9 142	9 142

	<i>Montants communiqués au 31 décembre 2015</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Changements de présentation</i>	<i>Montants retraités au 31 décembre 2015</i>
Charges				
Traitements de base, indemnités et autres prestations	22 968		200	23 168
Dépenses d'investissement (montant net)	6 069		(6 069)	–
Frais de fonctionnement divers	12 635		16 043	28 678
Charges diverses	1 040		(1 016)	24
Quote-part des déficits de coentreprises	6		(6)	–

Note 5

Information sectorielle

101. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

102. Les informations sectorielles sont fournies en fonction des deux composantes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission globale de l'Université :

(a) Le Centre de l'ONU fait office de siège central pour les programmes, la planification et l'administration;

(b) Les instituts et les programmes mènent les travaux de recherche et d'enseignement contribuant à la réalisation des objectifs de l'Université.

103. Dans le cadre du fonctionnement normal, les opérations entre secteurs sont comptabilisées sur la base du recouvrement des coûts et sont éliminées aux fins de l'information sectorielle.

Situation financière au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Centre	Instituts	Éliminations ^a	31 décembre 2016
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	28 064	18 836	–	46 900
Placements	8	5 260	8 128	–	13 388
Contributions volontaires à recevoir	9	1 219	16 504	–	17 723
Créances diverses	10	7 997	9 504	–	17 501
Stocks	11	–	4	–	4
Autres éléments d'actif	12	1 813	45	–	1 858
Soldes débiteurs interfonds		6 520	27 147	(33 667)	–
Total des actifs courants		50 873	80 168	(33 667)	97 374
Actifs non courants					
Placements	8	145 884	169 576	–	315 460
Contributions volontaires à recevoir	9	1 000	41 172	–	42 172
Immobilisations corporelles	14	37 708	14 357	–	52 065
Immobilisations incorporelles	15	9	153	–	162
Autres éléments d'actif	12	–	27	–	27
Total des actifs non courants		184 601	225 285	–	409 886
Total de l'actif		235 474	305 453	(33 667)	507 260
Passif					
Passifs courants					
Dettes et autres charges à payer	16	8 536	9 813	–	18 349
Encaissements par anticipation	17	875	493	–	1 368
Avantages du personnel	18	791	1 423	–	2 214
Emprunts	19	14	18	–	32
Autres éléments de passif	20	3 543	541	–	4 084
Soldes créditeurs interfonds		26 667	7 000	(33 667)	–
Total des passifs courants		40 426	19 288	(33 667)	26 047
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation	17	294	–	–	294
Avantages du personnel	18	3 800	8 303	–	12 103
Emprunts	19	23	9	–	32
Autres éléments de passif	20	32 589	12 750	–	45 339
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	29	16	38	–	54
Total des passifs non courants		36 722	21 100	–	57 822
Total du passif		77 148	40 388	(33 667)	83 869
Total net de l'actif et du passif		158 326	265 065	–	423 391
Actif net					
Excédents cumulés	21	1 539	54 208	–	55 747
Fonds de dotation	22	156 787	210 857	–	367 644
Total de l'actif net		158 326	265 065	–	423 391

^a Les éliminations, d'un montant de 33,67 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Résultats financiers au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>Total</i>
Produits					
Contributions volontaires	23	22 348	27 179	–	49 527
Produit des placements (montant net)	24	6 179	7 152	–	13 331
Produits divers	25	2 209	1 405	(292)	3 322
Total des produits		30 736	35 736	(292)	66 180
Charges					
Traitements de base, indemnités et autres prestations	26	7 776	15 308	(200)	22 884
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	26	15 232	2 430	(13)	17 649
Voyages	26	1 098	4 229	–	5 327
Amortissement	14, 15, 26	3 726	856	–	4 582
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	26	644	4 461	(21)	5 084
Fournitures et consommables	26	445	539	–	984
Frais de fonctionnement divers	26	6 865	26 647	(58)	33 454
Charges diverses	26	6	16	–	22
Total des charges		35 792	54 486	(292)	89 986
Déficit sur l'année		(5 056)	(18 750)	–	(23 806)

^a Les éliminations, d'un montant de 0,29 million de dollars, s'expliquent par les services rendus entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Note 6**Comparaison avec le budget**

104. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget présente les écarts entre les montants inscrits au budget établis selon la méthode de comptabilité de trésorerie modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

105. Les budgets approuvés déterminent les dépenses qu'il est permis d'engager. Le budget de l'ONU est approuvé par le Conseil de l'Université. Dans les rapports établis aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque catégorie budgétaire en vertu des décisions du Conseil. La présentation des activités et des dépenses connexes dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget tient compte des catégories approuvées par le Conseil, à savoir :

- a) Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information : activités universitaires;
- b) Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel;
- c) Frais généraux de fonctionnement : frais généraux.

106. Le budget initial correspond à la part pour 2016 des crédits que le Conseil de l'Université a approuvés le 1^{er} décembre 2015 pour l'exercice biennal 2016-2017. Les différences entre le budget initial et le budget final sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil.

107. Quand ils sont supérieurs à 10 %, les écarts entre le montant définitif des crédits ouverts et le montant effectif des dépenses pour l'année 2016, calculés selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, sont considérés comme significatifs et sont expliqués ci-après :

<i>Composante</i>	<i>Écarts significatifs (supérieurs à 10 %)</i>
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	Pour 2016, les dépenses effectives ont été inférieures de 24,07 millions de dollars au montant inscrit au budget, en raison principalement de l'échelonnement des dépenses sur la deuxième année de l'exercice pour un certain nombre de projets académiques à l'UNU-IAS.
Traitements et autres dépenses de personnel	Les dépenses effectives ont été inférieures de 2,28 millions de dollars au montant inscrit au budget. En raison des débats en cours concernant les annonces de contributions, le recrutement de personnel par l'UNU-IRADDA à Alger, initialement prévu pour l'exercice biennal en cours, a été repoussé à l'exercice 2018-2019. En outre, le recrutement à certains postes du Centre de l'UNU et des instituts a été reporté ou retardé par souci d'économie.
Frais généraux de fonctionnement	Les dépenses effectives ont été inférieures de 1,83 million de dollars au montant inscrit au budget, en raison principalement du report de certaines activités de l'UNU-IRADDA

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie

108. Le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable, tels qu'ils figurent dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie est présenté ci-dessous :

Rapprochement des montants effectifs calculés selon des conventions comparables et des montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	Total
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(48 238)	(403)	(17)	(48 658)
Différences liées à la méthode de calcul	34 529		–	34 529
Différences relatives aux entités prises en compte	(950)	–	–	(950)
Différences de présentation		8 445	–	8 445
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(14 659)	8 042	(17)	(6 634)

109. Les différences de conventions comptables résultent de l'établissement du budget selon la méthode de comptabilité de trésorerie modifiée. Aux fins du rapprochement des résultats de l'exécution du budget et des montants portés dans l'état des flux de trésorerie, les postes hors trésorerie (engagements non réglés, immobilisations et contributions volontaires à recevoir) sont comptabilisés comme des différences de conventions comptables.

110. Les différences relatives aux entités correspondent aux flux de trésorerie effectués vers ou depuis des fonds opérationnels ne relevant pas du budget de l'Université qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

111. Des écarts de dates se produisent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers.

112. Les différences de présentation correspondent aux différences de structure et de systèmes de classification retenus pour établir l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs; en l'occurrence, ces différences tiennent principalement au fait que les produits et les variations du solde des placements ne sont pas comptabilisés dans l'état comparatif.

Rapprochement des montants inscrits au budget et de l'état des résultats financiers

113. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses inscrites au budget, telles que comptabilisées dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, et des dépenses totales calculées selon les normes IPSAS comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Rapprochement des montants inscrits au budget et de l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	48 658
Éléments d'actif supplémentaires et éléments incorporels	(403)
Amortissement	4 582
Accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	15 924
Charges liées au fonds de dotation	1 316
Stocks	4
Moins-value de réévaluation	6 746
Traitements à payer et indemnités pour frais d'études payées à l'avance	284
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	267
Intérêts : contrats de location	(17)
Paiements anticipés et créances diverses	49
Autres charges à payer	(363)
Éliminations interfonds	(92)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	148
Provision pour créances douteuses	12 883
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	89 986

Note 7
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	7 561	14 197
Fonds de dotation (note 27)	17 873	24 716
Divers (note 27)	21 466	14 621
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46 900	53 534

Note 8
Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Placements à court terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	13 388	12 853
Fonds de dotation (note 27)	–	1 026
Total des placements à court terme	13 388	13 879
Placements à long terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	6 446	6 092
Fonds de dotation (note 27)	309 013	310 965
Total des placements à long terme	315 460	317 057
Total des placements	328 848	330 936

Note 9
Contributions volontaires à recevoir : créances sur opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016 (après retraitement)</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Contributions volontaires courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	30 795	25 778
Dépréciation des créances douteuses : contributions volontaires	(13 072)	(192)
Total des contributions volontaires courantes à recevoir	17 723	25 586
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	42 172	48 857
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir	42 172	48 857
Total des contributions volontaires à recevoir	59 895	74 443

114. Les contributions volontaires sont évaluées chaque année afin de déterminer si elles présentent des signes de dépréciation. Pour 2016, la provision pour créances douteuses tient compte d'une estimation de dépréciation d'un montant de 12,75 millions de dollars, qui a été comptabilisé dans l'état des résultats financiers. Cette dépréciation correspond à des paiements en retard prévus par un accord pluriannuel conclu avec un donateur important. L'Université poursuit les discussions avec le donateur en question. Malgré des difficultés financières, le donateur a commencé à rechercher des engagements de financement auprès de nouveaux partenaires dans la région afin de fournir des contributions pour le programme de travail futur de l'institut qu'il finançait.

Note 10**Créances diverses : créances sur opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Produits des placements	16 965	451
États Membres	225	289
Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies	48	4
Personnel	49	66
Autres créances sur opérations avec contrepartie directe	214	306
Total des créances diverses	17 501	1 116

Note 11**Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	17	22
Valeur des stocks acquis pendant la période	8	2
Total des stocks disponibles	25	24
Consommation	(17)	(2)
Dépréciations et comptabilisations en pertes	(4)	(5)
Valeur totale des stocks au 31 décembre	4	17

Note 12

Autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Autres éléments d'actif courants		
Avances versées à d'autres entités des Nations Unies	1 656	474
Sommes avancées à des non-fonctionnaires	116	167
Sommes avancées à des fonctionnaires	86	127
Total des autres éléments d'actif courants	1 858	768
Autres éléments d'actif non courants		
Sommes avancées à des non-fonctionnaires	27	25
Total des autres éléments d'actif non courants	27	25
Total des autres éléments d'actif	1 885	793

Note 13

Biens patrimoniaux

115. Certains éléments d'actif sont classés dans la catégorie des biens patrimoniaux en raison de leur valeur culturelle, pédagogique ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue. Elle les a achetés ou reçus sous forme de dons ou de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière. Aucun bien patrimonial n'a été reçu ou cédé en 2016.

Note 14

Immobilisations corporelles

116. En 2016, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait décelé aucune dépréciation supplémentaire.

117. Un montant de 50,77 millions de dollars afférent aux droits d'usage cédés sans contrepartie est pris en compte dans la valeur comptable nette.

Immobilisations corporelles : 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Immobilisations en cours de construction</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Total</i>
Coût au 31 décembre 2015								
Charges	136 209	–	1 247	591	207	3 068	570	141 892
Retraitement	–	–	–	–	–	(305)	(61)	(366)
Coût au 31 décembre 2015 (après retraitement)^a	136 209	–	1 247	591	207	2 763	509	141 526
Entrées	385	108	–	–	34	66	18	611
Cessions	(269)	–	–	(413)	(30)	(150)	(131)	(993)
Comptabilisation à l'actif	717	530	–	–	–	–	–	1 247
Reclassement	–	–	(1 247)	–	–	–	–	(1 247)
Coût au 31 décembre 2016	137 042	638	–	178	211	2 679	396	141 144
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015								
Amortissements cumulés	82 246	–	–	422	135	2 506	431	85 740
Retraitement	–	–	–	–	–	(305)	(61)	(366)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015 (après retraitement)^a	82 246	–	–	422	135	2 201	370	85 374
Dotations aux amortissements de la période	4 154	96	–	71	29	146	45	4 541
Amortissements sur cessions	(127)	–	–	(402)	(30)	(145)	(132)	(836)
Dépréciation (biens qui n'ont pas encore été retirés)	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	86 273	96	–	91	134	2 202	283	89 079
Valeur comptable nette								
31 décembre 2015	53 963	–	1 247	169	72	562	139	56 152
31 décembre 2016	50 769	542	–	87	77	477	113	52 065

^a Ajustement de 0,37 million de dollars au coût et à l'amortissement, sans effet sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles : 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Immobilisations en cours de construction</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Total</i>
Coût au 31 décembre 2014							
Charges	136 289	169	484	174	2 631	669	140 416
Ajustement sur année antérieure	(19)	–	–	–	306	61	348
Coût au 31 décembre 2014 (après retraitement)	136 270	169	484	174	2 937	730	140 764
Entrées	441	1 172	13	33	212	68	1 939
Cessions	(502)	–	–	–	(81)	(228)	(811)
Comptabilisation à l'actif	–	–	94	–	–	–	94
Reclassement	–	(94)	–	–	–	–	(94)
Coût au 31 décembre 2015	136 209	1 247	591	207	3 068	570	141 892
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014							
Amortissements cumulés	78 879	–	394	117	2 061	547	81 998
Ajustement sur année antérieure	(305)	–	–	–	306	61	62
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014 (après retraitement)	78 574	–	394	117	2 367	608	82 060
Dotations aux amortissements de la période	4 114	–	28	18	217	50	4 427
Amortissements sur cessions	(442)	–	–	–	(78)	(227)	(747)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	82 246	–	422	135	2 506	431	85 740
Valeur comptable nette							
31 décembre 2014	57 696	169	90	57	570	122	58 704
31 décembre 2015	53 963	1 247	169	72	562	139	56 152

Note 15
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Total 2015</i>
Coût au 1^{er} janvier	195	–	195	–
Entrées	–	11	11	195
Cessions	–	–	–	–
Actifs en développement achevés	–	–	–	–
Coût au 31 décembre	195	11	206	195
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	3	–	3	–
Amortissement	39	2	41	3
Dépréciation (biens qui n'ont pas encore été retirés)	–	–	–	–
Montant cumulé des amortissements au 31 décembre	42	2	44	3
Valeur comptable nette	153	9	162	192

Note 16
Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Dettes aux fournisseurs	65	130
Charges au titre des biens et services	1 448	1 576
Sommes à payer à d'autres organismes des Nations Unies	120	130
Placements	16 675	–
Autres	41	333
Total des dettes et engagements	18 349	2 169

Note 17
Encaissements par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Encaissements courants par anticipation		
Contributions reçues d'avance	1 197	384
Autres encaissements par anticipation	171	142
Total des encaissements courants par anticipation	1 368	526
Encaissements non courants par anticipation		
Contributions reçues d'avance	294	27
Total des encaissements non courants par anticipation	294	27
Total des encaissements par anticipation	1 662	553

118. En 2016, la Commission européenne a versé à l'Université des contributions supplémentaires au titre du préfinancement, dont le montant s'élevait à 1,1 million de dollars.

Note 18
Passifs liés aux avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Évaluation actuarielle	Évaluation interne	Total 31 décembre 2016	Total 31 décembre 2015
Assurance maladie après la cessation de service	8 676	–	8 676	7 671
Prestations liées au rapatriement	2 025	344	2 369	2 328
Congés annuels	1 990	729	2 719	2 652
Total partiel, passifs liés à des prestations définies	12 691	1 073	13 764	12 651
Traitements à payer et autres dépenses de personnel	–	553	553	661
Total, passifs liés aux avantages du personnel	12 691	1 626	14 317	13 312
			<i>Total 31 décembre 2016</i>	<i>Total 31 décembre 2015</i>
Passifs liés aux avantages du personnel				
Passifs courants			2 214	2 349
Passifs non courants			12 103	10 963
Total			14 317	13 312

119. Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Une évaluation actuarielle est habituellement effectuée tous les deux ans. L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2015.

Évaluation actuarielle : hypothèses

120. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires dans l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

<i>Hypothèses actuarielles</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service (pourcentage)</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (pourcentage)</i>	<i>Congés annuels (pourcentage)</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2015)	4,37	3,77	3,56
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2016)	4,16	3,66	3,50
Inflation (au 31 décembre 2015)	4,00-6,40	2,25	–
Inflation (au 31 décembre 2016)	4,00-6,00	2,25	–

121. Les taux d'actualisation sont calculés à partir d'un taux composite pondéré correspondant aux trois monnaies dans lesquelles sont libellés les différents flux de trésorerie, à savoir le dollar des États-Unis (courbe d'actualisation des pensions de Citigroup), l'euro (courbe des rendements des sociétés de la zone euro) et le franc suisse (courbe des rendements des obligations émises par la Confédération, et l'écart observé entre les taux d'intérêt de l'État et les taux d'intérêt d'obligations émises par des sociétés de premier rang).

122. Le coût des prestations par personne au titre des plans d'assurance maladie après la cessation de service est actualisé pour tenir compte des prestations et affiliations récemment observées. L'hypothèse retenue pour le taux de croissance des frais médicaux tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts du régime d'assurance maladie après la cessation de service et de l'évolution de la conjoncture économique. Aucune évolution notable n'ayant été observée, les hypothèses concernant la croissance des frais médicaux utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2015, y compris les pourcentages d'augmentation prévus pour les 10 années à venir, ont été conservées pour calculer les montants à reporter. Au 31 décembre 2016, on prévoyait les taux suivants : un taux uniforme de hausse du coût des soins de santé de 4,0 % par an pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux des États-Unis et un taux de 6% pour tous les autres régimes d'assurance maladie (à l'exception de 5,7 % pour le régime Medicare des États-Unis et 4,9 % pour les régimes d'assurance dentaire des États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % sur neuf ans.

123. Pour l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, on a retenu un taux d'inflation des frais de voyage de 2,25 %, en tenant compte des projections de l'inflation aux États-Unis sur les 10 prochaines années.

124. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours.

Variation du montant des passifs liés aux avantages du personnel comptabilisés comme des régimes à prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	11 698	16 579
Coût des services rendus au cours de la période	921	1 257
Coût financier	468	623
Prestations versées	(762)	(515)
Total partiel, coûts constatés dans l'état des résultats financiers	627	1 365
Gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'état des variations de l'actif net	366	(6 246)
Montant net des passifs constatés au 31 décembre	12 691	11 698

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

125. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires varient au cours de la période comptable, et cette volatilité fait sentir ses effets sur l'hypothèse relative au taux d'actualisation. Une variation d'un point de pourcentage de ce taux aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous :

Incidence du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année liés aux avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(1 427)	(187)	(143)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(16)	(9)	(7)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	1 820	213	166
En pourcentage des engagements en fin d'année	21	11	8

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

126. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant des modifications des taux de croissance de ces frais, toutes autres hypothèses restant constantes; le taux d'actualisation est la plus importante de ces hypothèses. Si le taux de croissance des frais médicaux dont on a fait l'hypothèse venait à varier d'un point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

Variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des frais médicaux retenu comme hypothèse

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Hausse</i>	<i>Baisse</i>
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies liées à l'assurance maladie après la cessation de service	1 874	(1 461)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus et le coût financier	261	(194)

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

127. Dans sa résolution [67/257](#), l'Assemblée générale a fait sienne la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale (voir [A/67/30](#), par. 18), de soutenir la recommandation du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de relever l'âge réglementaire du départ à la retraite à 65 ans pour les nouveaux fonctionnaires, à compter du 1er janvier 2014. Les actuaires ont conclu que cette mesure n'aurait pas d'incidence notable sur l'évaluation des engagements correspondants.

Données rétrospectives – montant total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des congés annuels au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies	11 698	16 579	12 063	10 674	9 780	6 261

Traitements à payer et autres dépenses de personnel

128. Les autres éléments de passif comptabilisés à la date de clôture des comptes comprennent les charges à payer au titre des remboursements dus aux fonctionnaires dont le traitement est imposé, soit 0,41 million de dollars (2015 : 0,34 million de dollars), des congés dans les foyers, soit 0,12 million de dollars (2015 : 0,28 million de dollars), et des indemnités de départ, soit 0,02 million de dollars (2015 : 0,04 million de dollars).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

129. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les actifs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses actifs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

130. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (actuellement 7,90 % pour les participants et 15,80 % pour les organisations affiliées); en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit

ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

131. L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre un déficit de 1,87 % dans l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel à cette date était de 24,42 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2017.

132. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 127,50 % (130,00 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Calculé par application des modalités actuelles d'ajustement des pensions, il s'établissait à 91,20 % (contre 86,20 % en 2011).

133. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

134. En 2016, les contributions de l'Université à la Caisse se sont élevées à 2,12 millions dollars (2015 : 2,28 millions). Le montant total des cotisations prévu pour 2017 s'élève à 2,05 millions de dollars.

135. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Fonds pour le règlement des demandes d'indemnisation au titre de l'appendice D au Règlement du personnel

136. Le fonds consacré aux demandes d'indemnisation est utilisé pour les versements liés aux cas de décès, de blessure ou de maladie imputable à l'exercice de fonctions officielles. Les règles régissant les indemnités sont énoncées dans l'appendice D au Règlement du personnel. Le fonds permet à l'Université de continuer à s'acquitter de son obligation de verser des indemnités en cas de décès, de blessure ou de maladie. Il est alimenté par un prélèvement de 0,1 % du traitement de base net, y compris l'indemnité de poste, du personnel remplissant les conditions requises. Il permet de régler les demandes d'indemnisation présentées par le personnel au titre de l'appendice D, avec le paiement de prestations mensuelles de décès et d'invalidité et d'une indemnisation forfaitaire en cas de blessure ou de maladie, ainsi que la prise en charge des frais médicaux.

Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel

137. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution [70/244](#), dans laquelle elle a approuvé certaines modifications des conditions de service et des prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Parmi ces changements, qui ont une incidence sur

le calcul d'autres passifs liés aux avantages des fonctionnaires à long terme et à la cessation de service, figurent ceux qui sont décrits ci-dessous.

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire de départ à la retraite des fonctionnaires recrutés à compter du 1er janvier 2014 est de 65 ans, contre 60 ou 62 ans pour ceux qui ont pris leurs fonctions avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1 ^{er} janvier 2018, au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire de départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Une fois mis en œuvre, ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.
Structure des traitements unifiée	Au 31 décembre 2016, les barèmes applicables aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) prévoyaient des traitements différenciés en fonction des charges de famille. Le montant des contributions du personnel et de l'indemnité de poste varie en conséquence. L'Assemblée générale a approuvé un barème des traitements unifié qui, depuis le 1 ^{er} janvier 2017, a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille. Le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille sera remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires dont il est établi qu'ils ont des personnes à charge conformément au Règlement du personnel. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que la structure des traitements unifiée. La mise en œuvre du barème des traitements unifié n'a pas pour but d'entraîner une baisse de revenus pour les fonctionnaires. Elle devrait toutefois avoir une incidence sur le calcul et l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés. Actuellement, les premières sont calculées sur la base du traitement brut et des contributions du personnel à la date de cessation de service, tandis qu'il est également tenu compte, pour le second, de l'indemnité de poste à cette même date.
Prestations liées au rapatriement	Les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à la cessation de service à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a depuis repoussé d'un an à cinq ans la durée d'emploi requise des employés potentiels pour prétendre à la prime, en maintenant le critère d'un an pour les employés actuels. Ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.

138. L'incidence de ces changements figurera dans l'évaluation actuarielle qui sera arrêtée en 2017.

Note 19
Emprunts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Emprunts courants		
Contrats de location-financement (note 30)	32	37
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon une méthode linéaire	–	–
Total des emprunts courants	32	37
Emprunts non courants		
Contrats de location-financement (note 30)	32	44
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon une méthode linéaire	–	–
Total des emprunts non courants	32	44
Total des emprunts	64	81

Note 20
Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 30)		
Droits courants	4 084	4 085
Droits non courants	45 339	49 354
Total des autres passifs	49 423	53 439

Note 21
Actifs nets : excédents/(déficits) cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de fonctionnement	Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	Total 2016	Total 2015 (après retraitement)
Solde au 1^{er} janvier	70 898	(12 467)	58 431	47 988
Gains/(pertes) actuariel(le)s constaté(e)s directement dans l'actif net	–	(366)	(366)	6 246
Quote-part des coentreprises dans les variations constatées dans l'actif net (mise en équivalence)	(2)	–	(2)	25
Excédent/(déficit) pour l'année	(1 058)	(1 258)	(2 316)	3 239
Ajustements sur périodes antérieures ^a	–	–	–	933
Solde au 31 décembre	69 838	(14 091)	55 747	58 431

^a Montant recalculé à la suite des ajustements et reclassements sur exercices antérieurs (voir note 4).

Note 22**Actif net : fonds de dotation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Capital constitué par des contributions réservées à des activités spécifiques	273 506	272 133
Excédents cumulés (contributions réservées à des activités spécifiques)	94 138	117 001
Total de l'actif net du fonds de dotation	367 644	389 134

Variation du fonds de dotation**Capital constitué par des contributions réservées à des activités spécifiques**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015 (après retraitement)
Solde au 1^{er} janvier	272 133	268 333
Apports au fonds de dotation	1 373	4 200
Ajustements sur périodes antérieures	–	(400)
Solde au 31 décembre	273 506	272 133

Excédents/(déficits) cumulés – activités spécifiques

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	2015 (après retraitement)
Solde au 1^{er} janvier	117 001	136 402
Distribution aux fonds de fonctionnement	(16 641)	(15 333)
(Déficit)/excédent pour l'année	3 911	(3 471)
Provision pour créances douteuses	(10 133)	–
Ajustements sur périodes antérieures	–	(597)
Solde au 31 décembre	94 138	117 001

Note 23

Contributions volontaires : recettes d'opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Contributions financières volontaires	29 404	42 910
Contributions volontaires en nature	20 149	18 065
Total des contributions volontaires reçues	49 553	60 975
Remboursements	(26)	(201)
Montant net des contributions volontaires reçues	49 527	60 774

139. En 2016, des ajustements comptables s'élevant à 0,45 million de dollars ont été comptabilisés au titre des contributions financières volontaires. Les ajustements tenaient aux contributions versées d'avance et comptabilisées en 2015, qui ont subi une dépréciation en raison de l'interruption de projets ou du paiement de la dernière tranche de financement sur la base du coût réel des projets.

140. La réduction du montant des contributions financières volontaires s'explique principalement par le fait qu'aucun accord pluriannuel majeur n'a été signé avec des États Membres en 2016, alors que deux grands accords avaient été signés en 2015; conformément aux directives en vigueur, les produits liés à ces deux accords avaient été comptabilisés en 2015.

141. Les produits des contributions en nature représentent les droits d'usage de bâtiments et de locaux cédés sans contrepartie sur la base de leur juste valeur locative. Les contributions en nature reçues pendant l'exercice (0,20 million de dollars) sous la forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits et ne sont donc pas incluses plus haut dans les recettes tirées de contributions en nature.

Note 24

Produits nets/(charges nettes) des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Récapitulatif des produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités		
Produit des placements	215	112
Incidence sur la juste valeur	(52)	(28)
Produits/(charges) nets du fonds de gestion centralisée des liquidités	163	84
Récapitulatif des produits et charges du fonds de dotation		
Produit des placements	7 182	7 372
Plus-values réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	8 883	14 502
Incidence sur la juste valeur	(2 897)	(12 816)
Produits nets du fonds de dotation	13 168	9 058
Total des produits nets des placements	13 331	9 142

Note 25**Autres produits : produits d'opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ventes de publications et droits d'auteur	13	30
Prestations de services	802	600
Revenus locatifs	1 504	1 464
Frais de scolarité perçus	179	162
Cotisations des membres	121	134
Divers	703	49
Total des autres produits	3 322	2 439

Note 26**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<i>(après reclassement)</i>		
Traitements, indemnités et prestations		
Coûts salariaux	17 699	17 114
Prestations de retraite	2 123	2 278
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	1 302	1 560
Engagement et affectation	258	288
Prestations liées aux congés	367	286
Autres avantages du personnel	1 135	1 642
Total des traitements, indemnités et prestations	22 884	23 168
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution		
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	17 649	15 491
Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	17 649	15 491
Voyages		
Voyages	5 327	5 420
Total des frais de voyage	5 327	5 420
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	4 541	4 427
Amortissement d'immobilisations incorporelles	41	3
Total de l'amortissement	4 582	4 430

	31 décembre 2015	31 décembre 2016 (après reclassement)
Émoluments et indemnités des non-fonctionnaires		
Services de vacataires	5 084	5 161
Total des émoluments et des indemnités des non-fonctionnaires	5 084	5 161
Fournitures et consommables		
Matériel informatique et matériel de communications	476	454
Matériel	59	468
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	297	326
Fournitures de bureau	116	116
Autres consommables	36	48
Total des fournitures et consommables	984	1 412
Frais de fonctionnement divers		
Services rendus par des sociétés	5 743	4 532
Frais de formation	2 673	2 855
Frais d'entretien	1 525	1 401
Services spécialisés	1 584	1 547
Communications	1 269	1 549
Assurances/garanties	60	106
Charges liées au recrutement	161	95
Sécurité	80	80
Fret	20	59
Dépréciation pour créances douteuses	12 883	–
Quote-part du déficit/(excédent) des coentreprises (mise en équivalence)	(12)	6
Créances douteuses comptabilisées en pertes	–	6
Divers	271	205
Pertes de change	7 197	16 237
Total des frais de fonctionnement divers	33 454	28 678
Charges diverses		
Frais de représentation	22	19
Dépréciation des stocks	–	5
Total des charges diverses	22	24
Total des charges	89 986	83 784

142. Les charges suivantes ont été reclassées dans la colonne de comparaison afin de mieux rendre compte de leur nature :

- a) Un montant de 0,20 million de dollars, précédemment comptabilisé dans la rubrique Assurances/garanties, est maintenant comptabilisé dans la rubrique Autres avantages du personnel;

b) Un montant de 1,02 million de dollars correspondant à des pertes de change, précédemment comptabilisé dans la rubrique Charges diverses, est maintenant comptabilisé dans la rubrique Frais de fonctionnement divers;

c) Un montant de 15,22 millions de dollars correspondant à des pertes de change, précédemment comptabilisé dans la rubrique Produits nets/charges nettes des placements, est maintenant comptabilisé dans la rubrique Frais de fonctionnement divers;

d) Un montant de 0,006 million de dollars correspondant à des quotes-parts du déficit des coentreprises est maintenant comptabilisé dans la rubrique Frais de fonctionnement divers.

Note 27

Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités

143. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'instruments financiers de l'Université des Nations Unies.

Types d'actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	13 388	9 080
Placements à court terme – fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	3 773
Placements à court terme – fonds de dotation	–	1 026
Total des placements à court terme	13 388	13 879
Placements à long terme – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	6 446	6 092
Placements à long terme – fonds de dotation	309 013	310 965
Total des placements à long terme	315 460	317 057
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	328 848	330 936
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	7 561	2 945
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	11 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds de dotation	17 873	24 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie – autres	21 466	14 621
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46 900	53 534
Créances à court terme – contributions volontaires à recevoir	17 723	25 586
Créances à court terme – créances diverses	17 501	1 116
Créances à long terme – contributions volontaires à recevoir	42 172	48 857
Total des prêts et créances	124 296	129 093
Valeur comptable totale des actifs financiers	453 144	460 029

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	27 395	18 117
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	15 025
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds de dotation	326 886	336 707
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer	18 349	2 169
Valeur comptable totale des passifs financiers	18 349	2 169
État récapitulatif des produits nets provenant des actifs financiers		
Produits nets du fonds de gestion centralisée des liquidités	163	84
Produits nets du fonds de dotation	13 168	9 058
Total des produits nets provenant des actifs financiers	13 331	9 142

144. En raison principalement de ses placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit;
- b) Risque d'illiquidité;
- c) Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

145. La présente note et la note 28 (Instruments financiers : fonds de dotation) qui suit donnent des informations sur l'exposition de l'Université aux risques susmentionnés, sur les objectifs, les grandes orientations et les procédures en matière d'évaluation et de gestion des risques, et sur la gestion des capitaux.

Gestion du risque financier : cadre de gestion du risque

146. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'ONU et l'Université n'est pas autorisée en temps normal à effectuer des placements. Les méthodes de gestion des risques appliquées par l'Université des Nations Unies sont conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux directives de l'ONU pour la gestion des placements. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée à l'Université lorsque la situation justifie que des placements soient effectués localement dans des conditions bien définies conformes aux directives pour la gestion des placements.

147. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités, y compris de procéder aux placements conformément aux directives.

148. La gestion des placements a pour objectif de préserver le capital et d'assurer des liquidités suffisantes pour couvrir les besoins de fonctionnement tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

149. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les directives, et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

Gestion du risque financier : risque de crédit

150. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés.

Exposition maximale au risque de crédit

151. L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit des instruments financiers, avant la prise en compte de tout bien affecté en garantie ou de toute autre amélioration des termes de crédit et après déduction d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015 (après retraitement)
Exposition au risque de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 900	53 534
Placements à court terme	13 388	13 879
Placements à long terme (hors placements en actions)	139 640	147 600
Contributions volontaires à recevoir	59 895	74 443
Autres créances hors avances et charges reportées	17 501	1 116
Total	277 324	290 572

152. L'Université n'a pas affecté de bien en garantie et ne bénéficie pas d'une quelconque amélioration des termes de crédit.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

153. Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment d'autres entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

**Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses
au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant brut à recevoir	Provision
Montant ni impayé ni déprécié	73 711	–
Moins d'un an	9 309	(6 250)
1 à 3 ans	7 204	(6 630)
Plus de 3 ans	244	(192)
Total	90 468	(13 072)

154. La provision pour créances douteuses comprend une estimation de dépréciation d'un montant de 12,75 millions de dollars, qui a été comptabilisé dans l'état des résultats financiers. Cette dépréciation correspond à l'échelonnement des paiements en retard prévu par un accord pluriannuel passé avec un donateur important qui rencontre des difficultés financières. L'Université poursuit les discussions avec le donateur.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

155. Au 31 décembre 2016, l'Université détenait 46,9 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ce qui correspond à l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs.

Risque de crédit : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

156. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres de placement qu'elle détient directement, l'Université participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'ONU, lequel comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations dans plusieurs devises et des placements en dollars des États-Unis. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros se compose de titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège du Secrétariat de l'ONU, qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

157. Le regroupement des fonds a un effet bénéfique sur le rendement global des placements et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des actifs composant le fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

158. Au 31 décembre 2016, l'Université avait participé au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, le total de l'actif de ce dernier s'élevait alors à 9 033,6 millions de dollars (contre 7 783,9 millions de dollars en 2015), dont 27,4 millions devaient être versés à l'Organisation (contre 33,1 millions en 2015 en comptant la participation au fonds principal de gestion centralisée des liquidités et au fonds de gestion centralisée des liquidités en euros); la part des produits de l'Université provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités était de 0,2 million de dollars (contre 0,08 million en 2015, après retraitement, en comptant les produits provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et du fonds de gestion centralisée des liquidités en euros). Au 31 décembre 2016, l'Université avait participé uniquement au fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	4 389 616
Placements à long terme	2 125 718
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 515 334

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493 332
Produits des placements à recevoir	24 961
Total des prêts et créances	2 518 293
Valeur comptable totale des actifs financiers	9 033 627
Passif du fonds de gestion centralisée des liquidités	
Payable à l'Université des Nations Unies	27 395
Payable aux autres participants	9 006 232
Total du passif	9 033 627
Actif net	–

État récapitulatif des produits et des charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Produit des placements	73 903	–	73 903
Pertes non réalisées	(13 474)	–	(13 474)
Produits des placements provenant des fonds de gestion centralisée des liquidités	60 429	–	60 429
Gains/(pertes) de change	(5 105)	728	(4 377)
Frais bancaires	(646)	–	(646)
Frais de fonctionnement des fonds de gestion centralisée des liquidités	(5 751)	728	(5 023)
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités	54 678	728	55 406

État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat			
Placements à court terme	3 888 712	10 941	3 899 653
Placements à long terme	2 617 626	–	2 617 626
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 506 338	10 941	6 517 279
Prêts et créances			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 265 068	32 637	1 297 705
Produits des placements à recevoir	12 462	3	12 465
Total des prêts et créances	1 277 530	32 640	1 310 170
Valeur comptable totale des actifs financiers	7 783 868	43 581	7 827 449
Passif du fonds de gestion centralisée des liquidités			
Payable à l'Université des Nations Unies	18 117	15 025	33 142
Payable aux autres participants	7 765 751	28 556	7 794 307
Total du passif	7 783 868	43 581	7 827 449
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des produits et des charges nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Produit des placements	51 944	48	51 992
Pertes non réalisées	(10 824)	(4)	(10 828)
Produits des placements provenant des fonds de gestion centralisée des liquidités	41 120	44	41 164
Pertes de change	(11 720)	(15 300)	(27 020)
Frais bancaires	(525)	–	(525)
Frais de fonctionnement des fonds de gestion centralisée des liquidités	(12 245)	(15 300)	(27 545)
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités	28 875	(15 256)	13 619

Gestion du risque financier

159. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, y compris de procéder aux placements conformément aux directives.

160. La gestion des placements a pour objectif de préserver le capital et d'assurer des liquidités suffisantes pour couvrir les besoins de fonctionnement tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

161. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les directives, et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

Gestion du risque financier : risque de crédit

162. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit pas dans les produits dérivés tels que les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières et les actions.

163. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

164. Les notes de crédit utilisées pour le fonds principal sont celles données par les grandes agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts bancaires à terme. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

**Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre, par note de crédit**

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>								
<i>Note au 31 décembre 2016</i>					<i>Note au 31 décembre 2015</i>			
Obligations (notes à long terme)								
	AAA	AA+/AA/AA-	BBB	Non notées		AAA	AA+/AA/AA-	Non notées
S&P	33,6%	55,1%	5,6%	5,7%	S&P	37,7%	54,2%	8,1%
Fitch	62,4%	28,3%		9,3%	Fitch	61,9%	26,5%	11,6%
	Aaa	Aa1/Aa2/Aa3				Aaa	Aa1/Aa2/Aa3	
Moody's	50,3%	49,7%			Moody's	65,8%	34,2%	
Effets de commerce (notes à court terme)								
	A-1					A-1/A-1		
S&P	100,0%				S&P	100,0%		
	F1					F1+		
Fitch	100,0%				Fitch	100,0%		
	P-1					P-1		
Moody's	100,0%				Moody's	100,0%		
Accord de réméré inverse (notes à court terme)								
	A-1+					A-1+		
S&P	100,0%				S&P	100,0%		
	F1+					F1+		
Fitch	100,0%				Fitch	100,0%		
	P-1					P-1		
Moody's	100,0%				Moody's	100,0%		
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)								
	Aaa	aa/aa-	a+/a			aaa	aa/aa-	a+/a
Fitch		48,1%	51,9%		Fitch		53,6%	46,4%

165. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit et, étant donné que l'Organisation n'a investi que dans des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

Gestion du risque financier : risque d'illiquidité

166. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Il conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

167. Le tableau ci-après présente une ventilation chronologique du total des actifs financiers en fonction des échéances contractuelles restantes.

Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Moins d'un an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 900	–	–	46 900
Placements à court terme	13 388	–	–	13 388
Placements à long terme	–	62 482	252 978	315 460
Contributions volontaires à recevoir	17 723	31 852	10 320	59 895
Créances diverses	17 501	–	–	17 501
Total actifs financiers	95 512	94 334	263 298	453 144

Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Moins de 3 mois</i>	<i>3 à 12 mois</i>	<i>Plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Dettes et autres charges à payer	18 349	–	–	18 349
Total	18 349	–	–	18 349

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

168. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que l'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt, ses instruments financiers portant intérêts étant les placements, les équivalents de trésorerie et des liquidités à taux fixe que ceux-ci détiennent. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, n'excédant pas cinq ans (cinq ans en 2015). La durée moyenne des titres était de 0,71 année (contre 0,86 année en 2015), ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Analyse de sensibilité du fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt

169. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau montre l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

**Analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
aux taux d'intérêt au 31 décembre 2016**

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	124,35	93,26	62,17	31,08	–	(31,08)	(62,14)	(93,21)	(124,27)

**Analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
aux taux d'intérêt au 31 décembre 2015**

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur (millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	128,99	96,74	64,48	32,24	–	(32,23)	(64,46)	(96,69)	(128,91)

**Exposition au risque de change de la part des fonds de gestion centralisée
des liquidités revenant à l'Université, au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars É.-U.	Euros	Total
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	27 401	–	27 401
Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	–	–
Total	27 401	–	27 401

Analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Actif net		Excédent et déficit	
	Appréciation	Dépréciation	Appréciation	Dépréciation
Euro (fluctuation de 10 %)	(1 366)	1 669	(1 366)	1 699

Autres risques de prix

170. Le fonds principal n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

171. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

172. Les différents niveaux sont définis comme suit :

a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;

b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré;

c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

173. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal est calculée sur la base du cours acheteur.

174. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

175. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'a été classé au niveau 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

**Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre :
fonds principal de gestion centralisée des liquidités**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations de société	697 676	–	697 676	149 682	–	149 682
Obligations émises par des entités hors États-Unis	1 903 557	–	1 903 557	2 190 965	–	2 190 965
Obligations émises par des entités souveraines hors États-Unis	124 854	–	124 854	124 612	–	124 612
Obligations émises par des entités supranationales	213 224	–	213 224	139 828	–	139 828
Obligations émises par le Trésor des États-Unis	586 739	–	586 739	1 092 139	–	1 092 139
Fonds principal – effets de commerce	149 285	–	149 284	949 112	–	949 112
Fonds principal – dépôts à terme	–	2 840 000	2 840 000	–	1 860 000	1 860 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	3 675 334	2 840 000	6 515 334	4 646 338	1 860 000	6 506 338

Note 28

Instruments financiers : Fonds de dotation

176. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies incombe au Secrétaire général. Celui-ci a délégué cette responsabilité à son représentant, lequel est secondé dans ses fonctions par la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

177. Le Représentant du Secrétaire général, avec l'aide de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et vérifie périodiquement les résultats du gestionnaire de portefeuille du fonds. Le Comité des placements suit régulièrement les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation de l'Université.

178. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse. Les objectifs de la gestion des placements sont les suivants :

- a) La sécurité : assurer la préservation du capital;
- b) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'Université puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;
- c) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie portant sur plusieurs monnaies. Pour déterminer si les rendements sont satisfaisants, on évalue les résultats par rapport à des indices de référence.

179. La politique de placement à long terme approuvée est la suivante : le portefeuille doit comprendre 50 % de valeurs à revenu variable, 45 % de valeurs à revenu fixe et 5 % de trésorerie et équivalents de trésorerie.

180. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'Université à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

Gestion du risque financier

181. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide de la Division de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, le rendement du portefeuille du Fonds de dotation fait l'objet d'un contrôle régulier.

182. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les Directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

Gestion du risque financier : risque de crédit

183. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse des pensions.

184. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur sur les titres négociables et le risque de règlement sur les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et des institutions financières; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements obligataires de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des obligations bénéficiant d'une notation de première qualité attribuée par au moins une agence de notation reconnue (Standard and Poor's, Moody's ou Fitch).

185. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-après.

Notes de crédit du Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2016	Total	Notes de crédit
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 873	Fitch : 100 % F1+
Obligations	133 194	Moody's : 47,88 % Aaa; 9,08 % Aa1; 11,85 % Aa2; 5,3 % Aa3; 10,58 %, 5 % A1; 1,01 % A2; 10,41 % Baa2 Fitch : 2,7 % AA+; 1,19 % AA-
Total	151 067	

31 décembre 2015	Total	Notes de crédit
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 716	Fitch : 100 % F1+
Obligations	142 534	Moody's : 56,2 % Aaa; 4,8 % Aa1; 11,5 % Aa2; 53,5 % Aa3; 8,5 % A1; 9,3 % Baa2 Fitch : 1,1 % AA; 3,3 % AAA
Total	167 250	

186. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à un risque de crédit. Pour les placements obligataires, cette concentration est contrôlée en fonction du type d'émetteur.

Concentration du risque de crédit du Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Obligations		
Organismes d'État	48 006	60 825
Obligations d'État	73 496	79 838
Obligations de collectivités locales	4 223	1 871
Obligations d'État indexées	7 469	–
Total des obligations	133 194	142 534
Actions		
Amérique du Nord	119 343	100 932
Europe	31 062	43 406
Japon	15 988	17 201
Asie (hors Japon)	8 399	6 966
Marchés émergents	1 027	952
Total des actions	175 819	169 457

Gestion du risque financier : risque de liquidité

187. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et la possibilité de céder des titres.

188. Pour évaluer et gérer le risque de liquidité, l'Université tient compte des flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment son solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

189. Les placements de l'Université comprennent principalement des titres à échéance plutôt courte. Au 31 décembre 2016, la durée effective moyenne des titres à taux fixe était de 7,52 ans (contre 6,66 ans en 2015).

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

190. À la date de clôture des comptes, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter/(de diminuer) l'actif net et l'excédent ou le déficit comme suit :

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
--	------	------	------	-----	---	----	-----	-----	-----

Augmentation/(diminution) de la juste valeur (millions de dollars É.-U.)

Analyse de sensibilité

31 décembre 2016	22,6	16,5	10,7	5,2	-	(4,8)	(9,4)	(13,6)	(17,4)
31 décembre 2015	21,5	15,7	10,2	5,0	-	(4,7)	(9,1)	(13,2)	(17,0)

Risque de marché : risque de change

191. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée :

Exposition du Fonds de dotation au risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>US\$</i>	<i>Euro</i>	<i>GBP</i>	<i>JPY</i>	<i>Divers</i>	Total
31 décembre 2016	178 455	54 093	15 159	42 598	36 869	327 174
31 décembre 2015	186 032	61 490	24 167	43 724	21 417	336 830

Risque de change : analyse de sensibilité

192. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2016. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par rapport au cours respectif de chaque monnaie aurait sur l'actif net et sur l'excédent et le déficit, toutes autres variables restant constantes.

Analyse de sensibilité du Fonds de dotation au taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>		<i>31 décembre 2015</i>	
	<i>Actif net et excédent ou déficit</i>		<i>Actif net et excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (fluctuation de 10 %)	(4 918)	6 010	(5 590)	6 832
Livre sterling (fluctuation de 10 %)	(1 378)	1 684	(2 197)	2 685
Yen (fluctuation de 10 %)	(3 873)	4 733	(3 975)	4 858
Autres (fluctuation de 10 %)	(3 352)	4 097	(1 947)	2 380

Autres risques de prix

193. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du Fonds de dotation. Le risque de prix augmente du fait des placements en actions. Si le prix de marché des actions avait augmenté/baissé de 5 %, l'excédent ou le déficit aurait augmenté/baissé de 8,8 millions de dollars (contre 8,5 millions de dollars en 2015) avec une variation identique de l'actif net.

194. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

195. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans le Fonds de dotation, classées par niveau de fiabilité. Aucun élément de l'actif financier n'était classé au niveau 3, aucun élément du passif financier n'était comptabilisé à la juste valeur; et les transferts d'actifs financiers d'un niveau à un autre ont été négligeables.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016			31 décembre 2015 (après retraitement)		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Titres en actions	175 819	–	175 819	169 457	–	169 457
Obligations	–	133 194	133 194	–	142 534	142 534
Total	175 819	133 194	309 013	169 457	142 534	311 991

Note 29

Parties liées

Principaux dirigeants

196. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit du recteur, du vice-recteur principal et des deux vice-recteurs. Ceux-ci ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

197. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Principaux dirigeants au 31 décembre 2016

	Total
Nombre de postes (équivalents plein temps)	5

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Traitement et indemnité de poste	746
Autres indemnités/prestations	191
Indemnités non pécuniaires	386
Montant total de la rémunération pour l'année terminée le 31 décembre 2016	1 323
Encours des prêts et avances consentis au 31 décembre 2016	–

198. Le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie met à disposition du recteur, à titre gracieux, une résidence officielle dans le bâtiment du siège de l'Université. Un montant mensuel fixe est facturé au recteur pour les charges et l'entretien de cette résidence.

199. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances accordées aux principaux dirigeants au titre de prestations le sont conformément au Statut et au Règlement du personnel. Tous les fonctionnaires de l'Université peuvent bénéficier de telles avances.

Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies

200. Conformément à ses statuts et dans l'esprit de la Charte de l'Université des Nations Unies, la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a pour objectif de contribuer au développement de l'Université en apportant à celle-ci l'assistance et la coopération nécessaires pour répondre à des problèmes mondiaux pressants relatifs à la survie, au développement et au bien-être de l'humanité, de favoriser la diffusion des connaissances afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux et de contribuer ainsi à l'avancée des sciences et des technologies ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle à l'échelle internationale et de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des technologies.

201. Créée en 1985, la Fondation est un organisme indépendant soumis aux lois et réglementations japonaises, ainsi qu'à ses propres statuts. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. L'Université a récemment conclu avec elle un mémorandum d'accord qui définit leurs rapports de coopération et réglemente l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

202. La Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies communique tous les ans à l'Université un état des recettes et des dépenses. Ces états indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation et le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités, qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves.

203. Au cours de l'année 2016, la Fondation a versé à l'Université une contribution en espèces d'un montant net non vérifié de 0,35 million de dollars, qui comprend la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (0,05 million de dollars). Sur ce montant, 0,23 million de dollars avait été reçu par la Fondation et 0,12 million provenait de ses réserves. Le solde (non vérifié) des réserves de la Fondation s'établissait à 6,15 millions de dollars au 31 décembre 2016.

Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université exerce une influence notable, comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence

204. Les opérations cofinancées relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat sont établies dans le cadre d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, selon la norme IPSAS 8 (Participation dans des coentreprises), qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elles. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été attribué pour leur financement. Ces coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme passifs non courants dans l'état de la situation financière. La part revenant à l'Université dans l'excédent de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2016 s'établit à 0,012 million de dollars et est comptabilisée dans l'état des résultats financiers. Si certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif net, la part de ces opérations revenant à l'Université est portée dans l'état des variations de l'actif net pour l'année au cours de laquelle le solde en question a une incidence sur les gains ou pertes actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Coût au 1 ^{er} janvier	64	83
Variations au cours de l'année :		
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des variations de l'actif net	2	(25)
Part du déficit/(de l'excédent) pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des résultats financiers	(12)	6
Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année	(10)	(19)
Montant net des charges portées dans l'état de la situation financière	54	64

205. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

Note 30

Contrats de location et engagements

Contrats de location-financement

206. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour utiliser des bâtiments, des machines et du matériel et du mobilier et des agencements. La valeur comptable nette de chaque catégorie d'actifs à la fin de l'année est la suivante :

Valeur comptable nette des contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Immeubles	50 768	53 439
Matériel et outillage	3	4
Mobilier et agencements	56	61
Total de la valeur comptable nette des contrats de location-financement	50 827	53 504

207. Les autres éléments de passif sont constitués de 50,77 millions de dollars pour les actifs qui font l'objet d'accords à long terme de cession de droits d'usage sans contrepartie et qui sont considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de l'Institut international pour la santé mondiale de l'Université des Nations Unies à Kuala Lumpur et la résidence du Directeur à Accra.

208. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables de machines et de matériel et de mobilier et d'agencements sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Solde des paiements minimaux à effectuer au</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Exigibles dans moins de 1 an	32	32
Échéance entre 1 et 5 ans	32	49
Échéance de plus de 5 ans	–	–
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location-financement	64	81
Charges financières futures	–	–
Futurs engagements minimaux au titre des contrats de location-financement	64	81

Contrats de location simple

209. L'Université a recours à des contrats de location simple pour utiliser des bâtiments et des photocopieurs. Le montant total des contrats de location simple comptabilisés en dépenses s'est élevé à 20,83 millions de dollars pour l'année. Ce montant comprend 20,01 millions de dollars au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, et le produit correspondant est comptabilisé dans l'état des résultats financiers dans la catégorie des contributions volontaires. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Engagements au titre des contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Solde des paiements minimaux à effectuer au</i>	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Exigibles dans moins de 1 an	717	773
Échéance entre 1 et 5 ans	1 497	1 755
Échéance de plus de 5 ans	3 661	4 187
Total	5 875	6 715

210. La plupart des contrats de location ont une durée de un à sept ans, mais certains contrats comportent une clause de reconduction ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondent aux engagements futurs pour la durée minimale du contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles, conformément au contrat.

Engagements contractuels

211. À la date de clôture des comptes, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2016</i>	<i>31 décembre 2015</i>
Immobilisations corporelles	195	54
Biens et services	12 510	13 431
Total	12 705	13 485

212. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (7,37 millions de dollars) et les contrats relatifs à l'entretien des bâtiments et aux services de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (2,06 millions de dollars).

Note 31

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Provisions et passifs éventuels

213. Les provisions sont portées au passif lorsque l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, que la probabilité est grande que son extinction exige une sortie de ressources, et que son montant peut être déterminé de façon fiable. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif. Il est fait état d'un passif éventuel lorsque l'issue des litiges en cours est incertaine et que le montant de la perte ne peut pas être estimé de façon satisfaisante. Au 31 décembre 2016, aucune provision d'un montant significatif ni aucun passif éventuel n'était comptabilisé.

Actifs éventuels

214. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels sont constatés lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université. Au 31 décembre 2016, l'Université n'avait aucun actif éventuel.

Note 32**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

215. Il ne s'est produit entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2016 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>									
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 812	–	3 740	2 970	360	–	–	–	1 135	–
Placements	5 260	–	4 254	3 739	135	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	1 220	–	87	1 237	–	383	–	699	1 725	918
Créances diverses	39	88	35	265	–	19	–	2	5	–
Stocks	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–
Autres éléments d'actif	1 794	19	3	–	–	–	–	24	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	1 471	–	–	2 277	718	749	14 288	–	–
Total des actifs courants	28 125	1 578	8 119	8 211	2 772	1 120	749	15 017	2 865	918
Actifs non courants										
Placements	2 532	–	2 049	1 801	65	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	1 000	–	–	21	–	–	–	–	2 965	3 620
Immobilisations corporelles	350	37 358	58	565	12 316	167	–	10	4	–
Immobilisations incorporelles	9	–	153	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	27	–	–	–	–	–
Total des actifs non courants	3 891	37 358	2 260	2 387	12 408	167	–	10	2 969	3 620
Total de l'actif	32 016	38 936	10 379	10 598	15 180	1 287	749	15 027	5 834	4 538

État de la situation financière au 31 décembre 2016 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>									
	<i>Centre de l'ONU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'ONU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>
Passif										
Passifs courants										
Dettes et charges à payer	603	197	268	58	23	80	10	354	17	3
Encaissements par anticipation	869	6	–	211	–	–	–	191	–	–
Avantages du personnel	607	–	206	33	62	5	7	301	21	19
Emprunts	11	3	16	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments de passif	–	3 543	–	–	488	6	–	–	–	–
Soldes créditeurs interfonds	26 227	–	288	8	–	–	–	–	35	10
Total des passifs courants	28 317	3 749	778	310	573	91	17	846	73	32
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	16	–	5	4	5	1	–	6	4	1
Total des passifs non courants	328	32 595	8	4	11 639	127	–	6	4	1
Total du passif	28 645	36 344	786	314	12 212	218	17	852	77	33
Total net de l'actif et du passif	3 371	2 592	9 593	10 284	2 968	1 069	732	14 175	5 757	4 505
Actif net										
Excédents cumulés	3 371	2 592	9 593	10 284	2 968	1 069	732	14 175	5 757	4 505
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'actif net	3 371	2 592	9 593	10 284	2 968	1 069	732	14 175	5 757	4 505

État de la situation financière au 31 décembre 2016 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>					<i>Total des fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	Total
	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADDA</i>					
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 010	–	–	–	–	29 027	17 873	–	–	46 900
Placements	–	–	–	–	–	13 388	–	–	–	13 388
Contributions volontaires à recevoir	173	–	1 202	–	1 499	9 143	8 580	–	–	17 723
Créances diverses	47	3	31	2	–	536	16 965	–	–	17 501
Stocks	–	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Autres éléments d'actif	5	13	–	–	–	1 858	–	–	–	1 858
Soldes débiteurs interfonds	158	3 651	473	823	1 471	26 079	7 588	–	(33 667)	–
Total des actifs courants	1 393	3 667	1 706	825	2 970	80 035	51 006	–	(33 667)	97 374
Actifs non courants										
Placements	–	–	–	–	–	6 447	309 013	–	–	315 460
Contributions volontaires à recevoir	31	–	785	–	3 750	12 172	30 000	–	–	42 172
Immobilisations corporelles	–	1 084	–	153	–	52 065	–	–	–	52 065
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	162	–	–	–	162
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	27	–	–	–	27
Total des actifs non courants	31	1 084	785	153	3 750	70 873	339 013	–	–	409 886
Total de l'actif	1 424	4 751	2 491	978	6 720	150 908	390 019	–	(33 667)	507 260

État de la situation financière au 31 décembre 2016 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						Fonds de dotation	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	Élimination	Total
	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-GCM	UNU-FLORES	UNU-IRADDA	Total des fonds des opérations courantes				
Passif										
Passifs courants										
Dettes et charges à payer	4	20	13	19	3	1 672	16 677	–	–	18 349
Encaissements par anticipation	65	–	26	–	–	1 368	–	–	–	1 368
Avantages du personnel	177	76	13	99	–	1 626	–	588	–	2 214
Emprunts	–	2	–	–	–	32	–	–	–	32
Autres éléments de passif	–	47	–	–	–	4 084	–	–	–	4 084
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	26 568	5 698	1 401	(33 667)	–
Total des passifs courants	246	145	52	118	3	35 350	22 375	1 989	(33 667)	26 047
Passifs non courants										
Encaissements par anticipation	–	–	–	–	–	294	–	–	–	294
Avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	12 103	–	12 103
Emprunts	–	5	–	–	–	32	–	–	–	32
Autres éléments de passif	–	990	–	–	–	45 339	–	–	–	45 339
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	4	3	3	3	(1)	54	–	–	–	54
Total des passifs non courants	4	998	3	3	(1)	45 719	–	12 103	–	57 822
Total du passif	250	1 143	55	121	2	81 069	22 375	14 092	(33 667)	83 869
Total net de l'actif et du passif	1 174	3 608	2 436	857	6 718	69 839	367 644	(14 092)	–	423 391
Actif net										
Excédents/(déficits) cumulés	1 174	3 608	2 436	857	6 718	69 839	–	(14 092)	–	55 747
Fonds de dotation							367 644			367 644
Total de l'actif net	1 174	3 608	2 436	857	6 718	69 839	367 644	(14 092)	–	423 391

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>
Produits										
Contributions volontaires	3 103	19 245	4 901	1 256	919	382	137	7 787	118	4 891
Produit des placements	49	–	77	36	2	–	–	–	–	–
Produits divers	594	1 551	138	427	–	–	–	148	401	–
Montants transférés du Fonds de dotation	7 620	–	2 468	1 000	1 907	636	475	–	–	–
Total des produits	11 366	20 796	7 584	2 719	2 828	1 018	612	7 935	519	4 891
Charges										
Traitements de base, indemnités et autres prestations	7 107	211	3 228	1 749	738	524	56	3 043	1 095	173
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	585	14 647	403	343	332	196	138	73	137	169
Voyages	1 098	–	1 209	225	159	255	30	1 457	148	3
Amortissement	105	3 621	71	105	510	27	–	3	2	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	642	2	2 503	291	5	265	21	749	65	9
Fournitures et consommables	428	17	122	25	45	28	11	208	11	–
Frais de fonctionnement divers	1 457	1 796	2 902	1 239	413	331	243	2 979	71	35
Charges diverses	6	–	1	–	1	2	–	2	–	–
Quote-part des déficits de coentreprises (mise en équivalence)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	11 428	20 294	10 439	3 977	2 203	1 628	499	8 514	1 529	389
Excédent/(déficit) pour l'année	(62)	502	(2 855)	(1 258)	625	(610)	113	(579)	(1 010)	4 502

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>					<i>Total des fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADDA</i>					
Produits										
Contributions volontaires	1 959	201	2 604	2 024	–	49 527	–	–	–	49 527
Produit des placements	–	–	–	–	–	164	13 167	–	–	13 331
Produits divers	94	1	1	17	–	3 372	42	200	(292)	3 322
Montants transférés du Fonds de dotation	148	2 096	–	–	291	16 641	–	–	(16 641)	–
Total des produits	2 201	2 298	2 605	2 041	291	69 704	13 209	200	(16 933)	66 180
Charges										
Traitements de base, indemnités et autres prestations	1 419	820	339	1 123	–	21 626	–	1 458	(200)	22 884
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	199	13	206	221	–	17 662	–	–	(13)	17 649
Voyages	320	252	56	115	–	5 327	–	–	–	5 327
Amortissement	–	65	–	73	–	4 582	–	–	–	4 582
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	265	184	60	44	–	5 105	–	–	(21)	5 084
Fournitures et consommables	28	9	4	48	–	984	–	–	–	984
Frais de fonctionnement divers	493	252	176	314	2 753	15 454	18 058	–	(58)	33 454
Charges diverses	7	1	1	1	–	22	–	–	–	22
Quote-part des déficits de coentreprises (mise en équivalence)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	16 641	–	(16 641)	–
Total des charges	2 731	1 596	842	1 939	2 753	70 762	34 699	1 458	(16 933)	89 986
Excédent/(déficit) pour l'année	(530)	702	1 763	102	(2 462)	(1 058)	(21 490)	(1 258)	–	(23 806)

Annexe III**État des crédits ouverts au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Solde inutilisé</i>	
	<i>Montant initial</i>	<i>Changements</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décassements</i>	<i>Engagement non réglés Total des dépenses</i>		
Centre de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	3 048	3 697	6 745	2 935	99	3 034	3 711
Traitements et autres dépenses de personnel	6 605	–	6 605	6 376	7	6 383	222
Frais généraux	2 746	(95)	2 651	1 477	310	1 787	864
Total partiel	12 399	3 602	16 001	10 788	416	11 204	4 797
Bâtiment du siège de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	–	–	–	–	–	–	–
Traitements et autres dépenses de personnel	313	(31)	282	207	–	207	75
Frais généraux	2 014	156	2 170	1 881	289	2 170	–
Total partiel	2 327	125	2 452	2 088	289	2 377	75
UNU-WIDER							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	8 207	1 157	9 364	6 199	93	6 292	3 072
Traitements et autres dépenses de personnel	3 567	(519)	3 048	3 018	30	3 048	–
Frais généraux	839	(114)	725	620	44	664	61
Total partiel	12 613	524	13 137	9 837	167	10 004	3 133
UNU-MERIT							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	2 373	817	3 190	1 629	52	1 681	1 509
Traitements et autres dépenses de personnel	1 797	(181)	1 616	1 366	–	1 366	250
Frais généraux	438	350	788	781	7	788	–
Total partiel	4 608	986	5 594	3 776	59	3 835	1 759

État des crédits ouverts au 31 décembre 2016 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
UNU-CS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	127	–	127	–	–	–	127
Traitements et autres dépenses de personnel	1 190	(26)	1 164	730	14	744	420
Frais généraux	1 053	26	1 079	1 050	29	1 079	–
Total partiel	2 370	–	2 370	1 780	43	1 823	547
UNU-INRA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	836	(36)	800	536	91	627	173
Traitements et autres dépenses de personnel	497	2	499	461	38	499	–
Frais généraux	266	(2)	264	219	15	234	30
Total partiel	1 599	(36)	1 563	1 216	144	1 360	203
UNU-BIOLAC							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	309	–	309	201	10	211	98
Traitements et autres dépenses de personnel	58	–	58	54	–	54	4
Frais généraux	108	–	108	75	–	75	33
Total partiel	475	–	475	330	10	340	135
UNU-IAS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	15 149	4 875	20 024	7 517	645	8 162	11 862
Traitements et autres dépenses de personnel	623	37	660	652	8	660	–
Frais généraux	441	(24)	417	407	10	417	–
Total partiel	16 213	4 888	21 101	8 576	663	9 239	11 862

État des crédits ouverts au 31 décembre 2016 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
UNU-INWEH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	601	189	790	325	8	333	457
Traitements et autres dépenses de personnel	908	216	1 124	1 123	–	1 123	1
Frais généraux	327	–	327	313	–	313	14
Total partiel	1 836	405	2 241	1 761	8	1 769	472
UNU-CRIS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	–	–	–	–	–	–	–
Traitements et autres dépenses de personnel	374	(5)	369	256	–	256	113
Frais généraux	40	5	45	45	–	45	–
Total partiel	414	–	414	301	–	301	113
UNU-EHS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 387	1 668	3 055	1 467	–	1 467	1 588
Traitements et autres dépenses de personnel	824	46	870	870	–	870	–
Frais généraux	138	–	138	131	–	131	7
Total partiel	2 349	1 714	4 063	2 468	–	2 468	1 595
UNU-IIGH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	860	176	1 036	549	2	551	485
Traitements et autres dépenses de personnel	985	–	985	870	2	872	113
Frais généraux	428	–	428	229	31	260	168
Total partiel	2 273	176	2 449	1 648	35	1 683	766

État des crédits ouverts au 31 décembre 2016 (suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
UNU-GCM							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	166	–	166	121	–	121	45
Traitements et autres dépenses de personnel	470	(110)	360	338	–	338	22
Frais généraux	204	14	218	162	–	162	56
Total partiel	840	(96)	744	621	–	621	123
UNU-FLORES							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	399	22	421	217	9	226	195
Traitements et autres dépenses de personnel	1 239	(104)	1 135	1 110	–	1 110	25
Frais généraux	219	79	298	263	35	298	–
Total partiel	1 857	(3)	1 854	1 590	44	1 634	220
UNU-IRADDA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	750	–	750	–	–	–	750
Traitements et autres dépenses de personnel	1 037	–	1 037	–	–	–	1 037
Frais généraux	600	–	600	–	–	–	600
Total partiel	2 387	–	2 387	–	–	–	2 387
Total général	64 560	12 285	76 845	46 780	1 878	48 658	28 187

Annexe IV**État des contributions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Centre de l'UNU				
Vice-Rectorat de l'UNU en Europe				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	1 229	161	1 390
Environmental Protection Agency (États-Unis)	–	40	–	40
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	306	–	306
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi	–	10	–	10
<i>Autres</i>				
Dell Corporation Ltd/Dell Incorporation	–	19	–	19
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	69	–	69
Donateurs divers	–	2	–	2
Reverse Logistics Group Americas (anciennement AER Worldwide)	–	1	–	1
Stiftung SENS	–	14	–	14
Université de Graz	–	(16)	–	(16)
Bureau de l'UNU à New York				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni	–	89	–	89
Grand-Duché de Luxembourg	–	203	–	203
Mission permanente de la Principauté du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	–	10	–	10
Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse	–	61	–	61
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	350	–	350

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
<i>Autres</i>				
Thomson Reuters	–	10	–	10
Bureau du Recteur				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	316	–	316
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Autres</i>				
Farmer's Market Association	–	182	–	182
Sasakawa Peace Foundation	–	(20)	–	(20)
Centre de l'UNU à Kuala Lumpur				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement malaisien – Ministère de l'enseignement supérieur	–	–	23	23
Centre de recherche sur les politiques				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Royaume-Uni – Ministère du développement international	–	58	–	58
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour le développement	–	(28)	–	(28)
UNU-EGOV				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
République portugaise	–	–	14	14
Centre de l'UNU	–	2 905	198	3 103
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	1 306	17 940	19 246
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU	–	1 306	17 940	19 246
UNU-WIDER				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement finlandais – Ministère de l'environnement	–	–	361	361

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Gouvernement norvégien	–	939	–	939
Royaume du Danemark – Ministère des affaires étrangères, Aide au développement	–	149	–	149
Royaume de Suède – Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	–	791	–	791
République de Finlande – Ministère des affaires étrangères, Service des politiques de développement, Groupe chargé des questions de développement	–	2 199	–	2 199
Agence de coopération internationale de la République de Corée	–	148	–	148
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Autres</i>				
Institut des études sur le développement	–	105	–	105
Université de Copenhague, Département d'économie	–	208	–	208
UNU-WIDER	–	4 539	361	4 900
UNU-MERIT				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Ministère néerlandais de la coopération au service du développement	–	(177)	–	(177)
Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences	–	980	–	980
Conseil municipal de Maastricht	–	278	– 278	
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	(27)	–	(27)
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	–	30	–	30
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	–	16	–	16
<i>Autres</i>				
Maastricht Graduate School of Governance	–	157	–	157
UNU-MERIT	–	1 257	–	1 257

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-CS				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Fundação Macau	–	430	488	918
UNU-CS	–	430	488	918
UNU-INRA				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement ghanéen	–	–	162	162
Gouvernement de la République de Zambie	–	–	35	35
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)	–	28	–	28
Commission économique pour l'Afrique	–	150	–	150
<i>Autres</i>				
Centre de recherches pour le développement international	–	7	–	7
UNU-INRA	–	185	197	382
UNU-BIOLAC				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement du Venezuela	–	–	137	137
UNU-BIOLAC	–	–	137	137
UNU-CRIS				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement belge	–	4 721	169	4 890
UNU-CRIS	–	4 721	169	4 890
UNU-IAS				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Ville de Yokohama	–	–	15	15

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Gouvernement japonais – Ministère de l’agriculture, des forêts et de la pêche	–	225	–	225
Gouvernement japonais – Ministère de l’éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	–	1 473	–	1 473
Gouvernement japonais – Ministère de l’environnement	–	3 655	–	3 655
Conseil de l’enseignement de la Préfecture d’Ibaraki	–	14	–	14
Préfecture d’Ishikawa	–	233	–	233
Ville de Kanazawa	–	237	–	237
<i>Dons d’organismes multilatéraux :</i>				
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour l’environnement	–	71	–	71
<i>Autres</i>				
Groupe de la Banque africaine de développement	–	430	–	430
Université Aoyama Gakuin	–	2	–	2
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	77	–	77
Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts	–	(41)	–	(41)
Université Chuo	–	2	–	2
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	14	–	14
Institut des stratégies environnementales mondiales	–	394	–	394
International Christian University	–	2	–	2
Office japonais pour la science et la technologie	–	248	–	248
Société japonaise pour la promotion de la science	–	84	–	84
Fondation internationale de Kanagawa	–	33	–	33
Université Keio	–	86	–	86
Kirin Holdings Company, Ltd.	–	230	–	230
Nippon Koei Co, Ltd;	–	30	–	30
Institut pour les initiatives universitaires (Université d’Osaka)	–	8	–	8
Donateurs divers	–	(2)	–	(2)
Reverse Logistics Group Americas (anciennement AER Worldwide)	–	(1)	–	(1)
Suzuka Université des sciences médicales de Suzuka	–	3	–	3
Fondation japonaise pour l’Université des Nations Unies	–	138	–	138

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Université de Tokushima	–	4	–	4
Tsuda College	–	2	–	2
Universitetet I Tromso - Norges Arktiske Universitet	–	101	–	101
Université de Tokyo	–	21	–	21
UNU-IAS	–	7 773	15	7 788
UNU-INWEH				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Korea Environment Corporation et Ministère de l'environnement de la République de Corée	–	105	–	105
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Autres</i>				
Programme du Golfe pour le développement (AGFUND)	–	14	–	14
UNU-INWEH	–	119	–	119
UNU-EHS				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	778	184	962
Ministère de l'enseignement et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	–	438	–	438
<i>Dons d'organismes multilatéraux</i>				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	42	–	42
<i>Entités des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)	–	34	–	34
<i>Autres</i>				
Fondation Alexander von Humboldt	–	11	–	11
AXA	–	(131)	–	(131)
Deutsche Akademische Austauschdienst	–	170	–	170
Deutsche Forschungsgemeinschaft	–	62	–	62
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	22	–	22
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.v.	–	134	–	134

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Fachhochschule Köln	–	7	–	7
Helmholtz-Centre Potsdam – GFZ (Centre allemand de recherche en sciences de la terre)	–	3	–	3
Munich Climate Insurance Initiative	–	100	–	100
Munich Re Foundation	–	105	–	105
UNU-EHS	–	1 775	184	1 959
UNU-IIGH				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement malaisien – Ministère de l'enseignement supérieur	–	–	47	47
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Autres</i>				
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	(6)	–	(6)
Université de Cardiff	–	69	–	69
Fondation Rockefeller	–	30	–	30
Wellcome Trust	–	61	–	61
UNU-IIGH	–	154	47	201
UNU-GCM				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
Gouvernement catalan	–	–	195	195
Ministère espagnol de l'éducation	–	2 409	–	2 409
UNU-GCM	–	2 409	195	2 604
UNU-FLORES				
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>				
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	1 194	–	1 194
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	–	551	218	769
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>				
<i>Autres</i>				
Fondation Alexander von Humboldt	–	10	–	10

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Deutsche Forschungsgemeinschaft	–	34	–	34
Université de Twente	–	16	–	16
UNU-FLORES	–	1 805	218	2 023
Total général	–	29 378	20 149	49 527

1. La présentation de ce rapport a été modifiée pour inclure les informations demandées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
2. Dans les contributions aux fonds des opérations courantes, les montants négatifs sont principalement dus à des ajustements comptables et à des remboursements aux donateurs (voir annexe VI).

Annexe V

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016

On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement, au 31 décembre 2016, des soldes d'ouverture et de clôture des annonces de contributions relatives aux donateurs ayant des contributions à payer.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Fonds des opérations courantes					
Centre de l'UNU					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	1 229	(1 229)	–	–
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	316	(316)	–	–
Grand-Duché de Luxembourg	–	203	(203)	–	–
République portugaise	4 000	–	(2 000)	–	2 000
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	–	10	(10)	–	–
Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse	–	61	(61)	–	–
Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni	–	89	(89)	–	–
Royaume-Uni – Ministère du développement international	–	58	(58)	–	–
Environmental Protection Agency (États-Unis)	–	40	(40)	–	–
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	56	1 233	(1 263)	1	27
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	253	(28)	(224)	(1)	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	28	–	(28)	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	–	10	(10)	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	10	–	(10)	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	–	350	(200)	–	150
<i>Autres</i>					
Dell Corporation Ltd/Dell Incorporation	–	19	(19)	–	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	69	(69)	–	–
Farmer's Market Association	37	182	(178)	1	42
Stiftung SENS	–	14	(14)	–	–
Thomson Reuters	–	10	(10)	–	–
Université de Graz	16	(16)	–	–	–
WeCycle	14	–	(14)	–	–
Centre de l'ONU	4 414	3 849	(6 045)	1	2 219
Bâtiment du siège de l'ONU					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	1 306	(1 306)	–	–
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU	–	1 306	(1 306)	–	–
UNU-WIDER					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Royaume du Danemark – Ministère des affaires étrangères, Aide au développement	–	149	(149)	–	–
République de Finlande – Ministère des affaires étrangères, Service des politiques de développement, Groupe chargé des questions de développement	–	2 199	(2 199)	–	–
Gouvernement norvégien	–	939	(939)	–	–
Agence de coopération internationale de la République de Corée	–	148	(61)	–	87
Département du Trésor de la République sud-africaine	380	–	(391)	11	–
Royaume de Suède – Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	–	791	(791)	–	–
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Autres</i>					
Central Institute for Economic Management	12	–	(12)	–	–
Institut des études sur le développement	–	105	(105)	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Université de Copenhague, Département d'économie	–	208	(208)	–	–
UNU-WIDER	392	4 539	(4 855)	11	87
UNU-MERIT					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Ministère néerlandais de la coopération au service du développement	328	(177)	(150)	(1)	–
Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences	978	980	(1 018)	16	956
Conseil municipal de Maastricht	96	278	(374)	–	–
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	–	133	(133)	–	–
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	–	16	(16)	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	–	30	(30)	–	–
<i>Autres</i>					
Economic Research Southern Africa	7	–	–	1	8
Maastricht Graduate School of Governance	–	157	(157)	–	–
Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	77	–	(40)	6	43
WASTE	262	–	–	(11)	251
UNU-MERIT	1 748	1 417	(1 918)	11	1 258
UNU-CS					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Fundação Macau	22	430	(452)	–	–
UNU-CS	22	430	(452)	–	–
UNU-INRA					
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)	–	28	(28)	–	–
Commission économique pour l'Afrique	383	150	(150)	–	383
<i>Autres</i>					

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Centre de recherches pour le développement international	–	7	(7)	–	–
Sustainability Institute	12	–	(12)	–	–
UNU-INRA	395	185	(197)	–	383
UNU-CRIS					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement belge	129	4 722	(313)	–	4 538
UNU-CRIS	129	4 722	(313)	–	4 538
UNU-IAS					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement australien – Ministère de l'environnement et du patrimoine	109	–	(114)	5	–
Gouvernement japonais – Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche	72	225	(303)	6	–
Gouvernement japonais – Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	789	1 473	(2 275)	13	–
Gouvernement japonais – Ministère de l'environnement	191	3 655	(3 866)	20	–
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	–	14	(14)	–	–
Préfecture d'Ishikawa	42	233	(235)	3	43
Ville de Kanazawa	42	237	(239)	3	43
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	–	71	(71)	–	–
<i>Autres</i>					
Groupe de la Banque africaine de développement	–	430	(430)	–	–
Université Aoyama Gakuin	–	2	(2)	–	–
Banque asiatique de développement – Grand Manille (Philippines)	–	92	(92)	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	77	(72)	(1)	4
Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts	80	(41)	(39)	–	–
Canon Inc.	25	–	(14)	2	13
Université Chuo	–	2	(2)	–	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	14	(14)	–	–

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Institut des stratégies environnementales mondiales	538	394	(588)	50	394
International Christian University	–	2	(2)	–	–
Échanges et services d'enseignement japonais	–	32	(32)	–	–
Office japonais pour la science et la technologie	–	248	(248)	–	–
Société japonaise pour la promotion de la science	–	83	(69)	–	14
Kanagawa International Foundation	30	33	(63)	–	–
Université Keio	–	86	–	–	86
Kirin Holdings Company, Ltd.	–	230	(230)	–	–
Nippon Koei Co, Ltd.	–	30	(30)	–	–
Institut pour les initiatives universitaires (Université d'Osaka)	–	8	(8)	–	–
Université des sciences médicales de Suzuka	–	3	(3)	–	–
Christensen Fund	66	–	(66)	–	–
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	–	312	(312)	–	–
Université de Tokushima	–	4	(4)	–	–
Tsuda College	–	2	(2)	–	–
Universitetet I Tromso - Norges Arktiske Universitet	–	101	–	–	101
Université de Tokyo	–	21	(21)	–	–
UNU-IAS	1 984	8 073	(9 460)	101	698
UNU-INWEH					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement canadien – Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	5 776	–	(1 561)	217	4 432
Korea Environment Corporation et Ministère de l'environnement de la République de Corée	–	105	(60)	–	45
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	10	–	(10)	–	–
<i>Autres</i>					
Anderson Water Systems, Inc.	22	–	–	–	22
Programme du Golfe pour le développement (AGFUND)	–	14	(14)	–	–
Edmonton Power Corporation Water Services Inc.	216	–	(72)	4	148

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
McMaster University	87	–	(45)	2	44
Fondation Walter & Duncan Gordon	2	–	(2)	–	–
UNU-INWEH	6 113	119	(1 764)	223	4 691
UNU-EHS					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	778	(778)	–	–
Ministère de l'enseignement et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	–	438	(438)	–	–
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	53	110	(164)	1	–
<i>Entités des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)	52	34	(86)	–	–
<i>Autres</i>					
Fondation Alexander von Humboldt	–	11	(11)	–	–
AXA	263	(131)	(33)	(8)	91
Bündnis Entwicklung Hilft	16	–	–	(1)	15
Deutsche Akademische Austauschdienst	–	170	(170)	–	–
Deutsche Forschungsgemeinschaft	15	62	(76)	(1)	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	22	(22)	–	–
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.v.	–	134	(121)	–	13
Fachhochschule Köln	–	7	(7)	–	–
Helmholtz-Centre Potsdam – GFZ (Centre allemand de recherche en sciences de la terre)	11	3	(8)	–	6
Munich Climate Insurance Initiative	221	100	(290)	(4)	27
Munich Re Foundation	57	105	(162)	–	–
Munich Re Insurance (Münchener Rückversicherung)	55	–	(27)	–	28
Université de Hanovre	68	–	(44)	–	24
UNU-EHS	811	1 843	(2 437)	(13)	204

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
UNU-IIGH					
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Autres</i>					
Université de Cardiff	–	69	(69)	–	–
Fondation Rockefeller	–	30	(30)	–	–
Conseil suédois pour la recherche	14	–	(14)	–	–
Wellcome Trust	–	61	(61)	–	–
UNU-IIGH	14	160	(174)	–	–
UNU-GCM					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Ministère espagnol de l'éducation	218	2 379	(610)	–	1 987
UNU-GCM	218	2 379	(610)	–	1 987
UNU-FLORES					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	1 194	(1 194)	–	–
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	–	551	(551)	–	–
<i>Dons d'organismes multilatéraux :</i>					
<i>Autres</i>					
Fondation Alexander von Humboldt	–	10	(10)	–	–
Deutsche Forschungsgemeinschaft	–	34	(34)	–	–
Université de Twente	–	16	(16)	–	–
UNU-FLORES	–	1 805	(1 805)	–	–
UNU-IRADDA					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	8 000	–	–	–	8 000
UNU-IRADDA	8 000	–	–	–	8 000
Total : fonds des opérations courantes au 31 décembre 2016	24 240	30 827	(31 336)	334	24 065

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2016</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2016</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2016</i>
Gouvernement ghanéen – Ministère de l'éducation	192	–	–	–	192
Gouvernement zambien	200	–	–	–	200
UNU-INRA	5 395	–	(1 373)	(121)	3 901
Fonds de dotation					
UNU-INRA					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Gouvernement camerounais	5 003	–	(1 373)	(121)	3 509
UNU-IRADDA					
<i>Dons provenant d'autorités publiques</i>					
Algérie	45 000	–	–	–	45 000
UNU-IRADDA	45 000	–	–	–	45 000
Total : Fonds de dotation au 31 décembre 2016	50 395	–	(1 373)	(121)	48 901
Total des montants à recevoir au 31 décembre 2016	74 635	30 827	(32 709)	213	72 966
Provision pour créances douteuses	(192)	(12 883)	–	4	(13 071)
Total net de tous les montants à recevoir au 31 décembre 2016	74 443	17 944	(32 709)	217	59 895

La présentation de ce rapport a été modifiée pour inclure les informations demandées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Annexe VI

État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Fonds des opérations courantes</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Donateurs			
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	UNU-IIGH		6
Sasakawa Peace Foundation	Centre de l'UNU		20
Total des montants remboursés aux donateurs pour l'année			26

17-09156 (F) 310717 020817


 Merci de recycler 